



HAL
open science

Pauvreté et précarité en territoire périurbain : comparaison du Pays Voironnais et de Bièvre Est

Camille Meneboode

► **To cite this version:**

Camille Meneboode. Pauvreté et précarité en territoire périurbain : comparaison du Pays Voironnais et de Bièvre Est. Science politique. 2008. dumas-00823734

HAL Id: dumas-00823734

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00823734>

Submitted on 17 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à l'IEP de Grenoble. L'IEP ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

En tant qu'oeuvre originale, ce mémoire relève du droit de la propriété intellectuelle et vous pouvez uniquement en faire une reproduction à titre privé, sous réserve de la mention d'origine.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9
www.iep-grenoble.fr

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE
Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Camille MENEBOODE

PAUVRETE ET PRECARITE EN TERRITOIRE PERIURBAIN
Comparaison du Pays Voironnais et de Bièvre Est

Sous la direction de René BALLAIN

MASTER II « Politiques Publiques et Changement Social »

Spécialité « Villes, Territoires, Solidarité »

2007-2008





UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE
Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Camille MENEBOODE

PAUVRETE ET PRECARITE EN TERRITOIRE PERIURBAIN
Comparaison du Pays Voironnais et de Bièvre Est

Sous la direction de René BALLAIN

MASTER II « Politiques Publiques et Changement Social »

Spécialité « Villes, Territoires, Solidarité »

2007-2008

*Merci à René BALLAIN, pour ses conseils et pour
avoir accepté d'être le tuteur de ce mémoire,*

*Merci à Paul HAZEBROUCQ, pour l'aide précieuse
qu'il m'a apportée,*

*Merci à toutes les personnes qui ont accepté de
participer à un entretien, pour leur accueil et le
temps qu'elles ont consacré,*

Merci, enfin, à mes intraitables « re-lecteurs » .

Introduction	7
I. PROBLEMATIQUE	7
1 Question de départ	7
a De la métropolisation à la périurbanisation.....	7
b Le sociologue, la périurbanisation et la pauvreté.....	9
c Pauvreté, précarisation et périurbanisation : questionnements.....	11
2 Question de recherche	13
3 Hypothèses	13
II. METHODOLOGIE.....	14
1 Le terrain d'enquête	14
2 La méthode de recueil des informations	16
a Les données statistiques.....	16
b Les entretiens.....	17
PARTIE I - TERRITOIRES ET PÉRIURBANISATION ; BIEVRE EST ET LE PAYS VOIRONNAIS	19
I. LE PAYS VOIRONNAIS, RETOUR SUR UNE PERIURBANISATION AVEREE.....	20
1 Le Pays Voironnais : pôle économique à travers les âges	21
a Un centre historique ancien	21
b Révolution industrielle.....	22
c Le XX siècle et la tertiarisation de l'économie voironnaise.....	23
2 La métamorphose démographique et résidentielle du Pays Voironnais	25
a L'implantation d'une population nouvelle dans la campagne voironnaise dès les années 1970	26
b Le développement résidentiel.....	29
3 Un territoire contrasté	30
a Le Sud du Voironnais : les pôles urbains dans la zone de desserrement Grenoblois	31
b Le Nord du Pays Voironnais : le périurbain lointain progressivement atteint par la périurbanisation	32
II. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BIEVRE EST, GENESE D'UNE PERIURBANISATION ANNONCEE	34
1 Un bassin ouvrier aux portes des agglomérations Lyonnaise et Grenobloise	34
a Présentation des habitants de la Bièvre : une population ouvrière installée en zone agricole	34
b Une plaine propice au desserrement des agglomérations voisines	35
2 Des années 1980 à aujourd'hui : un territoire en transformation	36
a Reconversion économique.....	36
b Evolution démographique.....	38
c Développement résidentiel	39
3 Un territoire contrasté	41
a Le Sud de Bièvre Est : une plaine urbanisée et périurbanisée.....	42
b Le Nord majoritairement rural de la CCBE en proie à la périurbanisation.....	43

Partie II – LA PAUVRETE EN TERRITOIRES PERIURBAINS ; Approche monétaire et non monétaire.... 45

I. LA PAUVRETE MONETAIRE	47
1 Les indicateurs fondés sur le revenu	47
a Le revenu des ménages : étude des foyers fiscaux.....	47
b Les indicateurs liés à un seuil de ressources : étude des bas revenus.....	50
2 Les indicateurs liés à la perception de minima sociaux.....	54
a Les minima sociaux.....	55
b Données spécifiques sur le RMI	56
II. LES INDICATEURS DE PAUVRETE NON MONETAIRES	57
1 Vie professionnelle.....	57
a Niveau de formation.....	57
b Chômage.....	60
c Précarité du travail	62
2 Logement	63
a Les statuts d’occupation des résidences principales	64
b Ancienneté et confort des résidences.....	66
c Les logements sociaux	67

PARTIE III - Etre et devenir pauvre en milieu périurbain..... 72

I. LES MIGRANTS ET LA PAUVRETE.....	73
1 Pourquoi les ménages pauvres migrent-ils vers le périurbain ?	74
a Présence de migrants pauvres en milieu périurbain.....	74
b Motifs de migration des personnes pauvres ou précaires en territoire périurbain	76
2 Les migrants se fragilisant après avoir migré en territoire périurbain.....	79
a Les « coûts cachés » de la réalisation d’une aspiration « à moindre coût »	79
b Accidents de parcours et précarisation des néo-ruraux	81
II. SORTIR DE LA PAUVRETE EN MILIEU PERIURBAIN.....	85
1 Les freins à l’insertion professionnelle en territoire périurbain	85
a Distorsion entre offre et demande de travail	86
b Le genre et l’accès à l’emploi en milieu périurbain.....	88
2 Isolement et solitude en milieu périurbain : les freins à la mobilité	91
a Solitude et isolement : le lot du périurbain lointain ?	92
b Mobilité physique : de la mobilité contrainte à l’immobilité forcée	94
c Mobilité « psychologique » : être mobile ça s’apprend ?	97

Conclusion 100

Sigles employés..... 103

Annexes 104

Liste des entretiens 110

Bibliographie 111

Résumé 115

Mots clefs..... 115

Introduction

I. Problématique

1 Question de départ

a ***De la métropolisation à la périurbanisation***

Il est aujourd'hui commun d'entendre parler de « **métropolisation** », terme utilisé pour caractériser le phénomène de croissance des villes partout dans le monde. Une définition plus historique et dynamique du terme, donnée par Antonio Da Cunha, décrit le phénomène comme « *la figure contemporaine d'un processus de territorialisation séculaire qui a d'abord vidé les campagnes de leur population et qui tend aujourd'hui à dessiner de nouveaux ensembles géographiques, de nouvelles formes urbaines, qui constituent désormais le milieu de vie de la majorité de la population planétaire* »¹. En France, cette tendance a commencé au début du XIX^{ème} siècle, lorsque la révolution industrielle a généré un mouvement d'exode rural, c'est-à-dire le dépeuplement des campagnes au profit des villes. Le rythme de croissance de la population des villes n'a cessé d'augmenter depuis lors, alimenté après la seconde guerre mondiale par la croissance démographique, l'immigration et, pendant un temps, le retour des Français vivant sur les anciens territoires coloniaux.

La multiplication des citadins génère un mouvement « *d'urbanisation intensive* », c'est-à-dire un double mouvement de densification du tissu urbain existant et de concentration des nouveaux arrivants dans l'agglomération. Ainsi, dans le courant du XX^{ème} siècle s'accroît la « *couronne* », c'est-à-dire que s'élargit la périphérie entourant les agglomérations. On parle alors de « *sub-urbanisation extensive* »² ou de phénomène de périurbanisation, dont on peut identifier plusieurs causes. Ce phénomène est d'abord marqué par la représentation de la maison individuelle comme ultime étape du processus de réussite sociale et signe distinctif révélant une certaine aisance financière. Initialement réservée aux nobles puis aux bourgeois,

¹ DA CUNHA, A., in DA CUNHA, A., KNOEPFEL P., LERESCHE, J-P., NAHRATH, S., *Enjeux du développement urbain durable*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005, p.14.

² LE CORBUSIER, *La Charte d'Athènes*, Paris : Editions de minuit, 1957, p. 51.

la propriété individuelle devient au XX^{ème} siècle accessible au plus grand nombre grâce à l'amélioration du niveau de vie des Français pendant les « Trente Glorieuses ». Avec la standardisation industrielle, l'avènement du fordisme et la baisse des coûts que cela a amené, la plupart des Français ont pu posséder une voiture. Cette banalisation a participé au développement de la périurbanisation : le nombre de voitures est passé de 1,35 millions de voitures en 1950 à 24 millions en 1996³, ce qui augmente fortement la mobilité des individus à l'échelle aussi bien urbaine, intra-urbaine que régionale et renforce ainsi la possibilité d'accéder à la maison individuelle. Il s'agit enfin de la recherche d'une meilleure qualité de vie. Les Français ont en effet une « *aspiration à vivre dans des milieux peu denses, plus proches de la nature, à l'écart des grands centres* »⁴, d'autant plus forte qu'elle est portée par des générations d'agriculteurs ou de leurs descendants et que se dégradent peu à peu les centres-villes.

Le phénomène de « **périurbanisation** » est ainsi directement lié à l'accroissement de la population des villes, puisqu'il correspond au phénomène d'installation de ménages aux modes de vie urbains dans les campagnes environnant les villes. C'est une tendance lourde qui s'est amorcée à la fin des années 1960 et qui a conduit à l'accroissement de 70% de la population des communes rurales situées à proximité d'agglomération⁵. Des années 1960 à la fin des années 1980, ce mouvement a conduit à l'installation résidentielle de nombreux ménages sur ces territoires. Cependant, dès la fin des années 1980, ces installations se sont étendues à des territoires plus éloignés, dits de la « deuxième couronne », et qui étaient jusqu'alors à caractère rural. Ainsi, au cours des deux dernières décennies, la majorité des communes rurales ont vu leur population s'accroître et plusieurs d'entre elles ont même connu un rythme de croissance plus important que les communes urbaines proches.

Il est important de souligner ici que **le phénomène de périurbanisation n'est pas un fait mais un processus qui peut atteindre différents degrés et formes selon les territoires**. En 2003, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR)⁶ a effectué un classement des territoires ruraux en fonction des rôles résidentiels, économiques, récréatifs et « *de nature* » (basé sur les ressources et milieux naturels) qu'ils remplissent. La

³ LE CORBUSIER, *La Charte d'Athènes*, Paris : Editions de minuit, 1957, p. 6

⁴ J. F. BOTH in eds A. DA CUNHA, P. KNOEPFEL, J-P. LERESCHE, S. NAHRATH, *Enjeux du développement urbain durable*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005, p. 51.

⁵ BERNARD Christophe, « Quel devenir pour l'habitat rural », propos recueillis par Vincent JANNOT, *Revue Pour* n°195, octobre 2007, p.171.

⁶ Typologie notamment reprise par J.C. BRONTON dans l'article « Diversité des espaces ruraux et problèmes d'habitat », *Revue POUR* n°195, oct 2007 ; également dans l'Etude prospective de la DATAR, « Quelle France rurale pour 2020 ? », La Documentation Française, septembre 2003.

DATAR a ainsi identifié « *trois visages de la France rurale* »⁷ : les « *campagnes fragiles* », les « *nouvelles campagnes* », et les « *campagnes des villes* »⁸. C'est cette dernière catégorie qui va ici nous intéresser. Sur les 3 807 cantons que compte la France métropolitaine, les « *campagnes des villes* » en rassemblent 740, qui ont une densité de population élevée et une dynamique démographique positive. Ils se divisent deux sous-catégories de cantons. La première est intitulée « *le rural périurbain à fonction résidentielle dominante* », il regroupe 240 cantons situés près des moyennes et grandes villes. La majorité des actifs travaillent à l'extérieur du canton, et la part d'ouvriers et d'agriculteurs y est moins représentée que dans le reste du monde rural. Il en est de même pour la part des personnes âgées au sein de la population. La deuxième sous-catégorie est intitulée « *l'espace rural dense, résidentiel et productif* ». Elle rassemble 500 cantons, situés dans la seconde couronne des agglomérations. L'agriculture et l'emploi industriel y sont plus représentés que dans la première sous-catégorie. Notre attention au cours du travail de recherche se portera sur des territoires qui appartiennent à la catégorie des « *campagnes des villes* », car, ainsi que nous allons le voir, ces campagnes sont rarement étudiées sous l'angle de la pauvreté.

b Le sociologue, la périurbanisation et la pauvreté

L'étude de la pauvreté ou de la précarité est un des sujets de prédilection de la sociologie, et nombreux sont les écrits qui ont été produits à ce sujet. Néanmoins, ces études s'intéressent généralement à des environnements urbains, comme les « *quartiers* », ou des territoires nettement ruraux, tels ceux que la DATAR appelait les « *campagnes fragiles* »⁹.

Le phénomène de périurbanisation a pour sa part fait l'objet de recherches en sciences humaines et sociales, notamment de la part des historiens, géographes, urbanistes et sociologues, qui se sont attachés à retracer l'histoire et la portée du phénomène, ainsi que les modes de vie qui y sont associés. Cependant, il existe peu de recherches sur la pauvreté en milieu périurbain, et notamment sur le lien qui pourrait exister entre les deux phénomènes.

⁷ Cf. Annexe 1, p.104.

⁸ Etude prospective de la DATAR, « *Quelle France rurale pour 2020 ?* », La Documentation Française, septembre 2003, pp.20-25.

⁹ Cf. Annexe 1, p.104.

Si nous disposons de données trop limitées en ce qui concerne la pauvreté dans les « campagnes des villes », les écrits sur la pauvreté en milieu rural peuvent déjà nous fournir un cadrage général sur la situation dans des lieux qui ne sont pas urbains.

Les territoires ruraux sont en proportion plus fortement marqués par la pauvreté que les territoires urbains. En effet, si 23% de la population française vit aujourd'hui en milieu rural, ce sont 35% des personnes pauvres qui y sont représentées¹⁰. Comme le souligne Alexandre PAGES, on peut comparer les taux de pauvreté en milieu rural à ceux des Zones Urbaines Sensibles. En milieu rural sont en effet concernées par la pauvreté des familles ouvrières ou proches du monde agricole, ainsi que des individus de la jeunes génération, confrontés au chômage. On peut également ajouter les populations marginalisées, qui viennent s'installer durablement sur ces territoires.

Une enquête réalisée par « Mairie-conseils » auprès de communes rurales¹¹ a permis de démontrer que les flux de population vers des territoires ruraux ont beaucoup changé depuis les années 1990. L'étude a en effet révélé qu'avant les années 1990, les migrants se déplaçaient dans le cadre de « migrations de proximité ». Les nouveaux arrivants dans les communes rurales étaient donc principalement des individus ou des ménages peu différents de ceux déjà présents sur la commune. En revanche, depuis les années 1990, les nouveaux arrivants semblent venir d'horizons géographiques beaucoup plus divers qu'auparavant, et recouvrent des profils sociologiques plus variés.

L'enquête réalisée par Mairie-conseils a permis de définir les profils de migrants arrivant sur les territoires ruraux depuis les années 1990. La majorité d'entre eux (64.7%) seraient des personnes exerçant une activité, 16.7% seraient des retraités et 14.1% seraient des personnes « précarisées ». Ce dernier groupe d'individus rassemble « les personnes en difficulté en provenance d'une ville, les salariés saisonniers se sédentarisant, les jeunes en situation d'errance, les gens du voyage en voie de sédentarisation et les adultes sans domicile fixe »¹². Enfin, 4.5% des migrants seraient des étrangers.

¹⁰ PAGES, A., *La pauvreté en milieu rural*, Presses Universitaires du Mirail, 2005, p.13.

¹¹ Enquête réalisée entre novembre 1999 et janvier 2000 auprès des 1281 communes rurales du réseau Mairie-conseils (service de la caisse des dépôts et consignations) et le Ceramac. 1680 questionnaires ont été retournés et analysés. Source : François COGNARD, « Mairie-conseils mène l'enquête », Revue POUR, n°182, juin 2004, pp.91-97.

¹² François COGNARD, « Mairie-conseils mène l'enquête », Revue POUR, n°182, juin 2004, p.93.

Du point de vue de la situation familiale des nouveaux arrivants, on compterait 87% de couples, 53% de couples avec enfants, 7% de ménages monoparentaux et 6% de personnes seules.¹³

Les études citées ici traitent des territoires ruraux en général. Néanmoins, il existe une forte disparité entre les espaces ruraux eux-mêmes, et notamment selon leur distance avec la ville autour de laquelle s'organise l'aire urbaine. Leur distance par rapport à celle-ci peut impliquer que ces communes rurales font l'objet d'une périurbanisation sous l'effet du desserrement de l'agglomération voisine.

Ainsi, comme le souligne J.C. DRIANT¹⁴, il existe d'importants contrastes sociaux au sein de la catégorie dite des « communes périurbaines ». Ces disparités sont cependant masquées par une apparente « *homogénéité formelle* », marquée par la prépondérance de la maison individuelle, qui dissimule la « *diversité des fonctions résidentielles des espaces ruraux* ».

c Pauvreté, précarisation et périurbanisation : questionnements

Comme nous l'avons souligné plus haut, les études qui s'intéressent à la pauvreté se concentrent souvent sur les territoires urbains. Nous étudierons ici ce phénomène sur les territoires ruraux en cours de périurbanisation. Cela nous permet de nous intéresser à la dimension dynamique et territoriale de la pauvreté, et à son lien avec le processus de périurbanisation engagé depuis la fin des années 1980. Il s'agit en effet de découvrir ici comment les territoires ruraux s'inscrivent dans le mouvement de précarisation de la société française, qui s'est développé à partir des années 1970. L'apparition de la « nouvelle pauvreté » a en effet conduit à la reformulation de la « question sociale » sous l'effet de la dégradation du marché du travail et de l'affaiblissement des liens sociologiques. Cette nouvelle pauvreté concerne des individus qui avaient jusqu'alors une situation stable, et qui sont désormais confrontés à un ensemble de risques qui conduisent à la précarité de leur statut économique et social.

¹³ COGNARD, François, « Mairie Conseils mène l'enquête », Revue Pour n°182, juin 2004, p.93.

¹⁴ DRIANT, J.C., « Espaces ruraux et parcours résidentiel des ménages : un éclairage statistique », Revue POUR n°195, octobre 2007, p. 46).

Cette notion de « *précarité* » a été définie dans un rapport du Conseil Economique et Social daté de 1987 comme étant :

« L'absence d'une ou plusieurs sécurité(s), notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même pour un avenir prévisible »¹⁵.

La concordance chronologique du développement de la précarité et du développement résidentiel de communes plus rurales mérite qu'on s'intéresse à l'existence d'un lien entre les deux phénomènes. La géographe Nicole MATHIEU soulignait dans un article publié en 1997 qu'il est important de ne pas négliger la place du territoire dans les processus de pauvreté, c'est-à-dire en quoi le fait de vivre « ici » plutôt que « là-bas » a des conséquences sur les processus de pauvreté¹⁶. Nicole MATTHIEU mettait en avant la nécessité de prendre en compte le rôle dynamique que peut jouer le territoire dans les mécanismes d'exclusion. Son hypothèse suggérait en effet que le territoire était un « *facteur actif* » dans les mécanismes d'exclusion, mais que son importance et sa spécificité restaient à découvrir.

Un certain nombre de questions se posent en effet au sujet de la pauvreté en milieu périurbain, et notamment sur le lien entre les spécificités du territoire et la pauvreté des ménages. Qui sont les pauvres de l'espace périurbain ? Comment se caractérise leur précarité ? Est-elle liée à un problème de logement, à un problème d'emploi, à des difficultés de transport, ou tout à la fois ? Comment et pourquoi les populations pauvres « néo-rurales » ont-elles été amenées à migrer ? Comment les populations autochtones pauvres le sont-elles devenues ? Leur pauvreté a-t-elle un lien avec le phénomène de périurbanisation qui frappe leur territoire, et son degré d'avancement ? Dans quelles conditions les personnes pauvres d'un territoire plus ou moins périurbanisé accèdent-elles à un logement ? Dans quelles conditions accèdent-elles à un emploi ? Le caractère plus ou moins périurbanisé du territoire influence-t-il l'accès au logement et à l'emploi ?

¹⁵ Définition contenue dans l'avis adopté par le Conseil économique et social français les 10 et 11 février 1987, sur la base du rapport "Grande pauvreté et précarité économique et sociale" présenté par Joseph Wresinski. Cette définition a notamment été reprise par les Nations unies, en particulier dans les travaux de la Commission et du Conseil des Droits de l'Homme sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté.

¹⁶ MATHIEU, Nicole, « Pour une nouvelle approche spatiale de l'exclusion sociale », Cybergeon n°33.

Nous nous intéresserons donc ici **au lien actif qui est susceptible de relier les phénomènes de périurbanisation et de précarisation de la société française**. Si cette approche s'intéresse aux néo-ruraux, elle s'intéresse également aux ménages pauvres dits « autochtones », « du cru » ou « de souche ».

2 Question de recherche

Nous faisons ici le constat que dans les années 1960 est apparu un phénomène de périurbanisation qui s'est accéléré dans les années 1970-1980. Or, ces décennies correspondent à l'apparition de la « nouvelle question sociale », qui s'articule autour du développement de la précarisation de la société française.

Jacques DONZELOT, dans un article publié en 2004, intitulé « *La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification* »¹⁷, avançait l'idée selon laquelle le périurbain constitue un territoire satisfaisant le souhait des classes moyennes de mettre à distance les « exclus » et les « oubliés » peuplant les banlieues.

Nous avançons ici l'idée que le phénomène de migration vers l'espace périurbain ne concerne pas seulement les couches moyennes de la population mais également des personnes plus modestes, voire pauvres. Nous avançons également l'idée que le phénomène est susceptible de générer en lui-même de l'exclusion.

La question de recherche qui se pose ici est donc de savoir comment le processus de périurbanisation inclut la migration de ménages modestes ou pauvres, et dans quelle mesure le territoire joue un rôle dynamique quant à l'exclusion et la fragilisation des ménages sur ces territoires périurbanisés ou en cours de périurbanisation.

3 Hypothèses

Nous formulons comme **hypothèse de départ** qu'il existe un rapport spécifique entre les phénomènes de périurbanisation et de précarisation. Il existerait donc une forme de pauvreté et de précarité spécifique aux territoires ruraux en cours de périurbanisation, dans

¹⁷ Article publié dans la revue Esprit en Mars 2004.

son ampleur et dans ses formes. Elle diffère donc de celui des territoires ayant achevé le processus de périurbanisation.

Cette hypothèse se décline en trois **sous-hypothèses** :

- Les territoires en cours de périurbanisation jouent un rôle actif vis-à-vis du phénomène de pauvreté, mais cet effet est caché par l'installation résidentielle de populations plus aisées sur ces territoires.
- **Les populations « autochtones »** : Moins le territoire est périurbanisé, plus la proportion de populations modestes ou pauvres au sein de sa population est grande. Le phénomène de périurbanisation entraîne une envolée des prix de l'immobilier qui met en difficulté les populations locales.
- **Les populations migrantes** : Au sein du mouvement de périurbanisation sont incluses des personnes appartenant aux couches moyennes les moins aisées, qui espèrent un coût de la vie moindre grâce à une installation plus lointaine par rapport aux pôles urbains (taux d'effort moindre et reste à vivre plus important). Ces populations n'ont pas nécessairement pris en compte les coûts économiques et sociaux qu'impliquait leur installation en territoire périurbain (enclavement, durée des trajets, nécessité d'avoir deux véhicules etc.). Ils se retrouvent ainsi fragilisés et exposés au risque de basculer dans la pauvreté (accès aux services et à l'emploi difficile).

II. Méthodologie

1 Le terrain d'enquête

Deux terrains d'enquête¹⁸ ont été retenus afin de réaliser ce mémoire, tous deux étant à des stades différents dans le processus de périurbanisation. La confrontation des informations concernant chacun d'eux a permis en effet de vérifier les hypothèses exposées plus haut.

Le premier terrain retenu est le territoire de la **Communauté de Communes de Bièvre Est (CCBE)**, en Isère. Le choix de ce territoire a été influencé par plusieurs éléments :

- Tout d'abord, ce territoire a retenu notre attention, car il est majoritairement rural et subit actuellement un phénomène de « périurbanisation » sous l'effet du desserrement des pôles

¹⁸ Cf. Annexe 2, p.105.

urbains voisins, à savoir Lyon et Grenoble. Il se trouve donc dans la catégorie des « campagnes des villes », et dans la sous-catégorie des territoires ruraux en cours de périurbanisation¹⁹.

- Ce territoire fait depuis 2005 l'objet d'un observatoire annuel du logement, mis en place dans le cadre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)²⁰ ; il était donc possible d'obtenir des données approfondies en ce qui concerne le développement résidentiel du territoire.
- L'observatoire du logement, réalisé lors du stage que j'ai effectué au Pact de l'Isère, s'appliquait au territoire de la Communauté de Communes de Bièvre Est. Les informations recueillies étaient donc disponibles grâce à ce stage. Certaines « personnes ressources » à contacter pour les entretiens étaient également plus facilement identifiables.

Le deuxième terrain retenu est celui de la **Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV)**, et cela pour les raisons suivantes :

- D'une part, le territoire concerné appartient également à la catégorie des « campagnes des villes », mais il correspond davantage à la sous-catégorie des territoires déjà périurbanisés. Le phénomène de périurbanisation y a commencé avant que la Communauté de Communes de Bièvre Est ne soit concernée. Cela a permis d'effectuer une comparaison des conséquences de la périurbanisation à différents stades d'avancement.
- D'autre part, ce territoire se situe entre Grenoble et la CCBE, ce qui semblait permettre une comparaison plus pertinente. En effet, la CCBE et la CAPV sont deux territoires susceptibles de subir le desserrement de l'agglomération grenobloise, qui s'effectue notamment en direction des communes la séparant de Lyon.
- L'observatoire du logement réalisé au Pact de l'Isère pour la CCBE a en outre montré que le Pays Voironnais constitue la principale origine des migrants qui viennent s'installer sur le territoire de la CCBE.
- Enfin, ce territoire fait également l'objet d'un observatoire du logement public par le Pact de l'Isère depuis plusieurs années. Cela a facilité l'accès aux informations et a permis également d'effectuer des comparaisons fines avec le territoire de la CCBE.

Il a néanmoins fallu se montrer prudent sur le fait que si la partie rurale du Pays Voironnais est un réceptacle pour les ménages grenoblois migrant en territoire périurbain, il l'est aussi

¹⁹ Etude prospective de la DATAR, « Quelle France rurale pour 2020 ? », La Documentation Française, septembre 2003.

²⁰ Cf. Annexe 2, p.105.

pour les ménages provenant des villes moyennes du territoire. Il est ainsi concerné par un phénomène de périurbanisation à la fois interne et externe.

2 La méthode de recueil des informations

Différents types de méthodes sont nécessaires afin d'obtenir des informations complètes et pertinentes sur les territoires étudiés et leur population. Nous avons donc ici eu recours à des méthodes à la fois quantitatives et qualitatives. Il s'avérait en effet important d'utiliser les **données statistiques**, afin de prendre la mesure de la pauvreté sur les territoires étudiés. Néanmoins, des **entretiens individuels avec les acteurs locaux** ont également été nécessaires pour compléter ces informations brutes et souvent limitées que fournissent les statistiques. Le **Pact de l'Isère** a également fourni des données sur le contexte résidentiel des territoires étudiés. Enfin, le recours à des **références théoriques** a permis de prendre le recul nécessaire et de rallier les observations à des concepts et à des phénomènes qui dépassaient le simple cadre du territoire de la Communauté de Communes de Bièvre Est et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

a Les données statistiques

Elles s'articulent autour de deux indicateurs principaux :

- Les indicateurs de cadrage du contexte socio-économique du territoire. Il s'agissait notamment ici de percevoir quel secteur d'activité (primaire, secondaire ou tertiaire) domine sur le territoire, et quelles en avaient été les évolutions durant les dernières décennies. Il s'agissait également de repérer quelles avaient été les évolutions démographiques majeures : population et évolution des catégories socioprofessionnelles présentes sur le territoire. Il s'agissait enfin de déterminer la part de la population travaillant à l'extérieur du territoire (c'est-à-dire ce que l'on appelle les « migrations pendulaires ») et les moyens de transport majoritairement utilisés.
- Les indicateurs de repérage de la pauvreté, dans son caractère multidimensionnel. Il s'agissait d'étudier, d'une part, les indicateurs monétaires de pauvreté, et, d'autre part, de les compléter avec des informations qui permettaient de prendre en compte la dimension non monétaire de la pauvreté (niveau de formation, chômage, conditions de logement, bénéficiaires de minima sociaux). Enfin, un repérage des différents types de cellule

familiale (familles monoparentales, personnes isolées etc) a permis également de prendre la mesure des situations de fragilité potentielle liées à la situation familiale. Enfin, l'étude des caractéristiques des demandeurs de logement social sur le territoire a permis de repérer leur statut familial, économique et professionnel, mais également les raisons de leur migration.

Ces données ont été utilisées pour dresser le portrait de chaque territoire étudié et le contexte socio-économique dans lequel il s'inscrivait, ce qui permit d'effectuer une comparaison. Ces indicateurs étaient également nécessaires pour caractériser le territoire étudié, et notamment son degré de périurbanisation.

Les organismes et ressources qui permettront de recueillir les données ont été:

- Les données des recensements généraux et partiels de la population, disponibles sur le site Internet de l'INSEE.
- Les données des observatoires de l'habitat réalisés par le Pact de l'Isère dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH).
- Les données de l'Observatoire Social de l'Isère.

b Les entretiens

Afin de compléter les ressources documentaires et statistiques nous avons également eu recours à des entretiens.

Ceux-ci se sont déroulés avec des acteurs locaux en relation directe avec les publics en difficulté des territoires étudiés ou avec les politiques qui leur sont consacrées. En amont, cette phase impliquait la réalisation d'un guide d'entretien et la définition d'un ensemble de personnes à interroger. Une partie de ces personnes étaient des acteurs locaux, professionnels de l'accompagnement des publics pauvres ou en difficulté.

Les personnes interrogées ont donc été choisies en fonction du champ d'action sociale dans lequel elles travaillaient. Afin de permettre d'établir une comparaison entre les territoires étudiés, ont été interrogés des acteurs similaires sur chaque territoire.

La liste des institutions rencontrées comprend donc :

Dans le domaine de l'action sociale du Conseil Général:

- Le territoire de l'action sociale (CG38) de Bièvre Valloire
- Le territoire de l'action sociale (CG38) du Voironnais-Chartreuse

Dans le domaine du logement très social :

- Le Comité Local de l'Habitat (instance chargée de l'attribution des logements très sociaux) de la CAPV
- Le Comité Local de l'Habitat de la CCBE

Dans le domaine du logement social :

- L'OPAC38, plus important bailleur social du territoire de la CCBE
- Pluralis, plus important bailleur social du territoire de la CAPV

Dans le domaine des associations caritatives :

- L'association Aide à Domicile et Adéquation, basée à Voiron
- Le Secours Catholique, situé à Apprieu

Dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle :

- L' ANPE dont relève le territoire de la CAPV (à Voiron)
- L' ANPE dont relève le territoire de la CCBE (Antenne de l'Agence Roussillon, située à la Côte St André)

Domaines transversaux :

- Le Centre Social Intercommunal, situé au Grand Lemps
- Une conseillère en économie sociale et familiale (ESF) du territoire de Bièvre Est (Centre Social Intercommunal situé au Grand Lemps)
- Assistantes Sociales du territoire de la CAPV :
 - Assistantes sociales travaillant sur la partie plus urbaine (Sud du territoire)
 - Assistante sociale travaillant sur la partie plus rurale (Nord du territoire)

La trame du guide d'entretien s'articulait autour du thème suivant :

Quelles sont les caractéristiques des personnes qui rencontrent des difficultés d'ordre social et économique sur le territoire couvert : qui sont les personnes pauvres, précaires ou fragiles (origine, statut familial, âge, qualification) et quelles sont les difficultés majeures qu'elles rencontrent (logement, emploi, transport...)?

Deux groupes sont distingués pendant l'entretien: les migrants et les autochtones. Les migrants : en quoi leur situation modeste, précaire ou pauvre est-elle liée à leur migration. Les autochtones : en quoi leur situation modeste, précaire ou pauvre est-elle liée au fait de vivre en territoire périurbain.

PARTIE I -

TERRITOIRES

ET PÉRIURBANISATION

BIÈVRE EST ET LE PAYS VOIRONNAIS

Avant de s'intéresser aux formes de pauvreté que l'on trouve en milieu périurbain, cette première partie cherche à présenter les territoires sur lesquels repose le mémoire, en nous concentrant essentiellement sur leur « périurbanisation ».

Comme nous l'avons précisé dans l'introduction de ce mémoire, le concept de périurbanisation se rapporte au phénomène d'étalement des villes dans les campagnes environnantes. Le terme ne désigne donc pas un état figé mais un processus dynamique, un continuum dont les deux extrémités sont l'urbain et le rural. Or les deux territoires sur lesquels nous nous appuyons ici ne sont pas au même stade sur le continuum du phénomène de « périurbanisation ». Ils ne subissent pas avec la même force les conséquences démographiques et résidentielles du desserrement des pôles urbains dans le giron desquels ils se situent.

Nous allons donc ici nous intéresser à caractériser le degré de périurbanisation des territoires étudiés, ce qui nous permettra également de les présenter historiquement, géographiquement et socialement.

Nous étudierons donc dans un premier temps le Pays Voironnais (I) puis le territoire de Bièvre Est (II).

Nous devons cependant préciser ici que les données disponibles sur chacun des territoires (en matière de démographie, de logement etc.) ne proviennent pas systématiquement des mêmes sources et ne fournissent donc pas nécessairement des indications identiques. Par exemple, les études sur le logement privé sont réalisées par l'agence d'urbanisme de la région urbaine Grenobloise (AURG) pour le Pays Voironnais, et par le Pact de l'Isère pour la CCBE, ce qui ne permet pas une comparaison systématique entre les deux territoires.

I. Le Pays Voironnais, retour sur une périurbanisation avérée

Il s'agit ici de présenter le Pays Voironnais d'un point de vue géographique, historique et sociologique aux différents stades de son développement. Nous partirons ainsi de « l'avant périurbanisation » (1), puis nous présenterons le développement résidentiel dont il a fait l'objet dès le début des années 1980 (2). Enfin, sera présenté le territoire tel que ce développement l'a façonné, c'est-à-dire un territoire contrasté (3).

1 Le Pays Voironnais : pôle économique à travers les âges

Les écrits sur le Voironnais, et notamment l'ouvrage de Louis CORTES, soulignent que le territoire qui constitue aujourd'hui le Pays Voironnais a eu, à différentes époques et de différentes manières, une aura non négligeable au niveau régional. Au Moyen-Age (a), durant la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle (b) et jusqu'à aujourd'hui (c), il a joué un rôle économique aux côtés de sa concurrente directe : Grenoble.

a Un centre historique ancien

Voiron a longtemps été une bourgade de passage et de commerce, caractéristique qu'il doit pour beaucoup à son emplacement stratégique. Le Pays Voironnais se situe en effet au contact de la Chartreuse, ce qui lui confère un accès privilégié aux bois et pâturages que l'on y trouve. Il est également au contact du Bas-Dauphiné, favorable au développement de l'agriculture. Il se situe par ailleurs aux portes de Grenoble, par l'Est, et au Sud s'ouvre la vallée de l'Isère, qui conduit au Rhône. Le Pays Voironnais s'avère donc situé au centre d'un carrefour favorable à la pratique du commerce.

Dans l'Antiquité, Voiron s'appelait Salmorungum. C'était déjà un petit bourg commerçant dont témoignent aujourd'hui les vestiges de riches villas romaines découvertes lors de la réalisation de la Rocade ouest de la ville actuelle.

Au Moyen Age, Voiron n'était toujours qu'un village, mais son emplacement stratégique continuait d'attirer les commerçants, de plus en plus nombreux à s'y rendre. Ainsi que le souligne Louis CORTES dans son ouvrage, la « *situation de contact* » permettait à Voiron de « *trionpher dans le trafic Nord-Sud par sa porte de la Chartreuse, la route de la Savoie vers la vallée du Rhône* »²¹. Sa position frontalière avec le Dauphiné voisin lui procurait un avantage commercial indéniable sur ses rivales qu'étaient déjà à l'époque Vienne et Grenoble. Cependant, la ville fut freinée dans son développement en tant que lieu de transit par des circonstances historiques:

²¹ CORTES, L., *Voiron à travers les âges ou la vie voironnaise des origines à nos jours*, Le Grand Lemps : Isère, 1963, p.13.

« A quelques kilomètres de là, au Nord de St-Laurent-du-Pont, le cours du Guiers marquait la ligne frontière Savoie-Dauphiné au Moyen Age, France-Italie ensuite et de lourds péages puis douanes frappaient au passage les marchandises. Les routes royales évitant la frontière s'écartèrent de Voiron »²².

Au XV^{ème} siècle l'industrie locale vit le jour, et permit au Voironnais de se développer. En s'appuyant sur son artisanat, l'économie y gagna en importance, et la petite bourgade atteignit progressivement le rang de ville. L'industrie textile, et spécifiquement la toile, fut en grande partie responsable de ce développement. Ses fabriques étaient réparties sur le territoire de ce qui est aujourd'hui le Pays Voironnais, et notamment sur Rives, Moirans, le Pont-de-Beauvoisin et Virieu. La « toile de Voiron » jouit en effet pendant plusieurs siècles d'une aura nationale mais aussi européenne. Le papier fut également un des pôles industriels du Voironnais dès le XVI^{ème} siècle, depuis Voiron puis Coublevie. Le pays était également connu pour sa production de salpêtre, ainsi que pour son industrie de tuilerie et de poterie, dès le XV^{ème} siècle.

Ainsi, après quelques balbutiements, le Pays Voironnais obtint le rôle de centre économique local au XV^{ème} siècle, et cela grâce au développement de son industrie. La révolution industrielle devait par la suite confirmer ce rôle, bien qu'en apportant avec elle son lot de transformations économiques.

b Révolution industrielle

Jusqu'au XIX^{ème} siècle le Voironnais conserve le rang de grand centre industriel du Dauphiné. La ville est même un des centres désignés pour l'implantation des « *Chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers* » par la loi du 12 germinal an XII (2 avril 1804). Voiron ne partage ce rang qu'avec deux autres villes du département: Grenoble et Vienne.

Au XIX^{ème} siècle, l'activité industrielle que nous décrivions plus haut connaît plusieurs transformations. L'industrie de la toile est notamment confrontée à un fort déclin après la Révolution, dû notamment à la perte de débouchés commerciaux. L'activité restante est pour beaucoup délocalisée dans le Nord de la France où la main d'œuvre et l'approvisionnement en matières premières coûtent moins cher. Ce déclin provoque le chômage de nombreux ouvriers du pays. Pour occuper cette main d'œuvre désormais sans

²² CORTES, L., *Voiron à travers les âges ou la vie voironnaise des origines à nos jours*, Le Grand Lemps : Isère, 1963, p.14.

activité, la municipalité de Voiron encourage alors le développement de l'industrie de la soie. Fabriquée sur la demande de fabricants lyonnais, elle permet de fournir du travail à des ouvrières issues de toute la région, logées à l'usine durant la semaine et rentrant chez elles pour la fin de semaine. La métallurgie ne connaît pas le même sursaut et disparaît presque complètement du paysage industriel voironnais, tout comme la tannerie. La scierie en revanche se développe, et avec elle la fabrication de meubles. Enfin, la papeterie connaîtra un développement important à partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

Avec l'entrée dans le XX^{ème} siècle, le contexte économique du Pays Voironnais est une nouvelle fois transformé. Ce siècle est en effet marqué par le déclin de la soie et du papier. Néanmoins, il signe également l'arrivée d'une entreprise phare pour le Voironnais, les skis Rossignol, fondée en 1907 par Abel Rossignol. Y travailleront des familles entières de voironnais, ainsi que des immigrants italiens arrivés massivement au début du siècle. Voiron se développe et s'agrandit. De grandes industries de renommée mondiale se développent sur le territoire alentour, comme l'entreprise Radiall spécialisée en mécanique de précision, ou encore les jouets Gueydon, d'où est issue l'enseigne King Jouet.

Ainsi, la révolution industrielle a amené une recomposition du tissu industriel voironnais. Avec l'entrée dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle a succédé à cette phase d'industrialisation une autre phase, celle de la tertiarisation.

c Le XX^{ème} siècle et la tertiarisation de l'économie voironnaise

Durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, le Pays Voironnais a connu une vague de « tertiarisation », tout comme le reste du territoire français. Malgré le fait que certaines entreprises perdurent sur son territoire, l'économie du Pays Voironnais a pris le chemin de l'accroissement de la part du secteur tertiaire au sein de son activité économique. En 1991, le tertiaire était devenu le plus important secteur dans l'économie du Pays Voironnais, et cette activité concernait 73% des établissements du territoire.. A l'aube des années 1990, on constate que la plupart des entreprises ont été créées après 1975 (pour 40% d'entre elles), et relèvent essentiellement du secteur tertiaire²³.

²³ City Development, *Etude diagnostic pour la réalisation d'un contrat de développement économique de bassin du voironnais*, décembre 1991, p.36.

Néanmoins, **l'industrie** a conservé une part significative dans l'économie du Voironnais, puisque dans les années 1990 24% des établissements relevaient de ce secteur, dépassant ainsi la moyenne iséroise de 21%²⁴.

« Le Pays Voironnais, c'est un bassin sur lequel l'emploi se porte plutôt bien, même est plutôt en augmentation, en croissance, avec une caractéristique qui est un emploi salarié industriel plus important, qui se maintient ces dernières années, alors qu'il baisse ailleurs. On a aussi un développement sur le BTP et sur le Tertiaire, secteur très large (...). La spécificité du Pays Voironnais c'est que c'est un territoire où on a un bassin industriel très diversifié. Par exemple on prend Sochaux, vous enlevez Peugeot, ça s'effondre quoi. Ici y'a pas une entreprise qui est, je dirais... y'a des grandes entreprises mais c'est tout un tissu industriel, qui fait qu'il y a quand même de la diversité »²⁵

Le secteur industriel a cependant connu une évolution contrastée. Une partie s'est maintenue, notamment en matière de technologies « de pointe ». Dans les zones de plaine se développe en effet ce secteur industriel, et notamment sur le parc d'activité de Moirans-Voreppe, baptisé « Centr'Alpes » et créé durant les années 1990. Celui-ci accueille notamment une part significative d'entreprises originaires de l'agglomération grenobloise qui se sont délocalisées sur le Voironnais, ce qu'a largement souligné l'une des personnes interrogées :

« Centr'Alpes n'existe que parce que les entreprises grenobloises se sont exportées parce qu'il n'y avait pas assez de superficie sur Grenoble. »²⁶

Les secteurs plus « traditionnels » de l'industrie voironnaise, installés dans les vallées de la Morge et de la Fure, ont pour leur part subi plusieurs contrecoups économiques, notamment la fermeture d'usines et des vagues de licenciements dans les années 1980. Le territoire du Voironnais dispose donc désormais d'une économie qui se tertiarise mais qui conserve une part importante d'activité industrielle. L'industrie est encore aujourd'hui le secteur qui recrute le plus sur le Pays Voironnais²⁷.

Les secteurs secondaire et tertiaire se développent et évoluent sous le regard attentif de la **Communauté d'Agglomération**, dont la création a été en grande partie motivée par des objectifs économiques. Si la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a été créée en 2000, le Pays Voironnais existe pour sa part depuis 1974. Il s'appelait alors Syndicat Mixte d'Aménagement du Pays Voironnais (SMAV). Il serait né de la volonté de s'opposer au développement de l'agglomération grenobloise, et de conserver l'autonomie du territoire face à cette voisine de quelques 500 000 âmes :

²⁴ City Development, *Etude diagnostic pour la réalisation d'un contrat de développement économique de bassin du voironnais*, décembre 1991, p.31.

²⁵ Entretien.

²⁶ Entretien.

²⁷ Entretien.

« La stratégie a été de faire valoir le territoire comme un pôle d'équilibre à part entière dans la région urbaine grenobloise, notamment avec sa ville centre, Voiron (...). Par conséquent, le Pays Voironnais naît et se développe en construisant un territoire uni par cet objectif politique de refus. »²⁸

Bâti comme instrument d'aménagement du territoire, le SMAV a peu à peu élargi ses compétences. A la collecte des déchets et la gestion des réseaux se sont ajoutés l'information, l'orientation et la formation des 16/25 ans et des bénéficiaires du RMI, ainsi que l'aide aux personnes âgées et handicapées et enfin l'amélioration de l'habitat. En 1992, le Pays Voironnais devient une communauté de communes, conservant ses compétences acquises tout en renforçant son rôle en matière d'économie et d'emploi. Enfin, en 2000, le Pays Voironnais acquiert le statut de Communauté d'Agglomération, adoptant ainsi sa forme actuelle (cf.). L'objectif essentiel était alors le développement économique, via notamment l'implantation d'entreprises nouvelles, l'accompagnement des entreprises présentes sur le territoire et le développement du commerce et de l'artisanat.

Le Pays Voironnais connaît ainsi une reconversion économique vers le secteur tertiaire, mais conserve une part importante de son industrie, le tout sous le regard attentif de la Communauté d'Agglomération. Son territoire demeure aujourd'hui économiquement attractif. La plaine alluviale de l'Isère offre en effet des espaces propices au développement économique et par lesquels transitent les principales infrastructures. Il se trouve par ailleurs en sortie de l'agglomération grenobloise, et à proximité d'axes de communication permettant de relier Lyon, Chambéry ou Valence. Nous allons maintenant voir que cette attractivité, et les métamorphoses qu'elle a entraînées, ne se sont pas limitées au domaine économique, car elle ont également concerné l'habitat.

2 La métamorphose démographique et résidentielle du Pays Voironnais

A partir du milieu des années 1970, le Pays Voironnais subit le même sort que d'autres territoires situés à proximité de pôles urbains économiquement et démographiquement importants, comme, dans le cas qui nous intéresse, Grenoble. Le Voironnais connaît en effet un développement résidentiel et démographique majeur, principalement durant la première

²⁸ BAUMONT, L., *Si l'intercommunalité m'était contée...Regard sur le récit intercommunal du Pays Voironnais*, Mémoire de Master II Politiques Publiques et Changement Social, « Villes, territoires, solidarité », sous la dir. d'Alain Faure, IEP Grenoble, 2007, p.11.

vague de périurbanisation. Nous allons donc ici nous intéresser aux deux volets de cette évolution : le développement démographique d'une part (a) et le développement résidentiel d'autre part (b).

a L'implantation d'une population nouvelle dans la campagne voironnaise dès les années 1970

A partir des **années 1970**, le Pays Voironnais connaît un fort **accroissement de sa population**. Celui-ci se concentre principalement sur les zones rurales du pays ; les zones plus urbaines, pour leur part, voient leur population décroître. De 1975 à 1982 Voiron perd ainsi des habitants, tandis que « *les communes assez proches enregistrent des hausses assez conséquentes, notamment St Etienne de Crossey, La Buisses Chirens, St Jean de Moirans* »²⁹. Cet accroissement de la population trouve comme explication la « *délocalisation des habitants de Voiron au profit des communes voisines* », ainsi que la « *délocalisation des habitants proches de l'agglomération grenobloise* ». Grenoble et Echirolles accusent en effet à l'époque un déficit démographique, tandis que toutes les autres communes de la banlieue présentent une hausse de leur population.

Les migrations concernent alors principalement des **familles**. De ce fait, les communes voisines de Voiron qui reçoivent les migrants voient leur population « rajeunir ». L'arrivée de nouvelles familles entraînent en effet une proportion de moins de 20 ans plus importante que sur les communes qui n'accueillent pas les nouveaux arrivants, où la proportion de personnes de plus de 60 ans est par ailleurs plus élevée³⁰.

Parce que les nouveaux arrivants sont des familles, donc des populations dont les chefs de ménage sont en âge de travailler, la **population active** croit fortement sur tout le bassin du syndicat mixte, à l'exception de Voiron, qui perd de la population active entre 1982 et 1990³¹. Avec l'accroissement de la population active issue des environs de Grenoble se développent également les migrations domicile-travail, et notamment celles en direction de l'agglomération grenobloise, qui concernaient 27% des résidents du SMAV au début des

²⁹ City Development, *Etude diagnostic pour la réalisation d'un contrat de développement économique de bassin du voironnais*, décembre 1991, p.8

³⁰ City Development, *Etude diagnostic pour la réalisation d'un contrat de développement économique de bassin du voironnais*, décembre 1991, p.8-9.

³¹ City Development, *Etude diagnostic pour la réalisation d'un contrat de développement économique de bassin du voironnais*, décembre 1991, p.15.

années 1990³². Les migrations domicile-travail en direction de Voiron sont alors toujours majoritaires, et concernent 31% des résidents des communes du SMAV³³.

Entre 1982 et 1990, l'accroissement démographique se fait moins important que durant la période intercensitaire précédente. Le territoire voit cependant sa population continuer de s'accroître, et cela au rythme de +1,2% chaque année³⁴. Cette croissance démographique a toujours essentiellement lieu en dehors des pôles urbains.

Entre 1990 et 1999, l'évolution démographique du Pays Voironnais s'essouffle davantage. Le rythme de croissance descend en effet à 1% par an. Cela équivaut à l'arrivée de 7 400 nouveaux habitants entre 1990 et 1999³⁵. Cette croissance est principalement due aux flux migratoires, qui entraînent l'arrivée de 507 personnes par an en moyenne entre 1990 et 1999 sur le Pays Voironnais. Conformément aux décennies précédentes, la croissance démographique a alors essentiellement lieu en dehors des pôles urbains, où la population s'accroît en moyenne au rythme de +1,5% par an. Cependant, contrairement à ce que l'on observait durant les années 1970 et 1980, Voiron commence à regagner des habitants. Cette ville commence ainsi à se re-densifier, tout comme l'ensemble de la zone sud du Pays Voironnais.

Maintenant que nous avons étudié décennie par décennie les informations concernant l'évolution démographique du Pays Voironnais, nous pouvons nous demander qui ont été ces nouveaux arrivants en termes de **catégorie socioprofessionnelle**. Il s'avère ainsi que le territoire s'est montré principalement attractif pour les classes moyennes. En 1999, la structure sociale du territoire est ouvrière à 22%, mais cette catégorie tend à diminuer au profit des employés (9% de la population), des professions intermédiaires (17%) et des cadres (11%)³⁶. Cette évolution des catégories socioprofessionnelles souligne le phénomène de tertiarisation de l'économie du territoire que nous évoquions plus haut. Nous remarquons également que la part des ouvriers dans la population a conservé une place importante.

En terme de **composition des ménages**, les populations nouvelles ont principalement été des familles, puisque 27% des ménages du Pays Voironnais étaient en 1999 composés de

³² CREPAH, *Elaboration du Programme Local de l'Habitat du Syndicat Mixte d'Aménagement du Voironnais, Première synthèse des éléments de diagnostic*, 5 juillet 1993, p.7.

³³ CREPAH, *Elaboration du Programme Local de l'Habitat du Syndicat Mixte d'Aménagement du Voironnais, Première synthèse des éléments de diagnostic*, 5 juillet 1993, p.7.

³⁴ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.2.

³⁵ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.2.

³⁶ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.27.

4 personnes ou plus. Cependant, le vieillissement du territoire s'amorçait, avec une augmentation de la part des ménages de plus de 50 ans, et une population âgée de plus de 60 ans qui représentait presque 20% de la population totale du territoire³⁷. Outre la re-densification de la population de Voiron que nous évoquions plus haut, le vieillissement de la population souligne le stade avancé du phénomène de périurbanisation sur le territoire à la fin des années 1990. L'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier qui a été observée durant ces dernières décennies, sous l'effet de la pression exercée par les nouveaux arrivants, rendent en effet difficile le maintien ou l'arrivée de populations jeunes sur le territoire, et cela d'autant plus que le logement social n'a pas nécessairement été développé sur les communes périurbanisées. L'accroissement de la population durant les trois dernières décennies peut également avoir entraîné une raréfaction des terrains et des biens immobiliers disponibles, ce qui limite l'installation de nouveaux ménages. Les « nouveaux arrivants » des années 1970 ou 1980, qui étaient alors des familles avec enfants, sont donc en train de vieillir dans la maison qu'ils ont achetée 20 à 30 ans plus tôt.

En ce qui concerne l'**origine géographique des ménages** qui se sont implantés sur les communes rurales du Pays Voironnais depuis les années 1970, nous pouvons remarquer que bon nombre étaient originaires de Voiron. En effet, si le Pays Voironnais est soumis au desserrement résidentiel de l'agglomération grenobloise, le territoire est assez vaste pour que s'opère en son sein un phénomène de périurbanisation « en interne », c'est à dire que des ménages originaires de Voiron s'installent en périphérie pour accéder à une maison individuelle. Néanmoins, nombreuses sont les migrations qui ont pour origine l'agglomération grenobloise : en 1999, 35% des migrants en étaient originaires³⁸. L'agence d'urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) estimait en 2004 que plus de 1200 ménages quittent chaque année l'agglomération pour s'installer en milieu périurbain. Ceux qui choisissent le Pays Voironnais sont principalement de grands ménages (avec 3,1 personnes en moyenne), et des nouveaux propriétaires, pour 77% d'entre eux³⁹. Cependant, le territoire accueille la population de l'agglomération grenobloise de manière moins prononcée durant les années 1980, ce qui pourrait laisser penser à une extension du phénomène de périurbanisation à d'autres territoires, plus éloignés de l'agglomération grenobloise. Cette hypothèse semble

³⁷ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.2.

³⁸ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.26.

³⁹ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.2.

confirmée par le fait que les mouvements migratoires du Pays Voironnais vers la Bièvre se font plus intenses que durant la décennie précédente. En moyenne, le Pays Voironnais perd 450 habitants dans ces échanges sur la période 1990-1999⁴⁰. En outre, les ménages qui quittent le Pays Voironnais pour s'installer dans la Bièvre sont généralement de grande taille et propriétaires⁴¹.

Ainsi, le Pays Voironnais a connu un phénomène de périurbanisation intense durant les dernières décennies. Néanmoins, il semble aujourd'hui s'essouffler, comme l'indique le vieillissement de la population et le ralentissement des migrations. Outre les particularités démographiques que nous venons d'étudier, nous allons maintenant nous intéresser au volet résidentiel de la périurbanisation du Pays Voironnais.

b Le développement résidentiel

L'évolution du nombre de résidences du Pays Voironnais a suivi la courbe démographique. Ainsi, le nombre de logements créés a été important entre 1980 et 1990, avec une croissance annuelle de 1,8% par an. Entre 1990 et 1999, le rythme s'est ralenti, le taux de croissance annuelle descendant à 1,3%⁴². Ce sont cependant 3 850 nouveaux logements qui ont été créés sur cette même période⁴³. Les pôles urbains ont davantage concentré les fruits du développement résidentiel entre 1990 et 1999 que durant les décennies précédentes : les communes de Moirans, Rives, Tullins et Voreppe ont ainsi accueilli 56% des logements créés entre 1990 et 1999, contre 45% entre 1982 et 1990⁴⁴.

Dès les années 1980, et encore aujourd'hui, le développement résidentiel du Pays Voironnais est principalement axé autour du développement de la **maison individuelle**, qui représentait encore 75% de la construction entre 1995 et 2001⁴⁵. Le développement résidentiel du territoire se fait en laissant primer les logiques des particuliers et des constructeurs privés. D'après l'agence d'urbanisme de la Région Grenobloise, les communes et professionnels tels que les aménageurs ou lotisseurs, n'interviennent que très peu sur ce territoire.

⁴⁰ Communauté du Pays Voironnais, *Synthèse globale. Projet de réactualisation du PLH*, 2006, p.4.

⁴¹ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.3.

⁴² Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.3.

⁴³ Communauté du Pays Voironnais, *Synthèse globale. Projet de réactualisation du PLH*, 2006, p.5.

⁴⁴ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.3.

⁴⁵ Communauté du Pays Voironnais, *Synthèse globale. Projet de réactualisation du PLH*, 2006, p.5.

Ce développement résidentiel important et principalement fondé sur la maison individuelle a entraîné une augmentation générale du **prix des logements**. En 6 ans, soit entre 1995 et 2001, le prix des terrains à bâtir a augmenté de 70%. Celui des maisons individuelles a augmenté de 46% (soit +7% par an). Les loyers « *non-encadrés* » (c'est-à-dire ceux dont le montant est fixé par le marché et non pas les pouvoirs publics) sont en 2001 de 5,5 euros par m². Ces loyers se rapprochent ainsi des prix de l'agglomération grenobloise (7,2 euros/m² en 2001)⁴⁶.

Le territoire du Pays Voironnais a ainsi été soumis depuis les années 1970 à un développement résidentiel et démographique conséquent. Si celui-ci s'est légèrement infléchi depuis les années 1990, il a tout de même transformé le territoire du Voironnais. Celui-ci est en effet devenu un lieu de résidence, qui accueille des classes moyennes dont beaucoup sont originaires de l'agglomération grenobloise et travaillent à l'extérieur du territoire. Il serait cependant faux d'affirmer que tout le Voironnais a été et est toujours concerné de la même manière par le phénomène de périurbanisation. Ce territoire porte en effet en son sein des contrastes en termes démographiques et résidentiels qui méritent d'être ici explicités, et cela d'autant plus qu'ils semblent traduire une progression de la périurbanisation vers des terres plus reculées, et plus proches de Bièvre Est.

3 Un territoire contrasté

Tout comme Bièvre Est, voire de manière encore plus prononcée, le Pays Voironnais présente des disparités en termes démographiques et résidentiels. Nous pouvons en effet distinguer des différences territoriales entre, d'une part, les zones les plus urbaines du Sud du Pays Voironnais, et, d'autre part, le Nord, plus rural. Ces deux « zones » sont concernées à des degrés différents par le desserrement urbain de Grenoble ou de Voiron. Ils n'ont donc pas été confrontés à la périurbanisation en même temps et avec la même force. Nous allons donc ici nous intéresser tour à tour à ces deux segments du Voironnais (a et b).

⁴⁶ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.4. et p.30

a Le Sud du Voironnais : les pôles urbains dans la zone de desserrement Grenoblois

La partie sud du Pays Voironnais est celle qui rassemble les centres urbains les plus importants. Elle est organisée autour de la ville centre de Voiron, qui compte 20 000 habitants, soit presque un quart de la population du Pays Voironnais. Dans cette partie se trouvent également les autres communes importantes de l'agglomération, soit Voreppe, Moirans, Tullins et Rives, qui concentraient, en 1999, 35% de la population du territoire⁴⁷.

Le développement résidentiel qui s'est effectué durant les deux dernières décennies a concerné en majorité les pôles urbains, à savoir Moirans, Rives, Tullins, Voiron et Voreppe. Ces communes ont en effet accueilli 56% des nouveaux logements produits entre 1990 et 1999. Elles ont donc directement « absorbé » les ménages qui partaient de l'agglomération Grenobloise en direction du Voironnais. Ce sont par ailleurs les communes énumérées ici qui concentrent le plus de logements sociaux sur tout le territoire. En 2007, les 4 354 logements sociaux que l'on y trouvait correspondaient à 85% du parc social du territoire du Pays Voironnais. A elle seule, la ville de Voiron rassemblait 42% du parc.

La zone sud du Pays Voironnais est également celle où l'on rencontre les plus forts contrastes résidentiels. On y trouve les villes avec les taux d'habitat individuel les plus faibles de tout le territoire, soit moins de 50% pour Voiron, entre 50 et 60% pour Moirans, Tullins et Rives. Mais on y trouve également des communes où le taux s'élève entre 80 et 90% (La Buisse, St-Julien-de-Ratz, La Murette, St-Blaise-du-Buis), voire entre 90 et 100% (Vourey, St Cassien, Pommier-la-Placette, Chamècles, Reaumont, Coublevie)⁴⁸. Le même contraste se remarque lorsque l'on s'intéresse aux logements sociaux présents sur chaque commune. Si les villes de Voiron, Rives, Tullins, Voreppe, Moirans et St-Jean-de-Moirans ont un taux de logement social compris entre 16,1% et 29,2%, de nombreuses communes du Sud du Pays Voironnais ont un taux inférieur à 1% (Pommiers-La-Placette, St-Julien-de-Ratz, Réaumont, St-Cassien, St-Etienne-de-Crossey etc.)⁴⁹. Enfin, on identifie le même contraste en termes de présence d'habitat collectif⁵⁰. Ces contrastes laissent ainsi à penser que se trouvent dans le Sud du Pays Voironnais deux types de communes : les communes les plus urbanisées et, tout

⁴⁷ Données RGP 1999.

⁴⁸ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.12.

⁴⁹ Calculs effectués à partir des données 2006 : Comité Local de l'Habitat du Pays Voironnais, *Observatoire du logement social, Bilan 2006*.

⁵⁰ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.19.

autour d'elles, les communes proprement périurbaines, où domine la maison individuelle en accession à la propriété.

b Le Nord du Pays Voironnais : le périurbain lointain progressivement atteint par la périurbanisation

La moitié nord du Pays Voironnais est composée d'une zone appelée « Valdaine Paladru »⁵¹. L'Observatoire Social de l'Isère fournit des statistiques détaillées pour cette partie du Pays Voironnais, dont le profil est très différent de celui de la moitié sud.

Le Nord du Pays Voironnais est en effet nettement moins urbanisé que le Sud. Les communes y ont notamment des populations moins nombreuses : Merlas, Voissant, Velanne et Saint-Sulpice-de-St-Geoirs n'atteignent pas les 500 habitants, tandis que Saint-Aupre, Saint-Nicolas-de-Macherin, Massieu, Biliou, la bâtie-Divisin et Saint-Bueil ne dépassent pas les 950 habitants⁵².

Du point de vue de l'habitat, les communes du Nord connaissent un développement des résidences principales moins important que le Sud du pays. Leur parc est essentiellement composé de maisons individuelles, avec des terrains plus grands que ceux du reste du Voironnais : entre 1995 et 2001, la surface moyenne des terrains à bâtir « en diffus » (c'est-à-dire en dehors des lotissements) y est de 1898 m², contre 1350 m² dans le secteur de Tullins⁵³.

La population est également différente entre le Nord et le Sud du Pays Voironnais. Au sud sont nettement plus représentés les ménages dont la personne de référence est cadre ou « *profession intellectuelle supérieure* ». Dès que l'on franchit la diagonale Le Pin/Saint Aupre en direction du Nord⁵⁴, la population compte entre 0 et 15% de cadres ou professions intellectuelles supérieures. Dans la zone sud, seules Voiron et Moirans atteignent des pourcentages similaires.

Ainsi, le segment nord du Pays Voironnais semble présenter des caractéristiques nettement différentes de celles du Sud, et notamment en termes démographiques et

⁵¹ Cf.

Annexe 6, p.107.

⁵² www.paysvoironnais.eu

⁵³ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.17.

⁵⁴ Cf. Carte du Pays Voironnais, Annexe 5, p.107.

résidentiels. Le Nord semble en effet avoir été davantage « épargné » par la périurbanisation. Néanmoins, il semble commencer lui aussi à y être confronté, ce qu'indique le fait que les prix des terrains à bâtir rattrapent progressivement ceux de la zone sud⁵⁵. Le desserrement urbain s'étend désormais vers des territoires de plus en plus éloignés de Grenoble ou de la zone sud du Voironnais. Il remonte ainsi vers le Nord du territoire et se rapproche de la Bièvre, c'est-à-dire des zones moins peuplées et où la pression plus faible exercée sur l'immobilier et le foncier garantit un accès plus « abordable » au logement en général et à la propriété privée en particulier.

Pour conclure ce que nous avons dit du Pays Voironnais, nous pouvons souligner le fait qu'il est un pôle économique ancien en Isère, dont l'économie s'est progressivement recomposée, pour atteindre une forme hybride : encore très industrielle, elle tend de plus en plus vers la tertiarisation. Le dynamisme économique est en partie dû à la proximité immédiate de l'agglomération grenobloise. Outre les retombées économiques de ce voisinage, le Pays Voironnais en connaît également les conséquences démographiques, en accueillant depuis presque quarante ans les ménages issus du « desserrement » de l'agglomération. Cette périurbanisation a modifié et modifie encore le profil démographique et résidentiel de la zone sud. Elle semble aujourd'hui s'étendre au nord du pays, s'étalant davantage en direction du périurbain lointain, et notamment de la Bièvre. Nous allons donc maintenant nous intéresser à ce territoire en proie à la périurbanisation qu'est la Bièvre, en nous basant sur un segment précis : Bièvre Est.

⁵⁵ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic Préalable*, Mai 2004, p.30.

II. La Communauté de Communes de Bièvre Est, genèse d'une périurbanisation annoncée

Si le Pays Voironnais a expérimenté une vague de périurbanisation dès les années 1970, la Communauté de Communes de Bièvre Est a suivi le même chemin avec une décennie de retard. Nous allons ici retracer l'avant (a) et le pendant (b) de la périurbanisation telle que Bièvre Est en a fait l'expérience, puis nous nous intéresserons au contexte actuel et notamment aux disparités et contrastes territoriaux (c).

1 Un bassin ouvrier aux portes des agglomérations Lyonnaise et Grenobloise

Le territoire de la Bièvre est à la fois rural et industriel. Il est par ailleurs doté de qualités qui le rendent propice à l'accueil des populations migrantes.

a Présentation des habitants de la Bièvre : une population ouvrière installée en zone agricole

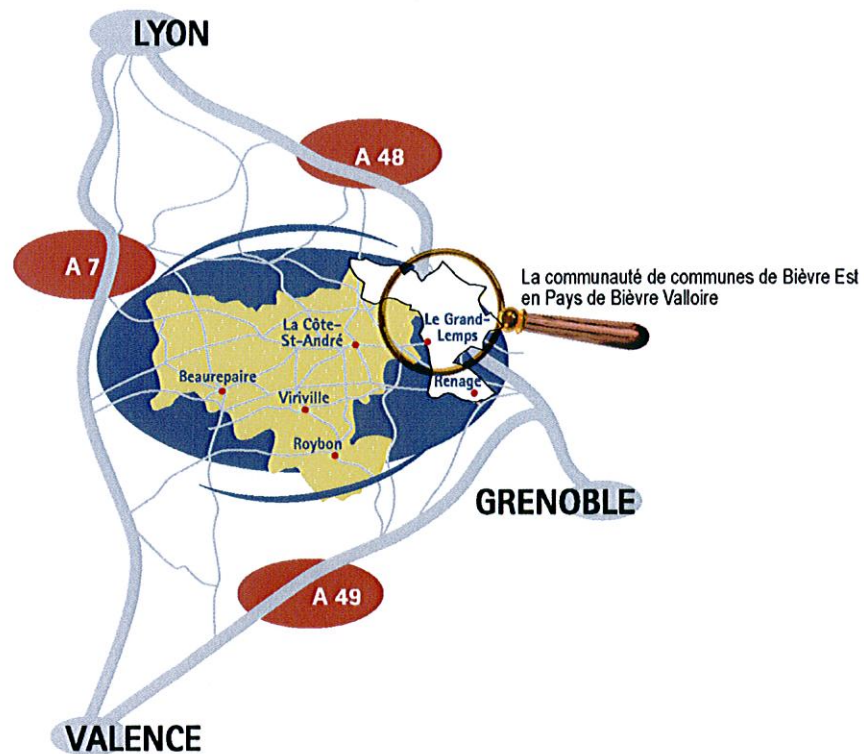
Le territoire correspondant aujourd'hui à l'aire de la Communauté de Communes de Bièvre Est est constitué de vallées étroites. On y trouvait jusque dans les années 1970 des activités agricoles. On y pratiquait en effet l'agriculture intensive, en cultivant notamment le maïs, le blé ou encore le tabac, cultures qui persistent encore aujourd'hui.

On y trouvait également de petits bourgs industriels, hérités du XIX^{ème} siècle. Les activités industrielles pratiquées sur ce territoire étaient variées : on y trouvait l'industrie du textile (avec par exemple PERRIN HERMES et PORCHER sur le Grand Lemps), mais aussi de la chaussure, de la papeterie (avec ARJOMARIE à Renage) ou encore l'acier (avec REVEX-FORGES à Renage et les aciéries de BONPERTUIS à Apprieu).

La population « de souche » est ainsi majoritairement ouvrière...et peu nombreuse, puisqu'elle n'atteignait que 13 000 habitants au recensement de 1975. La majorité des habitants étaient alors des propriétaires terriens, notamment dans les parties nord et est du territoire.

b Une plaine propice au desserrement des agglomérations voisines

Figure 1 Situation géographique de la CCBE par rapport aux agglomérations voisines (Source: AURG)



La CCBE s'avère avoir une position stratégique dans un contexte de périurbanisation vers des territoires de plus en plus lointain, et offre ainsi un contexte propice au desserrement urbain des grandes agglomérations.

La CCBE recouvre en effet un territoire composé d'une vaste étendue majoritairement rurale et plate, ce qui la rend favorable à l'implantation d'axes autoroutiers, ferroviaires et d'infrastructures aéroportuaires. Par ailleurs, la présence d'importants axes de circulation rend le territoire de Bièvre Est de plus en plus attractif. Il s'agit notamment de l'ouverture d'un échangeur autoroutier sur l'A48 (reliant Lyon et Grenoble), de la création de l'aéroport de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (à proximité immédiate de la CCBE). Également traversée par la nationale 75 et desservie par le train, la CCBE présente donc un fort potentiel d'attractivité pour les habitants des agglomérations voisines souhaitant habiter en territoire rural tout en

maintenant un lien fort avec leur ville d'origine, comme par exemple pour le travail ou les loisirs.

Le territoire est par ailleurs situé à un croisement stratégique, entre Lyon, Grenoble et Valence (cf. Figure 1), villes dont il n'est pas très éloigné en termes de distance. Il est en effet situé à 40km de Grenoble, 70km de Lyon et 25km de Bourgoin-Jallieu. Il est par ailleurs voisin du territoire du Pays Voironnais, avec lequel il partage une frontière commune.

Le territoire de Bièvre Est assure ainsi la transition entre, à l'Est, les bassins urbains de la Région Grenobloise et du Voironnais et, à l'Ouest, la vallée du Rhône et le Nord Isère (cf. Figure 1).

Ainsi notre zone d'étude est un territoire potentiellement « convoitable » car offrant des aménités avantageuses pour des ménages à la recherche d'une résidence en milieu périurbain lointain.

2 Des années 1980 à aujourd'hui : un territoire en transformation

A partir des années 1980 ont commencé à s'opérer une série de transformations qui ont modifié le visage économique, résidentiel et démographique de Bièvre Est. La désindustrialisation du territoire et sa périurbanisation sont les deux moteurs de cette évolution, que nous allons ici présenter (a et b).

a Reconversion économique

Si les entreprises que nous avons citées plus haut ont survécu aux évolutions qu'a connues le secteur industriel de Bièvre Est, il n'en reste pas moins que l'économie de la région a été confrontée au phénomène de « désindustrialisation ». Celui-ci correspond à la diminution de la part des emplois industriels qui touche la France mais également l'ensemble des pays dits « industriels » depuis les années 1960, et qui tend à s'accélérer depuis les années 1980.

C'est donc dans un contexte de récession économique qu'a été créé en 1993 le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Bièvre Est. De 1993 à 1997, les élus ont mis en place les orientations et déterminé les compétences à prendre. A partir de 1997, le Syndicat a pu prendre un essor beaucoup plus important.

Une responsable administrative travaillant à la Communauté de Communes de Bièvre Est, se souvient que :

« Le syndicat avait été créé avec pour objectif l'aménagement du territoire, mais au sens économique, avec l'aménagement de la zone d'activités de Rives, qui à l'époque faisait partie de la communauté. Tout ce secteur était un potentiel important pour la Bièvre, et c'est à partir de cette base que les élus ont décidé de créer la CCBE. »⁵⁶

D'une « intercommunalité de moyens », le secteur de Bièvre Est est donc passé à une « intercommunalité de projet de développement territorial », avec comme priorités l'économie, mais aussi le logement. Le développement de la Zone d'Activité Intercommunale de Bièvre Dauphine a permis à la Bièvre d'amorcer une reconversion économique, en s'orientant davantage vers les activités relevant du secteur tertiaire. A proximité de l'autoroute s'étendent 100 hectares qui représentent un potentiel économique important pour la communauté de communes. Celle-ci joue notamment la carte du cadre de vie et de la proximité avec les agglomérations voisines pour attirer les entreprises. L'intercommunalité rassemble aujourd'hui 13 communes (cf. Figure 2).

Figure 2 Le territoire de la Communauté de Communes de Bièvre Est



⁵⁶ Entretien

b Evolution démographique

Outre la désindustrialisation, le territoire de Bièvre Est a connu des transformations sous l'effet d'un autre phénomène, celui de « *revitalisation rurale* », qui est apparu dans les années 1980. Le développement des moyens de communication et d'information, couplé avec la recherche d'un cadre de vie plus « vert », ont alors entraîné une dissociation entre le lieu de résidence et le lieu de vie, et notamment de travail. Ce mouvement a repoussé les frontières des villes et les communes rurales situées à proximité des agglomérations ont dès lors connu et connaissent encore une croissance forte de leur population. Les années 1980 ont donc marqué le début du mouvement de périurbanisation de la CCBE.

Cette périurbanisation n'a pas été linéaire. Entre 1982 et 1990, la **démographie** de la CCBE a connu une forte croissance (+15.3%), puis une croissance modérée entre 1990 et 1999 (+4.5%)⁵⁷. Cette croissance démographique est variable selon les communes : Apprieu, Colombe et Oyeu, situées à proximité de l'échangeur routier, sont les plus concernées par l'arrivée des candidats à l'accession à la propriété, et leur population respective a connu une croissance de +4%, +22% et +17%⁵⁸. De même, les communes du Nord, situées à proximité de Bourgoin-Jallieu, ont vu leur population s'accroître fortement : Flachères (+18%) et Saint-Didier-de-Bizonnes (+19%). En revanche, les communes moins « rurales », plus densément peuplées et de tradition industrielle que sont le Grand-Lemps et Renage ont connu entre 1990 et 1999 une augmentation démographique quasi nulle ou négative⁵⁹. Cela n'est pas sans rappeler le sort de Voiron durant les deux premières décennies de périurbanisation du Pays Voironnais, que nous avons décrit plus haut. Les centres urbains des territoires périurbains semblent donc dans un premier temps négligés par les néo-ruraux, mais la dynamique s'inverse avec l'avancement dans le processus de périurbanisation.

Comme dans le cas du Pays Voironnais, l'augmentation de la population était et est toujours essentiellement due aux **flux migratoires**, qui représentent 82% de l'augmentation de la population entre 1982 et 1990. La tendance ne semble pas s'être inversée depuis les années 1990, puisqu'en 2007 ce sont encore 70% des acheteurs de terrains, maisons ou

⁵⁷ FALL Cheikh, « Habitat et développement territorial en milieu périurbain : l'Observatoire du logement de la Communauté de Communes de Bièvre Est (Nord Isère) », Mémoire de Master 2 Conduite de projets de Développement Territorial, sous la direction de Mr Frédéric COROLLEUR, UPMF, septembre 2006, p.20.

⁵⁸ FALL Cheikh, « Habitat et développement territorial en milieu périurbain : l'Observatoire du logement de la Communauté de Communes de Bièvre Est (Nord Isère) », Mémoire de Master 2 Conduite de projets de Développement Territorial, sous la direction de Mr Frédéric COROLLEUR, UPMF, septembre 2006, p.20.

⁵⁹ ALLERME, Julie, « La communauté de communes de Bièvre Est : un territoire sous influence. Les enjeux du logement à travers la production de logements publics », Mémoire de Master 2 Sciences du Territoire sous la direction de Mr. LACOSTE,, IUG, septembre 2007, p.21.

appartements qui sont issus de l'extérieur du territoire de la CCBE⁶⁰. Les acheteurs sont originaires des agglomérations voisines, puisque 40% d'entre eux viennent de « cantons voisins », et principalement du Pays Voironnais. 20% sont par ailleurs issus de l'agglomération grenobloise. Ainsi, on remarque ici que le phénomène de périurbanisation affecte fortement le territoire de la CCBE, qui s'inscrit désormais dans l'aire de desserrement des agglomérations voisines.

La population migrante n'est par ailleurs pas la même que la population que nous appellerons « de souche », et cela notamment d'un point de vue **professionnel**. Les nouveaux arrivants sont en effet majoritairement des actifs qui travaillent à l'extérieur du territoire de la CCBE. Le nombre d'actifs qui y résident excède désormais le nombre d'emplois que l'on y trouve, et l'on enregistre en 1999 un taux de personnes travaillant hors du territoire de la CCBE de 67%⁶¹. Les nouveaux arrivants sont par ailleurs plus diplômés et disposent de meilleurs revenus que la population locale. Ces actifs sont essentiellement de classes moyennes et supérieures, réduisant ainsi fortement la part des ouvriers et des agriculteurs ou exploitants agricoles dans la population. En outre, la part des agriculteurs au sein de la population active est devenue marginale, atteignant un taux de 2% en 1999.

Entre 1990 et 1999, les nouveaux arrivants étaient majoritairement des ménages âgés de 40 à 59 ans. La part de ménages plus jeunes était en revanche en diminution, tandis que la part des plus de 60 ans stagnait.

Ainsi, la Communauté de Communes de Bièvre Est semble expérimenter le même phénomène de périurbanisation que le Pays Voironnais mais avec une décennie de retard, « *retard* » qui est probablement dû, en partie du moins, à son éloignement plus prononcé par rapport à l'agglomération grenobloise. Cet éloignement ne semble cependant pas répulsif pour certains néo-ruraux, ce qui provoque depuis les années 1980 le développement résidentiel que nous allons ici présenter.

c Développement résidentiel

L'arrivée de ces populations nouvelles n'est pas sans conséquences sur le marché du logement. Si le phénomène « *d'exode rural* » avait laissé dans les campagnes un fort taux de

⁶⁰ Pact de l'Isère, Observatoire du Logement de la CCBE, juin 2008.

⁶¹ INSEE, Recensement Général de la Population de 1999.

vacance⁶², celui de Bièvre Est ne s'élève désormais à 3,8% du total des résidences principales, ce qui représente une diminution de 28% par rapport à 1999. D'après ces chiffres, ce sont donc 12,5 logements vacants qui sont remis sur le marché tous les ans. Le taux de résidences secondaires a lui aussi été réduit de 28% sur la période 1999-2007⁶³. Ces données témoignent de la transformation en résidences principales de ces habitations vacantes ou secondaires, au profit des néo-ruraux qui s'installent sur le territoire. Or, ces diminutions se sont faites principalement en faveur du marché de l'accession individuelle à la propriété.

Outre la reconversion des résidences existantes, le territoire a par ailleurs vu fleurir les constructions nouvelles, principalement destinées à l'accueil des migrants. Le nombre de résidences s'est en effet fortement accru sur le territoire depuis les années 1980. Celles construites après 1975 représentaient plus 36% du total des résidences du territoire lors du recensement général de la population de 1999⁶⁴. La production de logements depuis les années 1980 a essentiellement consisté en des maisons individuelles destinées à l'accession à la propriété. En 2007, sur 197 permis de construire⁶⁵ délivrés, 129 concernaient de la construction neuve, soit 70% du total. Parmi eux, 68% étaient destinés à l'accession à la propriété, et 79% à de l'accession individuelle pure. Quant à la part de logements collectifs, elle s'élevait à 5%⁶⁶.

La forte consommation des terrains constructibles du territoire a conduit à leur raréfaction et à une très forte augmentation des prix du foncier. Cette augmentation est telle que les écarts se creusent d'une année sur l'autre. Si entre 2003 et 2005 70% des terrains vendus avaient un prix inférieur à 75 000 euros, en 2007 60% des lots dépassaient ce seuil⁶⁷. Précisons qu'en 2006 le secteur de la Bièvre était le territoire où le nombre de ventes de maisons et de terrains était le plus important au sein de la région urbaine grenobloise (cf. carte en **Annexe 3**, p.105), représentant par ailleurs 30% des ventes réalisées en Isère.

⁶² D'après l'INSEE, un « logement vacant » est défini comme « un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste..) ». Source : www.insee.fr.

⁶³ Pact de l'Isère, *Observatoire du Logement 2007 de la CCBE*, juin 2008, p.27.

⁶⁴ INSEE, Recensement Général de la Population de 1999.

⁶⁵ « Le permis de construire (PC), peut être défini comme l'autorisation donnée par une autorité administrative d'édifier une ou plusieurs constructions nouvelles ou de modifier une ou plusieurs constructions existantes, préalablement à l'exécution des travaux (Droit de l'urbanisme de Henri Jacquot - Dalloz) » Source : union des CAUE d'île de France, <http://www.archi.fr/URCAUE-IDF/abcaire/fiche.php?fiche=279>.

⁶⁶ Pact de l'Isère, *Observatoire du Logement 2007 de la CCBE*, juin 2008, p.8.

⁶⁷ Pact de l'Isère, *Observatoire du Logement 2007 de la CCBE*, juin 2008.

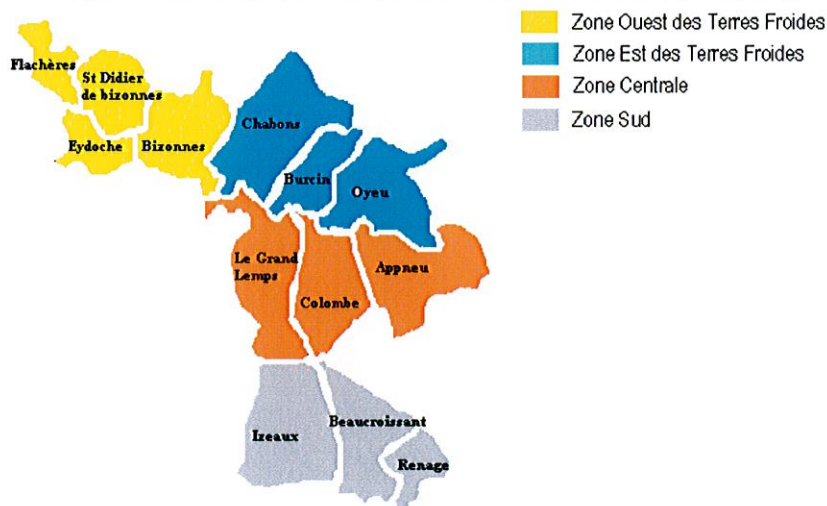
Le parc locatif privé (13,6% des résidences principales en 2006) joue pour sa part le rôle de parc social de fait, en raison du manque de logements publics (12% des résidences principales en 2006).

La CCBE connaît un développement résidentiel majeur qu'elle ne semble pas contrôler, puisque les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) établis en 2004 à l'horizon 2010, étaient presque tous atteints en décembre 2007, notamment en ce qui concerne la création de logements neufs en accession (95% des objectifs ont déjà été réalisés)⁶⁸.

Tout comme le Pays Voironnais, le territoire de Bièvre Est subit le desserrement des agglomérations voisines en laissant primer la loi dictée par le marché. Néanmoins, tout son territoire n'est pas concerné de la même façon et au même degré par cette périurbanisation. Nous allons donc maintenant nous intéresser aux contrastes démographiques ou résidentiels observables sur le territoire de la CCBE.

3 Un territoire contrasté

Figure 3 Le découpage du territoire de la CCBE



Il semble ici important de souligner qu'il existe des disparités au sein du territoire de Bièvre Est. Ce territoire n'est en effet pas homogène, notamment d'un point de vue géographique, démographique et résidentiel. Ces différences ont amené la CCBE à diviser le territoire en quatre zones géographiques, retenues pour la mise en place du Programme Local de l'Habitat (PLH) (cf. Figure 3). Nous allons pour notre part regrouper ces 4 zones en deux

⁶⁸ Pact de l'Isère, *Observatoire du Logement de la CCBE 2007*, juin 2008, p.11.

territoires principaux. Nous distinguerons ainsi la moitié sud de la moitié nord du territoire, rassemblant ainsi ce que le PLH désignait comme les zones sud et centrale, d'une part, et les zones ouest et est, d'autre part. Nous allons maintenant nous intéresser dans un premier temps à la partie sud de Bièvre Est (a), plus urbanisée que la partie nord (b) du même territoire.

a Le Sud de Bièvre Est : une plaine urbanisée et périurbanisée

D'un point de vue géographique, la CCBE est composée d'une plaine en ses parties centrales et sud. Cette plaine fait partie intégrante de la « plaine de la Bièvre », ancien lit de l'Isère qui forme aujourd'hui une dépression longue de 60km entre le Rhône et le Pays Voironnais. Cette étendue plane, par ailleurs proche du Pays Voironnais et relativement peu éloignée de l'agglomération grenobloise, offre un contexte propice au développement à la fois résidentiel et économique. On trouve donc dans cette partie sud les deux communes aux caractéristiques les plus urbaines de tout le territoire, à savoir Renage et Le Grand Lemps. Elle rassemble par ailleurs les deux « unités urbaines » principales de Bièvre Est : le pôle Renage/Beaucroissant, et l'axe Grand Lemps/Colombe/Apprieu, situé sur le trajet de la route départementale 73.

En terme de **peuplement**, on peut noter que les zones sud et centrale sont les plus densément peuplées. Trois communes situées dans cette partie du territoire rassemblent 50% des habitants de la CCBE : Renage, Le Grand Lemps et Apprieu⁶⁹. La zone centrale est par ailleurs de plus en plus peuplée. En effet, si le territoire comptait en 1999 trois communes de plus de 2000 habitants⁷⁰, il en compte désormais quatre: Renage (3641 habitants), Le Grand Lemps (2802 habitants), Apprieu (2795 habitants) et Izeaux (2119 habitants). Ensemble, ces communes regroupent aujourd'hui 61 % de la population totale du territoire de Bièvre Est.

En terme de **logement**, la moitié sud est également celle qui rassemble le plus grand nombre de résidences. Trois communes y rassemblent 50% des résidences et des habitants de la CCBE. Il s'agit des trois communes les plus peuplées évoquées plus haut : Renage, du Grand Lemps et d'Apprieu. Ces communes regroupent également la quasi-totalité des logements sociaux présents sur le territoire. Toutes les trois réunies, elles rassemblent en effet

⁶⁹ Données issues des Recensements Partiels de la Population de 2004 (Apprieu), 2006 (le Grand Lemps) et 2007 (Renage).

⁷⁰ Données issues du Recensement Général de la Population de 1999.

73% du parc HLM présent sur la CCBE. Il faut cependant préciser que la commune de Renage concentre à elle seule 54,5% du logement social du territoire, et la part de logements locatifs publics s'élève à 32% de son parc de logement total, ce qui s'avère un taux exceptionnellement élevés comparativement aux autres communes du territoire⁷¹.

En terme de **développement résidentiel**, si l'on reprend le découpage retenu par le PLH, on s'aperçoit que dans la zone sud les terrains disponibles se raréfient. Cette zone n'est qu'en troisième position en matière de ventes de terrain, mais elle est la zone où le prix au mètre carré tend à augmenter le plus fortement, tandis que la surface moyenne des lots diminue⁷². Cette zone est également celle où se vendent chaque année le plus grand nombre d'appartements. La zone centrale, qui était auparavant celle où le plus grand nombre de permis de construire était accordé, est désormais en deuxième position, avec 26% des permis délivrés en 2007, contre 43% en 2006. Cette zone est par ailleurs celle où l'achat de terrains constructibles est le plus important, première place qu'elle partage avec la zone est des Terres Froides.

On s'aperçoit ainsi que l'extrémité sud de Bièvre Est est la partie la plus urbanisée du territoire. Elle constitue une zone de peuplement ancienne, où se trouvait en grande partie la population ouvrière « traditionnelle » que nous évoquions plus haut. Le tissu urbain y est plus dense et le développement résidentiel moins important que sur le reste du territoire, ce qui n'est pas sans rappeler ce que nous observions pour Voiron durant les deux premières décennies de périurbanisation du Voironnais. La partie centrale, accueille quant à elle une part importante des néo-ruraux, ce qui tend à accroître sa population et à densifier son territoire. Cela rappelle également le sort connu par les communes entourant Voiron qui ont reçu la part la plus importante des néo-ruraux durant les années 1970 à 1990.

b Le Nord majoritairement rural de la CCBE en proie à la périurbanisation

La moitié nord de la CCBE est constituée de collines, plus connues sous le nom de « Terres froides ». Cette zone est essentiellement rurale. C'est également la partie la moins densément peuplée. Les six communes situées dans cette partie du territoire comptent moins de 1000 habitants : Saint Didier de Bizonnes (236 habitants), Eydoche (426 habitants),

⁷¹ Pact de l'Isère, Observatoire du logement – CCBE 2007, juin 2008, p.31.

⁷² Pact de l'Isère, Observatoire du logement – CCBE 2007, juin 2008, p.15.

Flachères (450 habitants), Bizones (678 habitants), Oyeu (887) et Burcin (370 habitants)⁷³, ce qui révèle les fortes disparités du territoire en termes démographiques.

Sur l'ensemble du territoire de la CCBE, si l'on reprend les découpages retenus pour le PLH, on s'aperçoit que les communes qui font actuellement l'objet du plus fort développement résidentiel se situent dans la zone est des Terres froides : en 2007, 38% des permis de construire étaient déposés dans cette zone, tandis que deux ans auparavant cela représentait seulement 14%⁷⁴. On s'aperçoit que le phénomène de périurbanisation s'étend vers le Nord du territoire. Il concerne pour le moment principalement la zone centrale et la zone ouest des terres froides.

La zone nord des Terres froides semble pour l'instant échapper au phénomène de périurbanisation. Les terrains vendus chaque année y sont moins nombreux, moins chers et plus grands que sur le reste du territoire. Les résidences secondaires y représentent par ailleurs plus de 10% du total des résidences, tandis que sur le reste du territoire le taux reste inférieur à ce palier, et ne dépasse pas les 5% en ce qui concerne les zones centrales et sud. Néanmoins, le phénomène de périurbanisation semble s'étendre progressivement vers le Nord, ce qui laisse à penser que la zone ne sera pas longtemps préservée de l'arrivée du phénomène sur son secteur.

Pour conclure ce que nous avons appris sur la Communauté de Communes de Bièvre Est, nous pouvons dire que ce bassin traditionnellement ouvrier et agricole tente aujourd'hui de se réorienter vers une économie de services, afin de fournir de l'emploi de proximité à ses habitants. Le phénomène de périurbanisation qui a commencé à atteindre le territoire dans les années 1980 s'étend aujourd'hui de plus en plus vers la partie nord de Bièvre Est.

Le Pays Voironnais et Bièvre Est sont des territoires traditionnellement ouvriers, mais qui s'orientent progressivement vers une économie de service. Ils ont tous deux connu des évolutions en lien avec la présence de leur voisine plus ou moins éloignée : l'agglomération grenobloise. Leur distance par rapport à celle-ci détermine la manière dont ils sont impactés par son desserrement. La périurbanisation à laquelle ils sont soumis semble cependant remonter de plus en plus vers le Nord, atteignant les zones les plus rurales et les plus éloignées de leurs territoires respectifs.

⁷³ Données issues des Recensements Partiels de la Population disponibles et du Recensement Général de la Population de 1999.

⁷⁴ Pact de l'Isère, Observatoire du logement – CCBE 2007, juin 2008, p.9.

Partie II -

LA PAUVRETE EN

TERRITOIRES PERIURBAINS

Approche monétaire et non

monétaire

Nous avons précisé plus haut que le Pays Voironnais et la Communauté de Communes de Bièvre Est se peuplent depuis les années 1980 de ménages dont l'arrivée élève les statistiques locales en termes de diplômes et de revenus. La question se pose alors de savoir si les territoires étudiés échappent à la pauvreté, celle-ci étant en quelque sorte exclusivement réservé aux milieux urbains et aux territoires ruraux confrontés à un recul économique et démographique?

Il existe aujourd'hui trois approches permettant de mesurer le phénomène de pauvreté. La première est la mesure monétaire, fondée sur le taux de pauvreté, qui mesure « le nombre d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur à un seuil donné, appelé seuil de pauvreté »⁷⁵. La deuxième mesure est fondée sur les conditions de vie. Cette mesure est effectuée par l'INSEE via trois enquêtes qui s'intéressent à quatre principaux domaines : les contraintes budgétaires, les restrictions de consommation, les retards de paiement et les difficultés de logement. Enfin, une troisième mesure de la pauvreté est appelée « mesure administrative », et consiste à étudier le nombre de bénéficiaires de minima sociaux.

Ces deux premières mesures sont effectuées par l'INSEE à l'échelle nationale, et nous ne disposons pas des données au niveau local, et notamment intercommunal. Il nous est donc impossible de fournir le taux de pauvreté exact ou une mesure précise des conditions de vie en ce qui concerne les territoires de Bièvre Est et du Pays Voironnais. Cependant, grâce aux données de l'INSEE et de l'Observatoire Social de l'Isère, nous disposons de données quantitatives fondées sur des critères monétaires (notamment le revenu et le nombre de bénéficiaires de minima sociaux⁷⁶), mais aussi sur les conditions de vie (principalement en matière de formation, de chômage et de logement). Nous pouvons également approfondir la connaissance des groupes identifiés comme fragiles ou pauvres sur ces territoires. Bien que nous ne disposions pas du taux de pauvreté ou de la mesure traditionnelle des conditions de vie, nous allons donc néanmoins pouvoir étudier la pauvreté sur nos territoires en utilisant les outils qui sont à notre disposition.

Une première approche nous permettra de nous intéresser à l'ampleur du phénomène de pauvreté en fonction des indicateurs monétaires dont nous disposons (1). Une deuxième approche, basée sur des indicateurs non-monétaires, nous permettra ensuite d'approfondir et de compléter les données monétaires (2).

Nous ne prétendons pas ici fournir une étude sociale, économique et démographique complète des territoires concernés. Ce qui nous intéresse ici est de cerner les principaux contrastes qui existent entre le périurbain « proche » de l'agglomération grenobloise, à savoir le Pays Voironnais, et le périurbain « lointain », à savoir la Communauté de Communes de Bièvre Est. Le territoire de la Valdaine, évoqué plus haut, nous servira également parfois de référence lorsque nous parlerons de « périurbain lointain »⁷⁷.

⁷⁵ ONPPES, *Le rapport de l'ONPPES, 2003-2004*, La Documentation Française, Paris, 2004, p. 18.

⁷⁶ Indicateurs également utilisés dans l'étude de MAUREL, E., MANSANTI, D., et A-H PONZA, *Les systèmes locaux de pauvreté. Le sud-Gresivaudan* Pacte, juin 2005.

⁷⁷ Cf. Annexe 6, p.107.

I. La pauvreté monétaire

Afin de comparer les deux territoires selon des critères monétaires de mesure de la pauvreté, nous avons retenu deux groupes d'indicateurs. Il s'agit d'une part des indicateurs liés aux revenus (1), et d'autre part des indicateurs liés à la perception de minima sociaux (2).

1 Les indicateurs fondés sur le revenu

Il est possible d'appréhender le phénomène de pauvreté en s'intéressant aux revenus des ménages présents sur le territoire. Les données de l'Observatoire Social de l'Isère pour l'année 2006 fournissent deux types d'indicateurs : les indicateurs de revenu des ménages et les indicateurs liés à un seuil de ressources. Nous allons donc ici nous intéresser à chacun d'entre eux (a et b).

a Le revenu des ménages : étude des foyers fiscaux

L'Observatoire Social de l'Isère fournit les données concernant les foyers fiscaux, données obtenues auprès de la Direction Générale des Impôts d'après les déclarations des revenus de l'année 2005. D'après l'INSEE, le terme « foyer fiscal » désigne « l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus ». Il peut ainsi y avoir « plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux »⁷⁸. Ces données nous fournissent de précieux indicateurs en ce qui concerne les écarts de revenu entre le Pays Voironnais et Bièvre Est.

Tableau 1 Indicateurs de revenu des ménages (Observatoire Social de l'Isère, Source: données DGI, revenu 2005/déclaration 2006)

	Bièvre Est	Pays Voironnais	Dont Valdaine	Isère
Nombre de foyers fiscaux	9 723	48 237	6 888	626 181
Var n-1	1,7%	1,7%	1,8	1,2
Foyers fiscaux non imposables	44,4%	41%	43,8%	42,2%
Revenu net imposable moyen (en euros)	16 320	18 224	16 974	17 661

⁷⁸ Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/foyer-fiscal.htm> (dernière consultation: 13/092008).

Le Tableau 1 nous donne plusieurs informations en ce qui concerne les **revenus déclarés** sur les territoires étudiés. Les « *revenus déclarés* » ne correspondent pas aux revenus disponibles, car ils ne prennent pas en compte les impôts directs payés par les ménages : il s'agit donc du revenu global avant impôt. En outre, cet indicateur n'inclut pas les transferts sociaux, et ne tient donc pas compte des effets correctifs que ceux-ci ont sur le revenu des ménages, et donc sur le taux de pauvreté. En outre, les données concernant les foyers fiscaux ne sont pas disponibles pour les communes de moins de 2 000 habitants, ce qui limite à trois le nombre de communes de Bièvre Est renseignées. Malgré les lacunes que présente cet indicateur, il permet toutefois de donner un premier aperçu des écarts de revenu que l'on observe entre les territoires étudiés, et notamment en ce qui concerne la part des revenus les moins élevés.

Nous pouvons déjà observer la **part des foyers fiscaux non-imposables**⁷⁹. Cela nous permet de relever le fait que le Pays Voironnais a une part de revenus non-imposables inférieure à la moyenne départementale. Cette part est en revanche nettement plus importante sur Bièvre Est que sur le Pays Voironnais, ou que sur l'ensemble du territoire de l'Isère. De même, la partie la plus rurale du Voironnais, à savoir la Valdaine, a des données qui tendent davantage à se rapprocher de celles de Bièvre Est que de celles du Pays Voironnais. Ces données pourraient donc laisser penser que les revenus sont supérieurs en périurbain proche par rapport au périurbain lointain, et que plus on s'éloigne de l'agglomération grenobloise, plus les revenus décroissent. Néanmoins nous ne devons pas exagérer ce propos car le revenu net imposable moyen de Bièvre Est dépasse le seuil de 10 671 euros défini par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), en dessous duquel se situent les cantons qu'elle appelle « à faible revenu »⁸⁰.

Pour approfondir notre analyse, nous pouvons par ailleurs nous référer aux **quintiles de niveau de vie**. Ils désignent les valeurs-seuils qui, lorsque l'on ordonne la population selon les valeurs de niveau de vie, la partitionne en 5 tranches de taille égale. Le 1^{er} quintile rassemble donc les 20% les plus pauvres de la population. Le niveau de vie médian est celui au-dessus duquel se situe une moitié de la population. En 2007, le premier quintile plafonnait à 10 689 euros par an par ménage et le niveau de vie médian s'élevait à 15 766 euros (la médiane iséroise est de 17 600 euros)⁸¹. Dans le cas de Bièvre Est comme du Pays Voironnais

⁷⁹ Sont dispensés d'impôt sur le revenu les personnes dont le revenu est inférieur à une limite fixée par la loi.

⁸⁰ DRASS Rhône-Alpes, « Atlas social de la région Rhône-Alpes », Tome 2, *Les inégalités territoriales*, Août 2000, p.5.

⁸¹ INSEE Première, *Niveau de vie et pauvreté en France : les départements du Nord plus touchés par la pauvreté et les inégalités*, N°1162, Octobre 2007.

(cf. Tableau 1), le revenu net imposable moyen excède le niveau de vie médian national. En revanche, si l'on se base sur le niveau de vie médian départemental, il s'avère que Bièvre Est et la Valdaine ne l'atteignent pas, tandis que le Pays Voironnais excède toujours ce seuil. Le périurbain lointain est ici « plus pauvre » que le périurbain proche, ce dernier étant « plus riche » que le reste du département.

Tableau 2 Part des foyers fiscaux selon le niveau de revenu déclaré (Observatoire Social de l'Isère, sources: données DGI - revenu 2005/déclaration 2006)

	Bièvre Est	Pays Voironnais	Dont Valdaine	Isère
Communes renseignées	3	10	1	111
< 9 000 €	30,7%	30,5%	36,7%	31,6%
[9000-12000 €]	16,6%	15,6%	14,3%	15,3%
[12000-15000 €]	9,1%	12,4%	12,8%	12,3%
[15000-23000 €]	19,7%	17,8%	18,8%	18,5%
> 23 000 €	11,8%	23,7%	17,4%	21,8%

Le **seuil de pauvreté** en 2006 était de 880 euros par mois⁸². Les données INSEE et OSI ne fournissent pas les taux de pauvreté au niveau local. Néanmoins, l'OSI fournit la part des foyers fiscaux déclarant moins de 9 000 euros par an (cf. Tableau 2) soit en moyenne 750 euros par mois, donc un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Les données de l'OSI nous apprennent que Bièvre Est et le Pays Voironnais ont une part de la population vivant en dessous de 9 000 euros moins importante que la part Iséroise. Néanmoins, le taux de personnes vivant en dessous de ce seuil est légèrement supérieur pour Bièvre Est (30,7%) que pour le Pays Voironnais (30,5%). Ce taux est encore plus important en ce qui concerne la Valdaine (36,7%), comparativement aux territoires que nous étudions ainsi qu'à la moyenne du département.

En outre, la **part de la population** de Bièvre Est **gagnant plus de 23 000 euros par an** est de 11,8%, soit 10 points de moins que la moyenne iséroise, tandis que le Pays Voironnais excède cette moyenne iséroise de près de 2 points. Le taux de la Valdaine est ici plus proche du Pays Voironnais que de Bièvre Est, ce qui, au regard des résultats obtenus pour les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, laisse à penser que ce territoire connaît des écarts de revenus beaucoup plus importants que les deux territoires étudiés.

Pour résumer ce que ces données concernant les foyers fiscaux nous apprennent, nous pouvons dire que le périurbain proche serait « plus aisé » que le reste du département, et que le périurbain plus lointain. Le périurbain lointain, pour sa part, serait plus fortement marqué

⁸² INSEE, *Les niveaux de vie en 2006*, étude disponible sur le site de l'INSEE (www.insee.fr) consulté pour la dernière fois le 09/09/2008.

par la pauvreté que le périurbain proche ou que le reste du département. Enfin, nous pouvons dire que la Valdaine semble rassembler des populations pauvres plus nombreuses que le périurbain lointain, ainsi que des hauts revenus dont la part est presque aussi élevée qu'en périurbain proche. Entre le périurbain lointain et le périurbain proche semble ainsi exister une zone avec de grands écarts de revenus.

b Les indicateurs liés à un seuil de ressources : étude des bas revenus

L'OSI fournit par ailleurs des indications en ce qui concerne les « bas revenus », rassemblant ainsi un certain nombre de données de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). La définition que donne la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) de « *bas revenus* » correspond à « *la demi-médiane des revenus bruts disponibles avant impôts* »⁸³, calculés par unité de consommation. Le revenu brut disponible est constitué du revenu imposable augmenté des transferts sociaux. Contrairement au revenu fiscal, il tient compte des corrections apportées au revenu des ménages par les prestations sociales.

Le « *seuil de bas revenus* » est calculé à partir de l'enquête « *budget des familles* » réalisée par l'INSEE tous les cinq ans. Il est actualisé annuellement à partir des données de la Comptabilité nationale. Le seuil de bas revenus était de 871 euros en 2006⁸⁴, année d'où sont tirées les données que nous utilisons.

L'inconvénient de cet indicateur est qu'il ne concerne que les allocataires de la CAF. Il couvre donc un nombre moins important de personnes que le fichier sur lequel est calculé le taux de pauvreté. Sont notamment exclues du calcul les personnes âgées de plus de 60 ans, mais aussi les étudiants et les « *ayant droit relevant d'autres régimes pour les prestations familiales et les prestations de solidarité, notamment ceux de la MSA* »⁸⁵⁸⁶.

⁸³ Définition INSEE.

⁸⁴ L'E-ssentiel, « *3,4 millions d'allocataires à bas revenus dans les caisses d'Allocations familiales en 2006* », n°76, Août 2008. L'E-ssentiel est la lettre électronique de la CNAF, disponible sur www.caf.fr (dernière consultation, 09/09/2008).

⁸⁵ MSA : Mutualité Sociale Agricole (Sécurité sociale du régime agricole).

⁸⁶ MAUREL, Elisabeth, MANSANTI, Dominique et Anne-Hélène PONZA, Les systèmes locaux de pauvreté. Le sud-Gresivaudan Pacte, juin 2005.

Tableau 3 Les Bas Revenus (Observatoire Social de l'Isère - Source: CAF au 31/12/2006, INSEE)

	Bièvre Est	Pays Voironnais	Dont Valdaine	Isère
Population totale	16 785	83 717	11 579	1 093 786
Allocataires à Bas Revenus	401	2 640	291	42 438
% alloc. CAF	15,3%	20,9%	17,2%	25,6%
% ménages INSEE 20-59 ans	10%	12,1%	10,4%	14,3%
Population couverte à bas revenus	1 031	5 845	705	96 169
% pop. couverte CAF	10,8%	13,4%	11,3%	16,6%
% pop. Totale INSEE	6,1%	7%	6,1%	8,8%

Les données de l'OSI distinguent les « *allocataires à bas revenus* », c'est-à-dire les personnes titulaires d'un dossier CAF, et la « *population couverte à bas revenus* », c'est-à-dire l'ensemble des personnes qui dépendent de l'aide au logement, par exemple les enfants à charge de la personne titulaire.

Comme l'indique le Tableau 3, à Bièvre Est et en Valdaine la **population couverte à bas revenus** représente 6,1% de la population totale, ce qui s'avère une moyenne inférieure de presque un point par rapport au Pays Voironnais, et de 2,7 points par rapport à celle du département. Les territoires étudiés semblent donc moins concernés par les « bas revenus » que la moyenne iséroise. Cela semble surprenant au regard des analyses que nous avons effectuées plus haut quant aux populations déclarant moins de 9 000 euros par mois, dont la part était plus importante en périurbain lointain qu'en périurbain proche, alors que si l'on se base sur les « bas revenus » le constat semble s'inverser.

En outre, le **taux d'allocataires CAF à bas revenus** est moins important pour Bièvre Est que pour le Pays Voironnais. Le taux du premier territoire est en effet de 15,3%, soit 5 points de moins que le Pays Voironnais, et 10 points de moins que la moyenne iséroise. Le Pays Voironnais compterait donc davantage de personnes à bas revenus, alors même que Bièvre Est comptait, nous l'avons vu, davantage de foyers fiscaux vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le constat que nous faisons pour Bièvre est également valable pour la Valdaine.

L'interprétation de ces chiffres pourrait donc s'orienter dans plusieurs directions. La faible représentation des bas revenus au sein des populations présentes en périurbain lointain pourrait signifier que l'indicateur induit une sous-estimation de la pauvreté. Il pourrait également révéler le fait que la population du périurbain proche est mieux couverte par les allocations CAF que le périurbain lointain, ce qui pose notamment la question des facilités d'accès aux institutions sur ce type de territoire. Cette hypothèse a par ailleurs été plusieurs fois abordée durant les entretiens réalisés à Bièvre Est :

« On est aussi un territoire où on n'a pas beaucoup d'interventions des institutions extérieures, par exemple la Sécurité sociale, la CAF, l'ASSEDIC, voilà, c'est à dire qu'il faut souvent aller les voir sur Grenoble, aller les voir sur Voiron, aller les voir ailleurs. »⁸⁷

Ainsi, sur certains territoires, l'accès aux institutions s'avère plus difficile que sur d'autres. Cet accès peut être en outre limité en raison des difficultés de mobilité, que nous aborderons plus loin dans ce mémoire. Cela pourrait expliquer le paradoxe entre le fait qu'on observe un taux de pauvreté élevé et, par ailleurs, un faible nombre de personnes à bas revenus couvertes par la CAF. Une autre explication, soulevée lors d'un entretien, relèverait d'une pratique des travailleurs sociaux différant selon les territoires :

« De là à dire qu'il y a pas de besoins j'irai pas jusque là, parce que (...) c'est pas lié simplement à un besoin, c'est aussi une pratique des assistantes sociales, y'en a qui vont privilégier [le recours à une aide publique, ndlr], et puis d'autres, parce que sur leur secteur y'a beaucoup plus d'associations caritatives comme le Secours Populaire, le Secours Catholique etc. Elles vont pouvoir solliciter des colis alimentaires, alors que d'autres sur leur secteur n'ont pas ces associations caritatives donc elles vont solliciter plus [le recours à une aide publique, ndlr], donc, c'est un petit peu compliqué pour moi de dire qu'il y a plus de besoins ici que là (...). »⁸⁸

Ainsi, l'écart pourrait également traduire des pratiques différentes des assistantes sociales selon le territoire, ces écarts impactant directement les résultats fournis par les données CAF. Une autre explication, auparavant étudiée par les ethnologues, pourrait être l'existence d'une « économie cachée de la parenté »⁸⁹, car :

« Echirolles c'était vraiment un quartier donné, où 80% des gens sont suivis par le service social, et on était beaucoup dans les aides financières. Après en milieu rural c'est peut-être encore différent, y'a peut-être plus de solidarité. Moi j'avais trouvé qu'en milieu rural y'avait plus de solidarité entre les voisins, les familles, y'avait moins de demandes d'aides financières »⁹⁰

Ainsi, d'après une part importante des personnes interrogées, la solidarité locale ou familiale jouerait un rôle très important dans la vie des personnes vivant en milieu périurbain lointain et rencontrant des difficultés, notamment financières. Cette aide, ou entraide, détournerait ces personnes en difficulté du recours aux services publics pour obtenir de l'aide :

« Vous avez aussi en milieu rural la solidarité familiale qui joue peut-être un petit peu plus. C'est à dire que des fois les gens sont même pas inscrits [à l'ANPE, ndlr] »⁹¹

⁸⁷ Entretien.

⁸⁸ Entretien.

⁸⁹ PAGES, Alexandre, La pauvreté en milieu rural, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2005, p.11.

⁹⁰ Entretien avec une assistante sociale.

⁹¹ Entretien.

De multiples raisons semblent pouvoir justifier la faible part d'allocataires CAF à bas revenus. Nous pouvons compléter ces analyses des personnes à bas revenu en observant le **taux de progression des allocataires entre 2005 et 2006** (cf. Tableau 4). On s'aperçoit alors que Bièvre Est connaît une croissance plus rapide des allocataires à bas revenus (5%) que le Pays Voironnais (3%) ou que l'Isère (3,1%). Le taux de progression de Bièvre Est dépasse en effet d'environ 2 points ces deux derniers résultats. Nous pouvons faire le même constat de progression en ce qui concerne le territoire de la Valdaine, qui dépasse pour sa part la moyenne départementale de plus de quatre points et demi.

Tableau 4 Bas revenus: taux de progression entre 2005 et 2006 (Observatoire Social de l'Isère, Sources: CAF, 31/12/2006)

	Bièvre Est	Pays Voironnais	Dont Valdaine	Isère
Var N-1 des allocataires à bas revenus	5%	3%	7,8%	3,1%
Var N-1 de la population couverte à bas revenus	6,7%	0,7%	3,4%	0,7%

L'écart entre Bièvre Est et le Pays Voironnais se creuse encore davantage lorsque l'on regarde le **taux de progression de la population couverte à bas revenus entre 2005 et 2006**. Le taux de progression de Bièvre Est excède en effet de 6 points ceux du Pays Voironnais et de l'Isère. On s'aperçoit ainsi que si le Pays Voironnais connaît une évolution plutôt « calme », similaire à celle de l'Isère, Bièvre Est rencontre pour sa part une forte progression. Bien que la progression de la Valdaine soit moins forte que celle de Bièvre Est, son taux reste de presque trois points supérieur à ceux du Pays Voironnais et à l'Isère.

Ce que ces chiffres n'indiquent pas sont les raisons de cette augmentation forte des allocataires à bas revenu en périurbain lointain. Il pourrait notamment s'agir de l'arrivée de populations nouvelles à bas revenus sur leur territoire. Mais il pourrait également s'agir d'un alignement de la pratique des assistantes sociales et du Conseil Général de Bièvre Est sur la pratique du Pays Voironnais, ou encore d'un accès facilité aux institutions, voire d'une baisse de l'entraide entre les populations locales.

Pour résumer ce que nous ont appris les données en ce qui concerne la population à bas revenus, il semble que les territoires relevant du périurbain lointain comptent moins de ménages à bas revenus que les territoires en périurbain proche. Le paradoxe que nous avons soulevé ici est que le périurbain lointain apparaît comme plus « pauvre » que le périurbain proche d'après l'analyse des revenus déclarés par les foyers fiscaux. Cet écart pourrait s'expliquer par des raisons indépendantes du nombre de personnes à bas revenus sur le

territoire. La manière dont est calculé l'indicateur, l'accès aux institutions, le recours privilégié à des systèmes d'entraides locaux ou encore la pratique des assistantes sociales sur le territoire sont autant de raisons qui pourraient expliquer cet écart. Nous n'avons pas la prétention de déterminer ici quelle est l'explication à privilégier. Cependant, la progression importante du nombre d'allocataires à bas revenus et de la population couverte laisse à penser que les taux du périurbain lointain pourraient se rapprocher de ceux du périurbain proche si la tendance se maintient.

2 Les indicateurs liés à la perception de minima sociaux

D'après la définition de l'ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale), les minima sociaux *« permettent aux personnes ou ménages ne bénéficiant d'aucun revenu, ou de revenus inférieurs à un plafond, d'atteindre un seuil minimal de ressources, variable selon le dispositif »*.

On retrouve donc parmi les minima sociaux :

- l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) : de 20 à 59 ans.
- l'AAV (Allocation d'Assurance Veuvage).
- l'API (Allocation Parent Isolé) : de 20 à 59 ans.
- l'ASI (Allocation Supplémentaire d'Invalidité).
- l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) : pour les chômeurs en fin de droits.
- l'ASV (Allocation Supplémentaire Vieillesse)⁹² : pour les personnes de 60 ans et plus.
- le FSI (Fond Spécial Invalidité)
- le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) : de 25 à 59 ans.

Les données concernant ces minima sociaux sont mises à disposition par l'Observatoire Social de l'Isère, à l'exception des données concernant la MSA⁹³. L'étude de l'ensemble des minima sociaux constitue un outil permettant de mesurer la pauvreté sur un territoire. Nous nous intéresserons donc ici dans un premier temps aux allocataires de minima sociaux dans

⁹² Plus couramment appelé « Minimum vieillesse ».

⁹³ MSA : Mutualité Sociale Agricole. Le fait qu'elles ne soient pas fournies peut représenter un certain handicap lorsque l'on étudie un canton plutôt rural tel que Bièvre Est. Néanmoins, comme nous l'avons souligné lors de la présentation du contexte territorial, Bièvre Est compte une population plus ouvrière qu'agricole, donc les données manquantes ne concernent qu'une part mineure de la population.

leur ensemble (a), puis tout particulièrement aux bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) (b).

a Les minima sociaux

Tableau 5 Les allocataires de minima sociaux en 2006 (Observatoire Social de l'Isère, sources: CAF, CRAM, ASSEDIC, CPAM)

	Bièvre Est		Pays Voironnais		Dont Valdaine		Isère	
	Nb	% pop. 20-59 ans	Nb	% pop. 20-59 ans	Nb	% pop. 20-59 ans	Nb	% pop. 20-59 ans
RMI	96	2,4%	808	3,7%	76	2,7%	13882	4,7%
AAH	144	3,6%	841	3,9%	76	2,7%	10983	3,7%
API	28	0,7%	137	0,6%	12	0,4%	2556	0,9%
ASV	35	1,1%	297	1,9%	21	0,9%	5121	2,5%
ASS/ASI	60	1,5%	304	1,4%	42	1,5%	5036	1,7%
FSI	22	n.c	108	n.c	n.s	n.c	1398	n.c
Total bénéficiaires de minima sociaux	385	6,4% des ménages INSEE	2 495	7,9% des ménages INSEE	231	5,5% des ménages INSEE	38976	9,1% des ménages INSEE

En observant le Tableau 5, on s'aperçoit que les territoires de Bièvre Est et du Pays Voironnais sont moins concernés que la moyenne des communes du département par la **présence de bénéficiaires de minima sociaux**. En effet, ces deux territoires affichent respectivement des taux de 6,4% et de 7,9% des ménages INSEE, tandis que la moyenne départementale s'élève à 9,1%.

On observe également que la présence de bénéficiaires de minima sociaux est plus faible à Bièvre Est qu'au Pays Voironnais. Une fois encore, les territoires périurbains les plus éloignés semblent les moins touchés par la pauvreté, si l'on en croit les mesures fondées sur les minima sociaux. Cela semble confirmé par le fait qu'au sein du Pays Voironnais, la Valdaine a un taux d'allocataires de minima sociaux sur le total de la population INSEE (5,5%) nettement moins important que les zones urbaines telles que Moirans (11,5%), Rives (7,3%), Tullins (9,6%) ou Voiron (11%). La question de la pauvreté en milieu périurbain lointain semble donc s'obscurcir : d'après les déclarations de revenus, il y aurait plus de pauvres dans ces zones que dans les zones plus urbaines, et pourtant, ces populations pauvres semblent disparaître avec l'étude des minima sociaux. Comme nous l'avons évoqué plus haut, ce constat semble mettre en question le recours aux minima sociaux en périurbain lointain.

b Données spécifiques sur le RMI

Parmi les données sur les minima sociaux, le RMI bénéficie d'un traitement particulier. Il fait en effet l'objet de statistiques beaucoup plus détaillées que les autres minima. Le volet « insertion », associé à la prestation financière, fournit en outre un certain nombre d'informations sur le parcours des bénéficiaires.

Comme l'indiquait le Tableau 5 page 55, les **allocataires du RMI** sont proportionnellement moins nombreux dans les territoires appartenant au périurbain lointain (tels que Bièvre Est et la Valdaine) que dans un territoire relevant du périurbain proche (le Pays Voironnais). Néanmoins, les taux de progression indiquent que la tendance est à l'augmentation du nombre et de la part des allocataires du RMI en périurbain lointain. Ainsi, Bièvre Est affiche un taux de progression entre 2005 et 2006 de 2,1% et la Valdaine un taux de 7%, tandis que la progression iséroise sur la même période s'avère négative (-0,1%). Le Pays Voironnais connaît lui aussi une progression (1,5%), cependant moins forte que les deux territoires relevant du périurbain lointain auxquels nous le comparons.

En termes **d'ancienneté des droits**, les bénéficiaires du RMI de Bièvre Est sont majoritairement inscrits depuis moins d'un an (36,5%), et plus de la moitié sont bénéficiaires du RMI depuis moins de 2 ans (56%). La population des bénéficiaires du territoire a donc moins d'ancienneté que ce qu'on observe au regard de la moyenne départementale (30% de moins d'un an et 50% de moins de 2 ans), ou voironnaise (31% de moins d'un an et 52% de moins de 2 ans). L'ancienneté limitée en périurbain lointain peut s'expliquer par la progression récente du nombre de bénéficiaires du RMI que nous constatons plus haut.

Ainsi, l'étude des statistiques concernant le RMI semble confirmer ce que nous laissaient à penser les données sur les autres minima sociaux : les territoires périurbains étudiés seraient moins exposés que la moyenne départementale à la pauvreté mise en lumière par les indicateurs monétaires ici employés. Et si le nombre et la part d'allocataires sont moins importants en milieu périurbain lointain qu'en périurbain proche, la progression annuelle est plus forte dans le premier que dans le second.

La mesure de la pauvreté via des indicateurs monétaires semble donner des résultats ambigus. Ils doivent donc être complétés avec des indicateurs non monétaires, qui pourraient nous permettre d'approfondir la connaissance que nous avons de la pauvreté selon le degré de périurbanisation.

II. Les indicateurs de pauvreté non monétaires

Nous allons ici nous intéresser aux indicateurs non monétaire de pauvreté, qui permettent d'étudier les conditions dans lesquelles vit la population d'un territoire. Nous ne pourrions cependant nous baser sur l'enquête « *Conditions de vie des ménages* » réalisée annuellement par l'INSEE. Celle-ci n'a en effet pas de déclinaison à l'échelon local. Les informations concernant les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les difficultés de logement et les restriction de consommation ne sont pas fournies à l'échelle des territoires que nous étudions.

Cependant, d'autres sources peuvent nous fournir des indications quant aux conditions de vie des ménages à un niveau intercommunal. Les données de l'Observatoire Social de l'Isère fournissent notamment des informations sur la situation des ménages d'un territoire par rapport au marché de l'emploi, et notamment sur les indicateurs de fragilité (1). En outre, les observatoires du logement réalisés sur ces territoires nous renseignent pour leur part sur l'état du parc de logement, cet indicateur étant également important pour déterminer la qualité des conditions de vie des ménages (2).

1 Vie professionnelle

Ce que nous entendons ici par « vie professionnelle » rassemble des indicateurs sur la situation des habitants d'un territoire à l'égard du marché de l'emploi. Nous nous intéresserons donc dans un premier temps au niveau de formation de la population (a) puis au chômage (b) et enfin à la précarité de l'emploi (c) sur les territoires étudiés, et cela afin de percevoir les différences qui pourraient exister entre un territoire relevant du périurbain proche ou du périurbain lointain.

a *Niveau de formation*

Le niveau de formation fournit un premier indicateur en ce qui concerne le niveau de vie des ménages. Nous savons en effet que les populations les moins qualifiées sont les plus

susceptibles d'être confrontées à des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Un bas niveau de formation serait donc « *un phénomène constitutif de la pauvreté* »⁹⁴.

Si l'on s'intéresse aux derniers diplômes obtenus par les personnes entre 15 et 59 ans (cf. Tableau 6), on peut observer que le Pays Voironnais a des taux proches de ceux du département, c'est-à-dire avec une forte représentation des bacheliers (près de 40%) puis, en deuxième position, les CAP et BEP⁹⁵ (30%). Bièvre Est a quant à elle une part de bacheliers (29%) équivalente à la part de personnes n'ayant aucun diplôme (29%) ou seulement le CEP (33%)⁹⁶.

A Bièvre Est, la population au moins bachelière atteint 30%, de la population des 15-59 ans, soit plus de 10 points de moins que la moyenne iséroise et que celle du Pays Voironnais. En outre, la population qui n'a aucun diplôme est proportionnellement plus importante à Bièvre Est (presque 30%), comparativement au Pays Voironnais (22,6%) et à la moyenne départementale (23,3%). Bièvre Est semble donc avoir une population globalement moins diplômée que son voisin voironnais.

Tableau 6 Dernier diplôme obtenu des 15-59 ans ayant terminé leur scolarité (Observatoire Social de l'Isère, Source: Insee - recensement 1999).

	Bièvre Est	Pays Voironnais	Dont Valdaine	Isère
Ensemble	8 851	44 214	5 909	568 757
Aucun diplôme (ou CEP)	29%	22,6%	23,0%	23,3%
BEPC ⁹⁷	8,1%	7,8%	8,2%	7,5%
CAP/BEP	33%	30,1%	36,3%	28,9%
Bac et +	29,9%	39,5%	32,5%	40,3%

Le Tableau 7 présente le niveau de diplôme des demandeurs d'emploi de chaque territoire. Si l'on compare les demandeurs d'emplois de catégorie 1⁹⁸ selon leur niveau de qualification, nous pouvons ainsi constater que les personnes ayant un baccalauréat ou plus représentent une part plus importante des demandeurs d'emploi du Pays Voironnais (27,3%)

⁹⁴ MAUREL, Elisabeth, MANSANTI, Dominique et Anne-Hélène PONZA, *Les systèmes locaux de pauvreté. Le Sud-Gresivaudan* Pacte, juin 2005, p.40.

⁹⁵ Certificat d'Aptitudes Professionnelles/Brevet d'Etudes Professionnelles : ce sont des diplômes d'études secondaires et des diplômes d'enseignement professionnel. Ils permettent, soit d'entrer dans la vie active, soit de poursuivre des études. Ils sanctionnent une formation qui donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié (niveau V).

⁹⁶ CEP signifie Certificat d'Etudes Primaires : c'était un diplôme sanctionnant la fin de l'enseignement primaire. Il attestait de l'acquisition des connaissances de base (écriture, lecture, calcul, histoire-géographie, sciences appliquées). En France, il a été officiellement supprimé en 1989.

⁹⁷ Brevet d'Etude du Premier Cycle, désormais Brevet des Collèges, permet la délivrance d'un diplôme national à la fin de la classe de troisième.

⁹⁸ Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles. Cf. Annexe 7.

que ceux de Bièvre Est. (21,8%). Cela semble s'expliquer par la présence proportionnellement plus importante de personnes diplômées sur le Pays Voironnais.

Par ailleurs, les demandeurs d'emploi peu qualifiés, appartenant au niveaux V (CAP et BEP) représentent une part plus importante des demandeurs d'emploi de Bièvre Est (42,6%) que du Pays Voironnais (37%). Ces données semblent faire écho à la part importante de personnes peu qualifiées que l'on trouve à Bièvre Est.

Tableau 7 Demandeurs d'emploi selon le niveau de qualification⁹⁹ des catégories 1 (Observatoire Social de l'Isère, Source: DDTEFP, 31/12/2006)

	Bièvre Est	Pays Voironnais	Isère
Ensemble	340	2 060	31 340
Niveaux I, II et III	21,8%	27,3%	28,2%
Niveau IV	19,4%	19,7%	18,9%
Niveau V	42,6%	37%	36,4%
Niveau V bis et VI	16,2%	16%	16,5%

Néanmoins, les deux territoires présentent un taux moins élevé de demandeurs d'emploi qualifiés que la moyenne du département. Pour Bièvre Est, cela peut s'expliquer par la plus faible proportion de populations qualifiées comparativement au reste du département (cf. Tableau 6). En revanche, pour le Pays Voironnais, une explication serait que les populations qualifiées se retrouvent moins fréquemment confrontées à des situations de chômage que la moyenne du département. La présence et la proximité avec des zones d'activités dynamiques pourraient en fournir une explication:

« Il m'est toujours difficile de raisonner viro-voironnais, parce que Voiron seul n'existerait pas. C'est-à-dire que s'il n'y avait pas Grenoble à côté, le développement économique du Voironnais ne serait pas ce qu'il est. (...) Y'a un principe de réalité qui est l'interdépendance des bassins. 70% des personnes qui habitent le Voironnais vont travailler à Grenoble, enfin, peut-être pas à Grenoble mais hors de la zone voironnaise. Enfin je dirais que la richesse et le dynamisme économique sont liés à la proximité de zones dynamiques »¹⁰⁰

Pour résumer les informations issues des comparaisons entre les niveaux de diplôme et de formation du Pays Voironnais et de Bièvre Est, nous pouvons dire que ce deuxième semble avoir une population moins qualifiée que le premier. Elle s'avère donc plus susceptible d'être confrontée à des périodes de chômage récurrentes, et donc à des situations de pauvreté ou de précarité. Il semble maintenant intéressant de se pencher sur les chiffres du chômage en ce qui concerne les territoires étudiés.

⁹⁹ Cf. Annexe 8, p.108.

¹⁰⁰ Entretien.

b Chômage

Les données concernant le taux de chômage sont disponibles via le recensement général de la population (RGP). Sont classés comme chômeurs dans le recensement « *les personnes qui se sont déclarées « chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE) » sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher du travail* »¹⁰¹. Les données du RGP présentent une limite importante : elles datent de 1999, soit près de 10 ans en arrière. Nous pouvons néanmoins palier à cette lacune en utilisant également les données 2006 de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), disponibles parmi les données de l'OSI. La définition du terme « chômeur » par l'ANPE diffère de celle de l'INSEE. Pour cette première en effet, les chômeurs sont des personnes sans emploi et disponibles pour en occuper un, qui ont fait la démarche de s'inscrire à l'ANPE, et qui sont donc activement à la recherche d'un emploi. Il est important d'avoir à l'esprit ces différentes définitions, compte tenu du fait que nous utiliserons ici les deux sources, pour mesurer le chômage sur chaque territoire.

Les demandeurs d'emplois sont divisés en plusieurs catégories par l'ANPE, définies selon leur situation et leur disponibilité. Ces catégories vont de 1 à 6, (cf. Annexe 7, p.108). Les demandeurs qui nous intéressent ici sont ceux appartenant aux catégories une, deux, trois et six. Ce sont les personnes sans emploi ou ayant une activité réduite, qui sont immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi, qu'il soit à temps plein ou partiel, en CDI, CDD ou saisonnier. Les demandeurs des autres catégories nous intéressent ici dans une moindre mesure car ils sont pourvus d'un emploi ou ne sont pas immédiatement disponibles.

En ce qui concerne les données du RGP, elles indiquaient en 1999 un taux de chômage plus important pour le Pays Voironnais que pour Bièvre Est, soit 10,5% contre 9,2%. Les deux taux étaient inférieurs à la moyenne départementale, qui s'élevait pour sa part à 11,4%. Le territoire de Bièvre Est semblait alors offrir un climat plus favorable en matière d'emploi que son voisin voironnais. Une étude plus approfondie de l'ancienneté des chômeurs, disponible pour l'année 2006 grâce aux données de l'Observatoire de l'Isère, vient cependant nuancer cette conclusion.

¹⁰¹ Définition issue du site Internet de l'INSEE.

Tableau 8 Les demandeurs d'emploi longue durée (Observatoire Social de l'Isère, source : DDTEFP¹⁰², 31/12/2006)

		Bièvre Est	Pays Voironnais	Isère
Demandeurs d'emplois de catégories 1, 2, 3 et 6 Source : DDTEFP 31/12/2006	Nombre	605	3 378	52 419
	Var n-1	-16,9%	-12,2%	-9,7%
	% DELD ¹⁰³ > 1 an	33,1%	27,3%	28,8%
	Var n-1	-7%	-9,9%	-11,8%
	% DELD > 2 ans	12,9%	10,5%	11,8%

Les demandeurs d'emploi longue durée (DELD) sont ceux inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an. Si l'on compare les données concernant les DELD des deux territoires (cf. Tableau 8), on s'aperçoit que Bièvre Est en compte davantage que le Pays Voironnais, et cela quel que soit l'ancienneté de leur inscription (un ou deux ans). Le Pays Voironnais a pour sa part des taux de DELD de plus de un ou deux ans inférieurs à la moyenne départementale. Les demandeurs d'emploi du Pays Voironnais semblent donc rencontrer moins de difficultés à retrouver un emploi que l'ensemble du département, tandis qu'il semble plus difficile aux demandeurs d'emploi de Bièvre Est de se réinsérer sur le marché du travail. Cela semble pouvoir être expliqué par le dynamisme économique plus faible des zones relevant du périurbain éloigné en comparaison au périurbain proche. Une autre explication, que nous développerons plus loin, se fonde sur les difficultés de mobilité rencontrées par les habitants, difficultés qui ont été de nombreuses fois abordées au cours des entretiens. Cette ancienneté des chômeurs peut en outre s'expliquer comme suit :

« Il y a une caractéristique sur ce territoire, c'est que des personnes, et notamment des femmes peu qualifiées, peuvent rester longtemps au chômage parce qu'elles ont quand même quelques heures de travail, parce qu'il y en a qui basculent sur l'aide à la personne ou des métiers comme ça, qui du coup restent inscrites, parce qu'elles n'ont pas suffisamment de quoi vivre, et donc y'a un complément ASSEDIC au moins pendant 18 mois, donc ça nous fait des demandeurs d'emploi longue durée « en veux-tu, en voilà », mais pour qui c'est vrai que l'emploi de proximité devient très très difficilement à temps plein, avec un salaire décent quoi. Ca c'est une part importante des demandeurs d'emploi de ce secteur-là. »

Les difficultés à se réinsérer dans l'emploi à cause de spécificités « géographiques », mais également la précarité du travail peuvent donc expliquer la part importante de demandeurs d'emploi de Bièvre Est.

¹⁰² DDTEFP : Délégation Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

¹⁰³ DELD : Demandeur d'Emploi Longue Durée. Ce sont les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE.

Le Tableau 8 nous révèle également le fait qu'une part conséquente des demandeurs d'emploi de Bièvre Est se retrouve dans une situation où ils n'ont pas retrouvé d'emploi au terme de leur période d'indemnisation. Ils sont en effet 12,9% à être demandeurs d'emploi de plus de 2 ans, période qui signe la fin des allocations versées par l'ASSEDIC. Or, nous l'avons vu plus haut, le taux de recours à l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ou au Revenu Minimum d'Insertion (RMI) par les demandeurs d'emploi est proportionnellement plus faible à Bièvre Est que dans le Pays Voironnais (cf. Tableau 5, p.55). Ce constat laisse à penser que les demandeurs d'emploi « très longue durée » de ce territoire relevant du périurbain lointain n'ont pas recours aux minima sociaux auxquels ils auraient droit. Le taux de personnes recourant au RMI est plus important au Pays Voironnais qu'à Bièvre Est, tandis que le recours à l'ASS est équivalent, alors même que le Pays Voironnais compte une part moins importante de DELD. La question du recours aux minima sociaux en milieu périurbain lointain est une nouvelle fois ici posée, et avec elle la question de la pertinence de l'étude de la pauvreté en périurbain lointain via les minima sociaux.

c Précarité du travail

Ainsi que nous l'avons auparavant souligné, la précarité fait référence « à des facteurs ou des processus pouvant conduire à la pauvreté et à l'exclusion »¹⁰⁴. Elle relève de situations où sont absents un ou plusieurs éléments de sécurité, dans des domaines tels que la santé, l'endettement, le logement, ou encore l'emploi. Nous nous intéresserons ici à la précarité en terme d'emploi. La précarité dans le travail recouvre des situations « atypiques », c'est-à-dire où l'emploi est discontinu, où le revenu est le plus souvent faible et où la pérennité des droits sociaux n'est pas toujours assurée. Les types d'emploi auxquels nous nous intéresserons ici sont donc les contrats à durée déterminée (CDD), les missions d'Intérim et les emplois aidés. La fragilité du statut implique en effet le risque de situations de chômage récurrentes, qui dépendent notamment de la qualification de l'individu et du marché de l'emploi dans lequel il s'inscrit (flexibilité, qualifications requises...).

¹⁰⁴ ONPES, *Les Travaux de l'ONPES*, Paris : La Documentation Française, 2000, p.39.

Tableau 9 Les emplois précaires (Source: INSEE, RGP99)

			Bièvre Est	Pays Voironnais	Isère
Total des emplois salariés			4329	35 001	394 548
Total des emplois précaires			408	3 795	53 494
Dont	CDD	Nb	258	2 532	36 694
		% des emplois précaires	63%	67%	69%
	Intérim	Nb	67	601	8 681
		% des emplois précaires	16%	24%	16%
	Emplois aidés	Nb	83	662	8 119
		% des emplois précaires	20%	17%	15%
% emplois précaires sur le total des emplois salariés			9,4%	10,8%	13,5%

D'après les données du Tableau 9, le Pays Voironnais et Bièvre Est auraient un taux d'emplois précaires inférieurs à la moyenne départementale. En outre, nous remarquons également que Bièvre Est compte un taux d'emplois précaires inférieur à celui du Pays Voironnais. Le travail précaire serait donc davantage le lot du périurbain proche, ainsi davantage exposé à la pauvreté que le périurbain lointain. Une hypothèse complémentaire serait la spécificité du marché de l'emploi en milieu périurbain lointain, qui fonctionne différemment par rapport aux territoires plus urbanisés :

« Par contre voilà quelqu'un qui veut trouver un emploi à temps plein, salarié, sans passer par toutes ces associations, c'est difficile. Enfin si, à Centr'Alpes, y'en a des salariés à temps plein hein mais y'a surtout beaucoup d'Interim. Donc c'est vrai que ça peut être un problème. (...) De toute façon le manque de qualification ça conduit à ne trouver que des petits boulots, à Carrefour, vous êtes caissière, ils n'embauchent pas de plein temps. (...) y'en a s'ils veulent vraiment trouver un emploi à temps plein, CDI, un bon poste, ils vont peut-être plus s'éloigner d'ici. »¹⁰⁵

2 Logement

Le logement constitue un indicateur central pour mieux cerner les conditions de vie des ménages d'un territoire. Il ne suffit en effet pas d'avoir un toit pour atteindre des conditions de vie décentes. Les indicateurs du mal-logement retenus par la Fondation Abbé

¹⁰⁵ Entretien réalisé à Voiron.

Pierre soulignent en effet qu'outre l'absence de logement, il existe quatre autres indicateurs de « mal-logement » :

- le fait de rencontrer des difficultés d'accès au logement
- le fait de rencontrer des difficultés de maintien dans le logement,
- le manque de confort et l'insalubrité,
- les difficultés de mobilité et l'assignation à résidence.¹⁰⁶

En se fondant sur ces indicateurs, le rapport de la Fondation Abbé Pierre de 2008 indiquait que plus de 3,3 millions de personnes sont aujourd'hui confrontées à des « *problématiques fortes de mal logement* », c'est-à-dire qu'elles sont « *non ou très mal logées* ». Etaient également recensées dans le rapport presque 6 millions de personnes « *en situation de fragilité à court et moyen terme* »¹⁰⁷. Si nous ne disposons pas du temps, des outils et des compétences de la Fondation pour faire une étude sur le mal-logement en milieu périurbain à l'échelle de nos deux territoires, nous pouvons néanmoins nous baser sur les données de l'INSEE, de l'OSI et des observatoires du logement pour fournir un premier élément de diagnostic sur les conditions de vie appréhendées en terme de logement sur les deux territoires étudiés. Nous allons donc ici nous intéresser au statut d'occupation des logements (a), puis à leur confort (b) et enfin au parc de logement social de chaque territoire (c).

a Les statuts d'occupation des résidences principales

Le recensement général de la population fournit des informations en ce qui concerne les statuts d'occupation des résidences, et notamment des résidences principales. Bien que ces données datent de 1999, il semble ici pertinent de préciser quels statuts d'occupation étaient alors majoritaires sur les territoires étudiés.

En 1999, le territoire de **Bièvre Est** était en grande majorité composé de propriétaires (73,2%), et d'une faible part de locataires (21,8%), notamment en comparaison avec la moyenne du département (57% de propriétaires et 38,8% de locataires)¹⁰⁸. Depuis 1999, la tendance ne s'est pas inversée, et cela même si l'écart entre propriétaires et locataires s'est resserré, en raison notamment de la raréfaction du foncier disponible et de l'augmentation

¹⁰⁶ Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, *L'état du mal-logement en France, Rapport annuel 2007*, Liévin : L'artésienne, janvier 2007, p.91.

¹⁰⁷ Détails : cf. Annexe 8, p.109.

¹⁰⁸ Données INSEE, RGP 1999.

constante de la part du locatif ces dernières années¹⁰⁹. Entre 2005 et 2007, le nombre de logements locatifs privés produits sur le territoire a dépassé les objectifs prévus dans le PLH pour 2009. Précisons cependant que l'augmentation de la part du locatif concerne essentiellement le locatif dans le parc privé, et que le parc public n'atteint pour sa part que 31% des objectifs du PLH prévus pour 2009.

Le taux de propriétaires du **Pays Voironnais** excède la moyenne départementale avec ses 60,8% de propriétaires (contre 57% en Isère), et 35,5% de locataires (contre 38,8% en Isère)¹¹⁰. Il s'en rapproche cependant davantage que les taux observés sur Bièvre Est. Nous pouvons cependant préciser que la partie du Pays Voironnais qui relève du périurbain lointain, à savoir la Valdaine, se rapproche davantage des taux de Bièvre Est que de la moyenne observée pour la communauté d'agglomération à laquelle elle appartient. La Valdaine présente en effet un taux de propriétaires qui s'élève à 72,6%. Sur l'ensemble du Pays Voironnais, contrairement à Bièvre Est, la part respective du taux de locatif et de l'accession demeure stable, bien que le locatif privé augmente ici aussi plus rapidement que le locatif social.¹¹¹

Le fait que Bièvre Est et le Pays Voironnais sont principalement constitué d'une population de propriétaires semble nous orienter vers une déduction qui souligne le caractère privilégié de ces territoires, au regard notamment du reste du département. Cependant, nous devons nuancer cette conclusion par le fait que l'augmentation du prix du foncier et de l'immobilier en milieu périurbain, et sur nos deux territoires notamment, peut confronter certains ménages à des situations difficiles lorsqu'ils souhaitent ou doivent « décohabiter », par exemple dans le cadre d'un divorce. La situation peut en effet devenir très critique pour des individus en décohabitation ou avec des difficultés financières si les prix du logement s'avèrent trop élevés et si le marché n'offre que peu de logements en location, notamment avec de bas loyers. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce type de situations et des éléments de fragilisation qui y sont associés. Le marché du logement se renchérissant et étant essentiellement axé sur l'accession, nous pouvons cependant ajouter ici que cela ne signifie pas pour autant que les propriétaires des logements vivent avec tous les éléments de confort. Nous allons ainsi maintenant nous intéresser à un volet important des conditions de vie, qui est l'ancienneté et l'état des logements qu'on trouve sur le territoire.

¹⁰⁹ Pact de l'Isère, « Observatoire du logement 2007 - Communauté de Communes de Bièvre Est », juillet 2008, p.33.

¹¹⁰ Observatoire Social de l'Isère, RGP 1999.

¹¹¹ Communauté du Pays Voironnais, Synthèse globale, projet de réactualisation PLH, 2006.

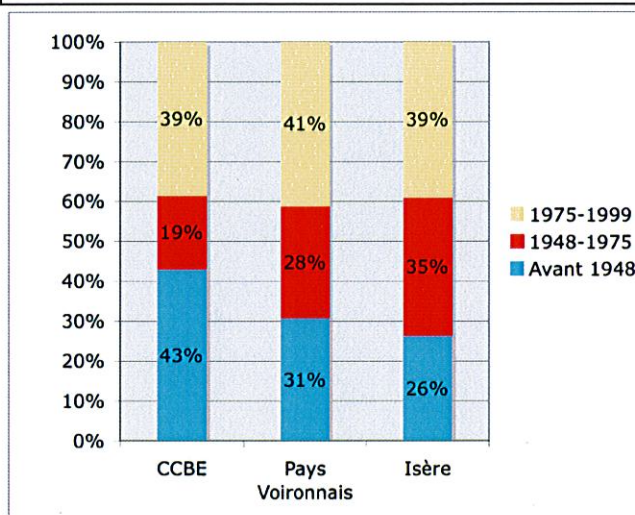
b Ancienneté et confort des résidences

Bien que les habitants des communes périurbaines que nous étudions soient majoritairement propriétaires de leur logement, l'état de leur habitat demeure un enjeu important pour assurer la qualité des conditions de vie de la population locale. Les données du RGP de 1999 fournissent des informations sur l'ancienneté des résidences, que nous avons pu compléter grâce aux entretiens et aux données de l'Observatoire Social de l'Isère (OSI).

Les données de l'OSI nous apprennent notamment qu'à Bièvre Est, 32,6% des **bénéficiaires d'une aide au logement** sont propriétaires, contre 11% dans le Pays Voironnais ou 10,5% pour la moyenne iséroise. Ces propriétaires bénéficiant d'une aide au logement sont généralement des accédants à la propriété, par exemple des jeunes ménages avec enfants, qui ont un « reste à vivre »¹¹² très faible,

avec lequel ils peinent à faire face à un coût du logement élevé, par exemple pour payer les dépenses d'énergie. Ils entrent ainsi dans la catégorie des personnes ayant droit à une aide au logement. Le fort taux de propriétaires sur le territoire de Bièvre Est semble fournir un premier élément d'explication quant au fait que les propriétaires sont très représentés au sein des bénéficiaires d'une aide au logement. Néanmoins, nous avons vu

Graphique 1 Ancienneté du parc des résidences, comparaison Bièvre Est, Pays Voironnais et Isère (Source: INSEE, RGP 1999)



que ce territoire compte un nombre important de foyers fiscaux qualifiables de « pauvres », et ceux-ci peuvent également compter parmi les propriétaires de logement.

Outre le fait qu'un nombre non négligeable de propriétaires semblent rencontrer des difficultés, le Graphique 1 nous apprend que le territoire de Bièvre Est dispose d'un parc de résidences principalement ancien puisque plus de 40% des résidences principales y ont été construites avant 1948. Ce parc s'avère même très ancien, étant donné que 84% des résidences principales datant d'avant 1948 ont été construites avant 1915. L'ancienneté et

¹¹² « Reste à vivre » : ressources disponibles après déduction des remboursements liés aux crédits en cours.

l'état dégradé des logements a été évoqué au cours de plusieurs entretiens qui se sont déroulés sur Bièvre Est :

« Le service Fond de Solidarité Logement¹¹³ m'a renvoyé qu'on faisait beaucoup, beaucoup de demandes charges courantes sur ce territoire-là (...). Il y a quand même un certain nombre de logements pas forcément bien isolés, on a quelques fois des logements limite insalubres On a encore un certain nombre de demandes d'aides financières pour faire rentrer du charbon, du bois, ce genre de choses. C'est assez régulièrement qu'on découvre des gens qui vivent dans des vieilles fermes, des bâtisses, où on arrive et on se dit « wahou », enfin où il y aurait des travaux énormes à faire. »¹¹⁴

Le parc de logements en périurbain lointain semble donc principalement constitué de propriétaires vivant dans des maisons anciennes, qui ne disposent pas nécessairement des éléments de confort permettant d'assurer des conditions de vie confortables voire décentes. En comparaison, malgré une part toujours importante de propriétaires, le périurbain proche semble davantage constitué de locataires. Les résidences y sont par ailleurs globalement plus récentes, ce qui peut garantir un meilleur niveau de confort.

c Les logements sociaux

Les données concernant les logements sociaux sont mises à disposition par l'INSEE, l'Observatoire Social de l'Isère, ainsi que via les observatoires du logements disponibles pour chaque territoire. Etudier la présence de logements sociaux sur un territoire semble important dans le cadre de notre étude axée sur les conditions de vie, puisque le nombre et la variété des « produits » proposés permettent de satisfaire ou non la demande sociale voire très sociale du territoire. Nous allons ici nous intéresser à la part de logements sociaux et très sociaux sur chaque territoire, puis aux taux de rotation que l'on observe pour ce parc.

Les sources décrites ci-dessus nous apprennent que **le nombre et la part de logements sociaux** sont plus importants en périurbain proche qu'en périurbain lointain. Dans le Pays Voironnais, la part des logements sociaux comptabilisés en 2006 représentait 16% du total des résidences principales¹¹⁵. Ce territoire atteint ainsi un taux similaire à la moyenne départementale, qui s'élève pour sa part à 16,1%.

¹¹³ FSL : Fond de Solidarité Logement. Il a été créé par la loi du 31 mai 1990 (dite loi Besson). Il s'inscrit dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Il a pour but de permettre l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement.

¹¹⁴ Entretien

¹¹⁵ Comité Local de l'Habitat - Pays Voironnais, *Observatoire du Logement Social, Bilan 2006, 2007*, p.18. Cette proportion ne prend pas en compte les résidences sociales et les foyers personnes âgées.

A Bièvre Est, la part de logements sociaux descend à 10,5%, tandis qu'en Valdaine elle chute jusqu'à 6,2%. Ainsi, dans notre cas, on peut remarquer que plus le périurbain est lointain, plus la part de logements sociaux s'affaiblit. Au sein même des territoires étudiés, les zones les plus urbaines sont celles qui concentrent le plus de logements sociaux, mais nous l'avons déjà souligné lors de la présentation des contrastes territoriaux. Quelques communes plus peuplées des territoires périurbains semblent comporter une part parfois importante de logements sociaux, comme par exemple la commune de Renage, à Bièvre Est, avec 32,3% de logements sociaux. Les communes relevant du périurbain plus lointain et plus rural ont des taux nettement inférieurs, par exemple Eydoche à Bièvre Est qui présente un taux de logements sociaux de 3%¹¹⁶.

La question de la **satisfaction de la demande locale** mérite ici d'être abordée. En 2007 à Bièvre Est, 31,5% des demandes ont été satisfaites, soit 70 attributions sur 222 demandes¹¹⁷. En 2006 sur l'ensemble du Pays Voironnais, un quart de la demande a fait l'objet d'une attribution. Ces informations laissent à penser que malgré la plus faible part de logements sociaux dans le périurbain lointain, la demande reste plus facilement satisfaite qu'en périurbain proche.

Le **logement actuel des demandeurs** est également une donnée intéressante, qui permet notamment de saisir les tensions sur le marché du logement dans le parc public et privé, et donc de mesurer l'urgence de la demande de logement social. Les professionnels des communes rurales avec lesquels des entretiens ont été réalisés ont souvent souligné le fait que leur public est logé principalement dans le parc privé, et cela par défaut, comme par exemple cette assistante sociale, qui explique :

*« La grande majorité c'est du privé, parce que du logement social y'en a pas tant que ça dans le secteur. Ou des gens hébergés, donc dans ces cas là, y'a pas de problèmes, ou des gens qui sont carrément en location dans le privé, plus ou moins cher... »*¹¹⁸

En 2006, parmi les demandeurs de logements sociaux de Bièvre Est, 26% provenaient déjà du parc public, 26% provenaient du parc locatif privé et 27% étaient hébergés, soit en structure d'hébergement, soit par la famille, soit par les amis¹¹⁹. Dans le périurbain proche, et notamment dans les zones les plus urbaines comme le Sud du Pays Voironnais, les personnes

¹¹⁶ Pact de l'Isère, *Observatoire du logement 2007 - Communauté de Communes de Bièvre Est*, Juillet 2008, p.31.

¹¹⁷ Pact de l'Isère, « *Observatoire du logement 2007 - Communauté de Communes de Bièvre Est* », juillet 2008, p.41.

¹¹⁸ Entretien.

¹¹⁹ Données sur les demandeurs de logement social pour l'année 2006.

que nous avons rencontrées lors d'entretiens ont souligné que leur public était le plus souvent logé dans le parc social. Pourtant, en 2006, la part de demandeurs de logements sociaux du Pays Voironnais qui souhaitaient quitter le parc privé représentaient la moitié de la demande de logement social, soit 49,6%¹²⁰. En deuxième position se trouvaient les locataires du parc social (33,7%), et en troisième les personnes « hébergées ou précaires » (19,6%). La part de personnes hébergées s'avère donc plus importante en périurbain lointain qu'en périurbain proche. En revanche, les difficultés à se maintenir dans le parc privé semblent plus prégnantes en périurbain proche qu'en périurbain lointain. Les personnes interrogées ont souvent abordé la question des difficultés à se loger ou à se maintenir dans le parc privé, et cela essentiellement lorsque l'entretien se déroulait avec des professionnels travaillant en communes relevant du « périurbain proche », tel Voiron ou ses environs.

A Bièvre Est en 2006, le principal **motif de la demande de logement social** était le « *changement familial* », lié par exemple à une décohabitation de chez les parents ou à un divorce (pour 44% des demandeurs). « *L'inadaptation ou l'inconfort du logement actuel* » constituait le deuxième motif le plus évoqué (24% des demandes)¹²¹. La même année, les motifs des demandeurs de logements sociaux du Pays Voironnais étaient hiérarchisés différemment : 27% invoquaient l'inadaptation de leur logement actuel en termes de taille ou de prix et 25% des demandeurs souhaitaient décohabiter. Ainsi, les tensions sur le parc privé semblent porter davantage préjudice aux habitants des communes relevant du périurbain proche, et notamment en termes de maintien et d'accès au logement.

Le **délai de satisfaction de la demande de logement social** est un autre indicateur des conditions de vie des ménages sur un territoire. Malgré la faiblesse du parc de logements sociaux, la demande de logement social semble légèrement plus vite satisfaite en milieu périurbain lointain que dans des milieux plus urbains. A Bièvre Est en 2007, le délai d'attente était compris entre 2 et 7 mois, pour une attente moyenne de 4,6 mois¹²². La même année, sur le Pays Voironnais, 80% des demandes étaient satisfaites dans un délai inférieur à 6 mois, et seulement 2% subissaient un délai supérieur à 12 mois¹²³. En comparaison, rappelons que le délai d'attente sur l'agglomération grenobloise est désormais de 4 ans. Le parc social des communes périurbaines semble donc encore jouer le rôle d'étape transitoire dans le parcours

¹²⁰ Comité Local de l'Habitat - Pays Voironnais, *Observatoire du Logement Social, Bilan 2006, 2007*, p.15.

¹²¹ Données sur les demandeurs de logement social pour l'année 2006.

¹²² Pact de l'Isère, « Observatoire du logement 2007 - Communauté de Communes de Bièvre Est », juillet 2008, p.40.

¹²³ Comité Local de l'Habitat - Pays Voironnais, *Observatoire du Logement Social, Bilan 2006, 2007*, p.33.

résidentiel des ménages. Les taux de rotation y sont en effet plus élevés qu'en milieu plus urbain.

Néanmoins, au sein du périurbain lointain comme du périurbain proche, les communes les plus rurales connaissent un plus faible taux de rotation que les communes plus urbaines du même territoire :

« Bah dans ces communes rurales y'a des gens qui ont besoin d'être logés, qui ont des ressources euh...y'a pas de vacance sur Bièvre Est. Sur Bièvre Est la vacance elle est à Renage (...), donc c'est vraiment très localisé, c'est une situation très particulière, mais sinon y'a pas de vacance (...). [A propos du faible taux de rotation, ndlr :] Oui, bien sur, en zone rurale ça peut même être pire parce qu'en zone rurale on a des produits qui sont sympas, c'est pas des grands ensembles, c'est de temps en temps du logement individuel, ou en bande ou jumelé, donc vous savez, quand vous avez un loyer pas cher, un produit logement sympa dans une petite maison en location, et que vous avez des revenus modestes, bah vous restez là quoi, c'est fini.»¹²⁴

Outre l'explication donnée par cet acteur en ce qui concerne la faible rotation des logements sociaux situés dans les petites communes, fondée sur la qualité de vie, nous pouvons également ajouter comme explication la faiblesse du parc social sur les territoires périurbains étudiés. Ajoutons que si les taux de rotation sont supérieurs dans les communes plus urbaines, ils tendent à ralentir progressivement¹²⁵.

En matière de **logements très sociaux**, la situation semble insatisfaisante sur les deux territoires étudiés. Sur le Pays Voironnais, la situation a durant un entretien été décrite comme telle :

« Y'a vraiment un grand manque de logements très sociaux, avec des loyers très très bas, parce que ça correspond globalement à l'ensemble des demandeurs, en gros on a trois quart des demandeurs qui sont éligibles aux plafonds très sociaux. Donc en gros y'a 80 logements très sociaux sur le territoire, et ça correspond pas du tout à la demande. Y'a des gens qui sont en difficulté alors qu'ils sont dans le parc social. »

A Bièvre Est, la situation semble également bloquée, du fait de la très faible rotation, presque « insignifiante » de ce parc très social : sur 226 demandes, seules 4 ont fait l'objet d'attribution d'un logement très social en 2006¹²⁶.

¹²⁴ Entretien.

¹²⁵ Comité Local de l'Habitat - Pays Voironnais, *Observatoire du Logement Social, Bilan 2006, 2007*, p.23.

¹²⁶ Entretien.

Le parc privé semble encore le parc destiné à loger les ménages les plus pauvres du territoire qui se trouve en périurbain lointain :

« Je trouve qu'il y a des propriétaires privés qui sont trèèèèèèèè tolérants, ah ouais ! (...) Vraiment y'a des familles au RMI qui arrivent à trouver un logement, privé, je suis pas sûre que ce soit partout pareil. Bon le logement social, y'en a peu, c'est vrai... »¹²⁷

Pour résumer, nous pouvons souligner le fait qu'en milieu périurbain lointain, les logements semblent plus anciens, moins confortables et relèvent presque exclusivement du parc privé, le parc social n'ayant pas ailleurs qu'un très faible taux de rotation. En périurbain proche, en revanche, les logements sont plus récents. Il y a davantage de logements sociaux et très sociaux, et le taux de rotation est meilleur que sur les zones urbaines. Ce taux tend cependant à y ralentir, ce qui peut s'avérer problématique car les tensions sur le marché du logement privé, et notamment en terme de maintien dans le logement, semblent y être plus importantes qu'en périurbain proche. Les distinctions que nous établissons entre « périurbain lointain » et « périurbain proche » s'appliquent non seulement à la comparaison entre Bièvre Est et le Pays Voironnais, mais également aux différentes zones, plus ou moins rurales, internes à ces territoires.

Cette analyse de la pauvreté en milieu périurbain, réalisée sous les angles monétaires et non monétaires, a montré que le périurbain lointain semble davantage confronté à des situations de pauvreté ou de fragilité, en terme monétaire comme en terme de conditions de vie. Néanmoins, les personnes en difficulté « disparaissent » lorsque l'on s'intéresse aux minima sociaux. Cela pose la question de l'accès au droit en milieu périurbain lointain, et à la pertinence de la mesure de la pauvreté via les minima sociaux lorsque l'on s'intéresse à des milieux qui ne sont pas urbains. Maintenant que nous avons réalisé une approche des publics pauvres ou fragiles via leurs conditions d'existence et leurs moyens de subsistance, nous allons maintenant essayer d'expliquer la présence de personnes pauvres dans ces zones périurbaines.

¹²⁷ Entretien.

PARTIE III

Etre et devenir pauvre en milieu périurbain

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction de ce mémoire, les phénomènes de périurbanisation et de pauvreté ne sont pas si antinomiques que le laisseraient croire les maisons individuelles qui fleurissent dans les campagnes avoisinant les villes, symboles de réussite sociale et accomplissement du parcours résidentiel de nombreux ménages. La pauvreté n'est pas non plus le fait exclusif des communes complètement urbaines ou nettement rurales, comme nous avons tenté de le démontrer sur les territoires du Pays Voironnais et de Bièvre Est. Les territoires périurbains, et notamment les plus lointains d'entre eux, semblent eux aussi confrontés à ce phénomène. Cependant, plusieurs questions s'imposent maintenant à nous. Qui sont les pauvres du périurbain et comment expliquer leur pauvreté et leur présence sur ces territoires de « réussite » ? Si être pauvre en milieu rural est différent de l'être en milieu urbain, qu'en est-il du périurbain, les formes de pauvreté varient-elles selon le degré de périurbanisation ? A ces différentes questions nous essayerons donc d'apporter des éléments de réponse dans cette troisième partie.

Nous avons présenté les territoires et les formes de pauvreté qui s'y trouvent, en établissant un lien entre les phénomènes observés et le degré de périurbanisation. Néanmoins, nous n'avons pour l'instant pas pu identifier l'origine des personnes en situation de pauvreté. La question de savoir si les personnes pauvres sont des « autochtones » ou des « migrants » est en effet restée en suspens.

Nous ne pouvons distinguer la pauvreté des migrants et celle des autochtones que d'après les entretiens que nous avons réalisés auprès des professionnels du territoire. Les données statistiques auxquelles nous avons accès, et notamment celles de l'INSEE et de l'Observatoire Social de l'Isère, ne révèlent pas l'origine géographique des individus. Seuls les fichiers des demandeurs de logement sociaux comportent cette information.

Ces deux matériaux que constituent la parole des acteurs et les statistiques du logement social nous permettront ici de nous intéresser aux personnes ayant migré sur le territoire, et qui sont pauvres avant de s'y rendre ou qui le deviennent après leur migration (I). Nous nous intéresserons dans un deuxième temps aux freins à la sortie de la pauvreté, qui sont propres aux territoires périurbains, et notamment en termes de transports et de marché de l'emploi (II).

A travers ces deux parties nous pourrions ainsi observer le rôle actif joué par le territoire en matière de pauvreté, essayant ainsi de suivre la recommandation de la géographe Nicole MATHIEU, que nous évoquions plus haut.

I. Les migrants et la pauvreté

Parmi les nouveaux arrivants des communes périurbaines, certains sont confrontés à la pauvreté ou sont soumis à des éléments de fragilisation sociale, financière ou professionnelle qui précarisent leur situation. Au sein de ces migrants, nous avons identifié deux groupes : d'une part ceux qui étaient pauvres ou précaires avant de migrer sur le territoire et d'autre part ceux qui le sont devenus après leur arrivée en milieu périurbain. Dans les deux cas, nous pouvons questionner le lien entre la migration et le fait que ces individus ou ménages soient confrontés à une situation de fragilité ou de pauvreté. Nous nous intéresserons donc dans un premier temps aux migrants pauvres avant leur migration (1) puis à ceux qui le sont devenus après s'être installés en milieu périurbain (2).

1 Pourquoi les ménages pauvres migrent-ils vers le périurbain ?

Au sein du flot des migrants qui quittent la ville pour venir s'installer en milieu périurbain, on ne trouve pas uniquement des ménages diplômés et gagnant confortablement leur vie. Il s'avère en effet que l'on y trouve également des ménages pauvres ou fragiles qui quittent eux aussi la ville pour s'installer dans sa lointaine périphérie. Les entretiens réalisés, et notamment ceux effectués en périurbain lointain, nous ont en effet permis d'identifier ce groupe de personnes comme récurrent. Nous nous intéresserons ici aux motifs qui ont conduit ces individus ou ménages à venir s'installer en ces territoires reculés. La question se pose en effet de savoir pourquoi des personnes qui rencontrent des difficultés financières et parfois sociales viennent s'installer dans des lieux où l'emploi et le transport sont deux denrées rares (nous en reparlerons plus loin). Après avoir avéré le fait que parmi les migrants se trouvent des personnes pauvres ou précaires (a), nous nous intéresserons aux principales motivations qui ont été évoquées à plusieurs reprises pour expliquer leur migration (b).

a Présence de migrants pauvres en milieu périurbain

Afin de percevoir la présence de migrants pauvres au sein du flot de néo-ruraux, nous pouvons nous baser sur l'analyse des fichiers de demande de logement social, en nous concentrant sur les demandeurs issus de l'extérieur du territoire demandé. Il faut cependant veiller à ne pas faire de raccourci hâtif entre le fait d'effectuer une demande de logement social et le fait d'être pauvre ou précaire. Nous pouvons en effet rappeler ici que 70% de la population française rentre dans les critères d'attribution du logement social. Ces données sur l'origine des demandeurs seront donc complétées par une analyse de la situation et des revenus de la personne de référence du ménage. Nous ajouterons par ailleurs à ces données chiffrées les propos recueillis lors des entretiens effectués sur le Pays Voironnais et sur Bièvre Est.

En 2007, 42% des **demandeurs de logement social de Bièvre Est** habitaient hors de la CCBE. Parmi eux, 48 demandeurs (soit 21,5% du total des demandeurs de logement social) venaient de zones globalement plus « urbanisées ». Nous désignons ici comme tels les demandeurs issus du Pays Voironnais (36 demandeurs, soit 16,2% du total des demandeurs) ou de Grenoble et de son agglomération (12 demandeurs, soit 5,3% du total des demandeurs).

En 2007, les demandeurs de logement social de Bièvre Est étaient donc en partie issus de l'extérieur du territoire, et notamment de milieux plus urbains. Le constat n'est pas le même en ce qui concerne le **Pays Voironnais**. En 2006, 73% des demandeurs étaient originaires du Pays Voironnais¹²⁸. Nous pouvons ainsi souligner le fait que ce territoire fait l'objet d'une forte demande « en interne », et que la demande externe est proportionnellement moins forte que pour la CCBE.

Intéressons nous donc davantage aux demandeurs de logements sociaux de Bièvre Est. Parmi les demandeurs issus du Pays Voironnais et de l'agglomération grenobloise, on comptait 8 ménages dont la **personne de référence** était au chômage et 5 ménages dont la personne de référence était inactive. Ces ménages « fragiles » ou « précaires » représentaient au total 27% des demandeurs issus de l'agglomération grenobloise et du Pays Voironnais. Les autres catégories socioprofessionnelles auxquelles était rattachée la personne de référence de chaque ménage se répartissaient principalement entre employés (21%), ouvriers (17%), retraités (12,5%) et mères au foyer (10%)¹²⁹.

Par ailleurs, si l'on compare le **revenu de ces ménages** par rapport au plafond de revenus à ne pas dépasser pour accéder à un logement social, on s'aperçoit que parmi les 48 demandeurs issus de l'agglomération grenobloise et du Pays Voironnais on comptait 6 ménages qui n'atteignaient pas 20% de ce plafond. Cela représentait 12,5% des demandeurs issus de l'agglomération grenobloise et du Pays Voironnais. En outre, 19 ménages atteignaient entre 20% et 59% et du même plafond, ce qui représentait 40% des demandeurs auxquels nous nous intéressons ici. Ces ménages, originaires de communes plus urbaines, étaient donc pour certains en situation financière et/ou professionnelle difficile au moment où ils effectuaient une demande de logement social leur permettant de migrer sur le territoire de Bièvre Est, celui-ci relevant du périurbain lointain.

Les **entretiens** nous ont par ailleurs permis de confirmer la présence de migrants pauvres en milieu périurbain. Ainsi, une assistante sociale travaillant sur une zone principalement rurale et éloignée des centres urbains remarquait, en parcourant des yeux ses fichiers, que l'ensemble des personnes avec lesquelles elle traitait étaient en majorité originaires de l'extérieur du territoire :

*« J'ai des gens qui sont du coin, mais j'ai vraiment beaucoup de gens qui viennent d'ailleurs. Y'en a, je sais pas du tout expliquer pourquoi et comment ils sont arrivés à Paladru. »*¹³⁰

¹²⁸ Comité Local de l'Habitat - Pays Voironnais, Observatoire du Logement Social, Bilan 2006, 2007, p.10.

¹²⁹ Données issues des fichiers de demandeurs

¹³⁰ Entretien.

Ce constat n'a cependant pas été le même lorsque les personnes interrogées n'étaient pas directement en contact avec les publics. Elles avaient alors tendance à trouver saugrenue l'idée que des ménages pauvres viennent s'installer si loin :

« Ici les demandeurs d'emploi c'est plus des gens du cru, ou alors s'ils viennent ici c'est parce qu'ils savaient pas où c'était [rires], ou alors il y a erreur [rires]. Bon c'est vrai que sur des zones comme Apprieu, Colombes, Beaucroissant, enfin dès qu'on reste vers l'axe d'autoroute ou de nationale, on peut avoir ce type de profils. »¹³¹

Nous pouvons effectivement constater que les demandeurs issus du Pays Voironnais et de l'agglomération grenobloise effectuaient en grande majorité (67%) leur demande pour les communes du Sud (47%) et du centre (14%) du territoire, c'est-à-dire pour les communes que nous avons préalablement définies comme plus urbanisées. Néanmoins, nous devons nuancer ce constat, car parmi les demandeurs souhaitant obtenir un logement dans une commune située dans le Nord des territoires, se trouvaient également des ménages dont la personne de référence était inactive ou au chômage.

Ainsi, si les zones rurales ne constituent pas des destinations privilégiées par les demandeurs, il semble tout de même que sur ces zones se trouvent et arrivent des migrants en situation précaire. Nous pouvons dès lors nous poser la question soulevée par l'acteur interrogé plus haut et qui plaisantait sur la présence de migrants précaires en territoires très rural : pourquoi des personnes, et notamment des personnes en difficulté, choisissent-elles de migrer en territoire périurbain, et notamment en périurbain lointain?

b Motifs de migration des personnes pauvres ou précaires en territoire périurbain

La question des motivations des personnes pauvres à quitter la ville a fait l'objet de réponses variées de la part des acteurs avec lesquels nous avons pu réaliser un entretien. Nous avons cependant pu distinguer deux groupes principaux parmi les migrants pauvres ou précaires : les personnes originaires du territoire vers lequel elles migrent et les personnes originaires d'autres territoires.

La majorité des personnes interrogées ont souligné que les individus pauvres ou précaires qu'elles côtoyaient dans leur travail étaient généralement **originaires du territoire**. Sur l'ensemble des entretiens réalisés, sept ont en effet mentionné l'appartenance originelle

¹³¹ Entretien.

des migrants pauvres au territoire. Plusieurs personnes interrogées sur le territoire de Bièvre Est ont évoqué le fait que ces personnes auraient quitté leur territoire pour faire une étape « à la ville », notamment pour leurs études ou tout simplement pour y vivre :

« Sinon y'en a qui ont grandi au Grand Lemps, qui travaillaient pas dans l'agriculture mais dans le tertiaire ou le secondaire, qui sont un peu partis à la ville pour leurs études et qui maintenant sont revenus au Grand Lemps. »¹³²

Le retour au lieu que les personnes avaient quitté des années plus tôt serait notamment motivé par une volonté de se rapprocher de l'endroit où elles ont des liens, et notamment des **liens familiaux**. Les données concernant les demandeurs de logements sociaux sur le territoire de Bièvre Est sont à ce sujet assez parlantes. En effet, si nous reprenons le lot de demandeurs de logements sociaux de Bièvre Est, nous nous apercevons que pour 30 d'entre eux (sur 48), la famille constituait un motif de la demande. Ce motif « familial » recouvre des situations telles que les divorces, décohabitations, et celle qui retient ici notre attention : le rapprochement familial. Parmi ces 30 demandeurs, sept effectuaient leur demande dans le but de se rapprocher de leur famille. Nous pouvons ajouter à ces demandeurs les personnes qui cherchent à s'en rapprocher sans pour autant émettre une demande de logement social.

Pour les personnes qui retournent près du lieu où vit leur famille, il peut s'agir de bénéficier de la **solidarité familiale**. Cette solidarité peut notamment concerner la garde des enfants :

C : « Dans le public qu'on reçoit ils viennent surtout ici parce qu'ils ont une attache ici, la famille etc. »

B : « Ou pour le boulot »

A : « Bah pour le boulot ils vont surtout sur Grenoble en fait »

C : « C'est plus familial. C'est plus pour se rapprocher de la famille. Des fois c'est des jeunes couples qui ont leur(s) enfant(s), donc c'est plus pratique pour faire garder leur(s) enfant(s). »

B : « C'est vrai, que tous les jeunes qu'on voit dans des logements, ils ont pas choisi de venir à Voiron alors qu'ils habitaient Grenoble, c'est rare, c'est plus parce qu'ils avaient de la famille pas loin, parce qu'ils ont vécu là quand ils étaient jeunes. »¹³³

Il s'agirait également de bénéficier de cette solidarité en matière de **logement**. En effet, parmi les personnes qui reviennent près de leur famille, et notamment en périurbain lointain, il s'agit parfois pour eux de se faire héberger :

« Il y a des gens qui sont issus du cru, il y a des gens qui sont revenus habiter chez leurs parents. » (une assistante sociale)

¹³² Entretien.

¹³³ Entretien avec trois assistantes sociales (A, B et C) à Voiron, les lettres permettant ici qu'elles ne soient pas reconnues.

Pour les **personnes qui ne seraient pas originaires du territoire**, la migration permettrait également d'accéder plus facilement à un **logement**, en profitant des prix moins élevés du marché de l'immobilier en périurbain lointain. Outre le prix, il peut également s'agir de trouver un logement de meilleure qualité ou correspondant davantage aux besoins du ménage. Sur les 48 demandes de logements sociaux effectuées par des ménages issus du Pays Voironnais ou de l'agglomération grenobloise, on s'aperçoit en effet que 15 d'entre eux évoquaient l'inadaptation ou l'inconfort¹³⁴ de leur logement actuel comme motif de migration.

Que les personnes soient ou non originaires du territoire, il s'agirait pour elles de **recommencer une nouvelle vie**, de tirer un trait sur la vie qu'elles ont menée auparavant, en ville, d'oublier ce qu'une assistante sociale a appelé « *les galères* », terme utilisé pour évoquer un vaste éventail de situations, généralement associées à l'idée des « *tentations* » urbaines. La notion de fuite a ainsi été évoquée à plusieurs reprises. Fuir la ville, ses tentations, ses grands ensembles et les mauvais souvenirs qu'on y associe (une séparation par exemple), pour accéder à une vie moins chère, plus proche de la famille et à la possibilité de bénéficier de la solidarité familiale. Tel semble le portrait d'un migrant, brossé lors des entretiens par les acteurs rencontrés :

« Ils ont fait exprès d'aller loin, pour des raisons financières. Mais pas que. Aussi pour l'attrait de la campagne par rapport à la ville, parce qu'ils préféreraient la campagne, et aussi à la campagne on dépense moi, parce que les terrains sont moins chers, et on dépense moins parce qu'il y a moins de tentations (...)

Une autre, pareil, originaire de Grenoble, elle en avait ras-le-bol de la ville. (...)

C'est vrai que je reçois quelqu'un la semaine prochaine pour qui c'est vraiment ça, elle s'est séparée, donc elle revient dans le secteur où elle avait ses parents, des liens. C'est un petit peu ses racines quoi. Maintenant je peux pas dire si pour tous ils sont revenus exactement dans le village d'origine.

J'ai rencontré une famille y'a pas longtemps, qui venaient d'Eure-et-Loir, ils se sont connus en Eure-et-Loir, mais par contre le gars avait de la famille d'origine de l'Isère, mais plus Nord Isère. Il est revenu s'installer du côté du Pays Voironnais. C'est un retour...ils ont un petit peu fuit les problèmes qu'ils avaient là-bas, ils ont essayé de redémarrer, donc ils sont revenus. »¹³⁵

Ainsi, nous l'avons ici souligné, parmi les migrants se trouvent des ménages qui sont confrontés à des difficultés avant leur migration. Leur migration signe pour eux une volonté de jouir des avantages que présenterait « la campagne » et plus spécifiquement la terre d'origine. Nous allons maintenant voir qu'un autre phénomène existe sur le territoire : il ne

¹³⁴ « Inadaptation ou inconfort » : inconfort, logements insalubres, logement trop petit ou logement trop grand.

¹³⁵ Entretien.

s'agit plus ici de migration de ménages pauvres mais de paupérisation de migrants sur les territoires étudiés.

2 Les migrants se fragilisant après avoir migré en territoire périurbain

Toutes les personnes pauvres ou fragiles des territoires périurbains ne sont pas nécessairement des personnes pauvres avant leur migration accédant au périurbain pour se sortir de situations difficiles. Parmi les ménages précaires ou pauvres présents sur Bièvre Est et sur le Pays Voironnais se trouvent également les néo-ruraux qui se sont retrouvés confrontés à des difficultés après avoir migré. Nous verrons ici que ces migrants a priori « sans histoire », venus s'installer loin de la ville pour satisfaire une aspiration, s'installent dans des modes de vie contraignants en termes de budgets et de déplacements (a), ce qui les met dans une situation où un simple « accident de parcours » est susceptible de se transformer en élément de paupérisation (b).

a Les « coûts cachés » de la réalisation d'une aspiration « à moindre coût »

En 2006, une étude a été réalisée par l'AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise) qui s'intitulait « *Comprendre la périurbanisation à partir du témoignage des ménages, l'exemple de la Bièvre et du Voironnais* ». Cette enquête se basait sur 18 entretiens au domicile de ménages « *nouveaux arrivants* ». Cette enquête identifiait notamment les motivations de ces ménages à quitter la ville et à s'installer en milieu périurbain. Cette étude montrait notamment que le choix est principalement le fruit d'un arbitrage entre, d'une part le budget disponible et les contraintes du marché, et, d'autre part, le cadre de vie ou le logement recherché ainsi que sa localisation. Le choix été en outre généralement fondé sur un rejet des milieux urbains, associés à des images négatives telles que les nuisances sonores et olfactives, l'insécurité et les tentations, notamment en terme de consommation. La ville serait par ailleurs connotée négativement car elle est un lieu à la fois de promiscuité et d'anonymat¹³⁶. La « campagne » représenterait ainsi tout l'inverse, offrant un environnement de meilleure

¹³⁶ AURG, *Comprendre la périurbanisation à partir du témoignage des ménages, l'exemple de la Bièvre et du Nord Voironnais*, 21 juin 2006, p.8-9.

qualité, plus sain, plus sûr et plus calme. On s'aperçoit ainsi que les motifs des personnes précaires ou pauvres a priori auraient ceci en commun avec l'ensemble des néo-ruraux : une volonté de quitter, voire fuir, la ville et notamment les « nuisances » qui y sont associées.

L'étude de l'AURG montrait que « *dans le cadre d'un budget contraint et de prix de marché élevé, les ménages privilégient le logement et le cadre de vie, et optent pour l'éloignement* »¹³⁷. Les ménages qui accèdent en effet à la propriété en périurbain lointain ont des revenus qui s'étendent sur un continuum allant de 1 000 à 5 000 euros mensuels¹³⁸. Si l'extrémité la plus élevée assure un certain confort aux ménages, l'autre extrémité consiste en des **budgets** qui ne sont ni très élevés ni très flexibles. On note donc une grande variation de revenus au sein des migrants, ceux ayant les revenus les moins élevés étant les plus exposés à des systèmes de fragilisation, liés par exemple à des accidents de parcours ou tout simplement au coût de la vie en périurbain lointain. L'étude de l'AURG a par ailleurs montré que les ménages s'installant en périurbain sur le Voironnais et la Bièvre ne pouvaient généralement prétendre à l'accession sur le territoire de l'agglomération. Cela pouvait être vrai pour l'achat d'un logement en général, ou pour l'acquisition d'un logement de taille identique à celui acheté en milieu périurbain. En outre, les ressources des migrants ne sont généralement pas suffisantes pour couvrir intégralement l'achat de la nouvelle maison. Les apports personnels ne couvrent en moyenne qu'entre 15 et 20% du bien¹³⁹. N'ayant pas un apport personnel suffisant, ces ménages sont généralement contraints de contracter un prêt, et l'étude montrait par ailleurs qu'ils acquéraient une maison souvent plus éloignée que ce qu'ils avaient prévu. Se retrouvent ainsi en périurbain lointain des ménages qui n'avaient pas nécessairement prévu de s'installer si loin et qui se sont par ailleurs endettés afin d'acquérir leur nouveau bien.

Ils se retrouvent également dans un espace où règne ce qu'Eric LE BRETON appelle « *l'hypermobilité* », nécessaire pour relier le lieu de domicile, celui de travail et celui où les enfants vont à l'école, celui où ils ont leurs activités extrascolaires etc. Cette « *hypermobilité* » est en lien avec le fait que les populations y ont un mode de vie « *polyurbain* »¹⁴⁰ plus que « *périurbain* », puisque souvent « Monsieur » travaille à Lyon et « Madame » à Grenoble. Cette notion d'hypermobilité s'applique aux territoires que nous étudions, et où la majeure partie des ménages travaille à l'extérieur du territoire, et notamment

¹³⁷ AURG, *Comprendre la périurbanisation à partir du témoignage des ménages, l'exemple de la Bièvre et du Nord Voironnais*, 21 juin 2006, p.5.

¹³⁸ AURG, *Comprendre la périurbanisation à partir du témoignage des ménages, l'exemple de la Bièvre et du Nord Voironnais*, 21 juin 2006, p.6.

¹³⁹ AURG, *Comprendre la périurbanisation à partir du témoignage des ménages, l'exemple de la Bièvre et du Nord Voironnais*, 21 juin 2006, p.6.

¹⁴⁰ LEBRETON, Eric, *Domicile-Travail, les salariés à bout de souffle*, Paris : les carnets de l'info, 2008, p.28.

sur l'agglomération grenobloise. On compte ainsi 10800 migrations quotidiennes du domicile vers le travail qui partent du Voironnais pour se rendre sur l'agglomération grenobloise¹⁴¹. La Bièvre n'est pas épargnée, puisque 2700 migrations du même type s'effectuent quotidiennement vers le Pays Voironnais et 2500 vers l'agglomération. La mobilité des ménages et les coûts induits par ceux-ci semblent généralement avoir été intégrés par les migrants, ainsi que le démontre l'étude réalisée par l'AURG¹⁴².

Ces déplacements sont dans l'immense majorité **tributaires de la voiture**, et cela d'autant plus que les résidences se trouvent en périurbain lointain. A propos de Bièvre Est ou des parties plus rurales du Pays Voironnais, la question de l'insuffisance, voire de l'absence de transport en commun, a été abordée systématiquement au cours des entretiens, qui soulignaient le recours à la voiture comme un mode de déplacement primordial. La possession d'une voiture, et la plupart du temps de deux voitures pour un même couple, est donc une condition indispensable pour réaliser les multiples trajets quotidiens d'une famille vivant en milieu périurbain lointain. La séparation des lieux de résidence, de travail, de loisirs, de services et autres rendent en effet indispensable le recours, très fréquent, à un véhicule personnel en bon état de marche et au réservoir bien rempli. Pour les ménages installés en périurbain, la mobilité est ainsi « *à la fois une liberté et une obligation* », pour reprendre les termes d'Eric LE BRETON.¹⁴³

Ainsi, les dettes et les « *navettes* » tendent les budgets et les temps quotidiens de ces ménages du périurbain, et cela d'autant plus que l'on s'enfonce dans le périurbain « lointain ». Ces ménages se retrouvent ainsi sur ce que nous pouvons appeler une « corde raide » qui ne tolère que très peu l'imprévu, et notamment certains regrettables accidents de parcours, ainsi que nous allons maintenant le démontrer.

b Accidents de parcours et précarisation des néo-ruraux

Les ménages ayant choisi de s'installer en milieu périurbain peuvent parfois échouer dans la réalisation de leur aspiration à s'installer durablement et confortablement à la campagne ou en lotissement, dans une maison individuelle avec un « *bout de jardin* ».

¹⁴¹ Communauté du Pays Voironnais, *Synthèse globale, projet de réactualisation PLH*, 2006.

¹⁴² AURG, *Comprendre la périurbanisation à partir du témoignage des ménages, l'exemple de la Bièvre et du Nord Voironnais*, 21 juin 2006, p.14.

¹⁴³ LEBRETON, Eric, *Bouger pour s'en sortir, mobilité quotidienne et intégration spatiale*, publié par l'Institut pour la ville en mouvement]. - Paris : A. Colin, 2005, p.15.

Comme nous l'avons souligné, les personnes qui y migrent sont fragilisés par un certain nombre de facteurs, et notamment leur endettement et leur dépendance à leur voiture pour se déplacer.

A plusieurs reprises au cours des entretiens a été abordée l'idée que certains ménages néo-ruraux n'avaient pas réalisé certaines réalités de la vie loin de la ville. Les contraintes pour se déplacer, et notamment en termes de coût et de temps consacré, ou encore la nécessité de jouir d'un véhicule personnel pour effectuer les déplacements quotidiens, semblent parfois avoir été sous-estimées par les migrants. Nous ne parlons pas ici du périurbain proche mais du périurbain lointain, c'est-à-dire de Bièvre Est, ou de certaines zones reculées du Voironnais. Ainsi, au cours d'un entretien, une dame travaillant et habitant sur le territoire depuis plus de vingt ans expliquait sa vision au sujet des ménages migrants :

« Les gens ils achètent, et puis ils revendent, parce qu'une fois qu'ils ont acheté ils se sont mis des emprunts sur le dos catastrophiques et ils revendent parce qu'en plus avec le prix de l'essence...il faut aller travailler, donc ça, ça fait mal (...) »

- [Imitant un nouvel arrivant :] *« Ah mais y'a pas de ramassage scolaire ? pour le primaire ? »*

- [Elle] *« Ah bah non, y'en a pour le collège, c'est déjà pas mal ! »*

- *« Ah bah mon gamin alors comment il va faire pour aller à l'école ? »*

- *« Bah papa il prend la voiture et il l'amène »*

- *« Ah mais c'était pas comme ça à Grenoble »*

- *« Ah bah vous êtes plus à Grenoble ! » (...)*

[Reprenant la conversation :] *« Ah bah nous on le voit, on a eu un lotissement qui s'est construit à côté de chez nous, les gens demandaient : « Comment on fait pour que les gosses aillent à l'école ? » « Bah vous prenez votre voiture vous l'amenez ! » « Mais y'a pas de car y'a pas de ramassage, y'a pas... ? » « Ah bah non y'a rien ! ». Ils arrivent en campagne ils voudraient les mêmes choses ! »¹⁴⁴*

De jeunes couples avec enfants peuvent ne pas avoir nécessairement réalisé le **temps consacré aux déplacements, et notamment aux navettes dont les enfants ont besoin**, pour se rendre à l'école ou aux lieux de loisirs. En général, aucun transport en commun ne permet de faire la liaison et les distances sont trop importantes pour être effectuées autrement (à pied par exemple). Se retrouver avec des enfants en milieu périurbain a donc un coût supplémentaire important, qui n'a pas forcément été soupçonné par les parents. Les ménages peuvent se retrouver dans l'obligation d'opter pour la garde d'enfant par un tiers. Ils peuvent également choisir l'arrêt de l'activité professionnelle d'un des deux membres du couple afin qu'il se consacre à la garde et au déplacement des enfants. Ce choix accentue la fragilité du

¹⁴⁴ Entretien.

couple d'un point de vue financier. Au lieu de deux salaires, il n'en reste plus qu'un seul, et la stabilité de l'emploi du « chef de famille » devient alors un élément critique pour assurer la sécurité résidentielle et financière de la famille :

« T'en as qui sont venus là, qui, pour des raisons, soit des divorces, soit des maladies, soit plein plein de choses qui leur tombent dessus, qui du coup font qu'elles deviennent en difficulté, alors qu'au départ elles n'en avaient pas, ça se passait très bien »¹⁴⁵

Comme le souligne le propos retranscrit ci-dessus, certains « **accidents de parcours** » peuvent faire basculer ces ménages en équilibre financier ou résidentiel précaire dans des situations intenable :

« On a une grosse problématique c'est l'endettement et le surendettement, c'est énorme ! Alors pour tous types de ménages, des ménages qui font des crédits à tire-larigot sans avoir de sous, et d'autres ménages qui s'endettent parce qu'ils ont une perte d'emploi, un changement de situation professionnelle (...) C'est-à-dire qu'il y en a qui font des choix un petit peu au-dessus de leurs moyens. Mais c'est pas vraiment, enfin, je dirais que la problématique la plus importante quand même c'est des gens qui ont des changements de situation, ça signifie qu'ils partent, ils achètent avec un certain niveau de revenu et puis les revenus tombent. Chômage...voilà quoi. »

Moi : « *Et dans ce cas, qu'est ce qui se passe ?* »

Elle : « *Et bien, il se passe que voilà, ils peuvent pas payer, ils sont expulsés, voilà c'est, des systèmes de vente de la maison, des systèmes de surendettement, voilà c'est ça quoi.* »¹⁴⁶

Comme le souligne ci-dessus la personne interrogée, les « **accidents de parcours** » recouvrent des situations comme, par exemple, la **perte de l'emploi** du chef de famille. Le tissu économique local, que nous aborderons plus loin, ne permet souvent pas que le chef de famille retrouve rapidement un emploi sur le territoire.

Les « **accidents de parcours** » peuvent également relever des cas de **divorces**. Si le couple « éclate », il devient souvent difficile pour ces ménages de conserver la maison, et il s'avère encore plus difficile de trouver un logement adapté aux nouveaux besoins et à la nouvelle situation des membres du couple, notamment en termes de prix ou de taille, qui leur permette de rester sur le territoire. Nous l'avons en effet souligné plus haut, les appartements et les logements sociaux sont peu nombreux en périurbain lointain. Comme sur beaucoup de territoires, les logements sociaux ont été construits avant les années 1970, ils ont donc été conçus pour des familles, dans des tailles autour du « type quatre » (T4) ou « type cinq » (T5). Or, la demande locale s'articule désormais davantage autour des logements plus petits. Les

¹⁴⁵ Entretien.

¹⁴⁶ Entretien.

bailleurs sociaux ont notamment souligné la pression exercée sur les « type trois » (T3) sur le territoire.

Ces accidents de parcours ou les considérations hasardeuses en ce qui concerne les temps et les coûts de la vie en milieu périurbain peuvent donc conduire certains ménages à quitter le territoire :

« On a eu un cas, qui avait acheté à Gillonmay, c'est pas loin, lui il était jardinier à la ville de Grenoble et elle elle travaillait pas. Gillonmay y'a rien, donc pour amener les gosses au collège et tout ça il fallait la voiture ! Et lui, il lui fallait la voiture aussi, pour aller travailler à Grenoble, parce qu'il y a pas de train. Bah ça a duré deux ans ils ont revendu ils sont repartis sur Grenoble (...). Les maisons on les voit pousser, elles sont habitées un an deux ans et puis toc ! à vendre ! ils revendent et ils prennent un logement à Grenoble, ou plus près du boulot. »¹⁴⁷

En périurbain proche, il a également été souligné lors des entretiens que parmi les demandes de logement social, et notamment des demandes classées comme « urgentes », apparaît une nouvelle figure, celle des nouveaux arrivants, primo-accédants à la propriété, qui se retrouvent face à des difficultés personnelles, financières ou résidentielles les poussant à demander un logement social :

« On se rend compte qu'il y a des personnes qui sont en échec d'accession, qui se tournent aussi vers le logement social. On se rend compte qu'il y a pas mal de personnes avec des situations intermédiaires, qui pour diverses raisons, souvent pour des situations de séparation, sont obligées de se tourner à un moment donné vers le parc social. Il y a aussi des échecs à l'accession, c'est-à-dire des gens qui perdent leur emploi, et puis qui peuvent plus payer, rembourser l'emprunt, donc ils sont obligés de revendre, et de se tourner aussi vers le logement social. »

Séparations et chômage sont des événements qui peuvent prendre rapidement des proportions dramatiques en milieu périurbain, et notamment lointain. La fragilité initiale des ménages sur le plan financier, notamment liée à une situation d'endettement, aux coûts de transports et de garde des enfants, voire à la perte d'un des deux revenus du ménage, peut donc mettre rapidement les ménages en situation précaire susceptible de se transformer en sérieuses difficultés financières.

Nous l'avons vu dans cette partie, la pauvreté ou la précarité ne concernent pas seulement les ménages qui ont toujours vécu sur les territoires auxquels nous nous intéressons. Le flux de migrants compte également des personnes pauvres, dont beaucoup effectuent un retour sur un territoire d'origine. Ce flux compte également des classes moyennes qui se retrouvent dans des situations fragiles, celles-ci pouvant basculer en raisons

¹⁴⁷ Entretien.

« *d'accidents de parcours* ». Maintenant que nous avons étudié qui sont les migrants pauvres du Pays Voironnais et de Bièvre Est, nous pouvons maintenant nous intéresser aux freins à la sortie de la pauvreté qui semblent propres à ces aires périurbaines.

II. Sortir de la pauvreté en milieu périurbain

Si être ou devenir pauvre semble présenter un certain nombre de particularités en milieu périurbain, et notamment selon la proximité avec les centres urbains, nous pouvons ici nous demander si des particularités existent également lorsqu'il s'agit de s'extraire des situations de pauvreté ou de précarité dans lesquelles se retrouvent les ménages et individus décrits plus haut. D'après les entretiens que nous avons réalisés, le périurbain s'avère en effet présenter des spécificités en matière de réinsertion sociale ou professionnelle.

Le contexte local en matière d'emploi et la question de la mobilité sur les territoires périurbains comportent des particularités qui peuvent nuire à l'insertion ou la réinsertion professionnelle des individus en situation fragile sur le territoire.

Nous nous intéresserons donc tour à tour aux difficultés en matière de réinsertion professionnelle inhérente au marché local de l'emploi (1) puis aux freins à la mobilité (2) qui sont tous deux susceptibles de gêner ou de ralentir la sortie de situations de pauvreté ou de précarité pour les personnes en difficulté vivant en territoire périurbain.

1 Les freins à l'insertion professionnelle en territoire périurbain

Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises la question de l'emploi sur les territoires étudiés, mais sans réellement approfondir ce volet de la question sociale en milieu périurbain. L'emploi est pourtant un maillon important à prendre en compte lorsque l'on étudie la pauvreté et l'exclusion, et cela, tout particulièrement dans un contexte où « *les personnes susceptibles de connaître des difficultés sur le marché de l'emploi et d'être refoulées de la sphère productive sont de plus en plus nombreuses* »¹⁴⁸. Les périodes de chômage sont en effet souvent synonymes de la « *dégradation du niveau de vie* », mais elles impliquent

¹⁴⁸ PAUGAM, S. *Les formes élémentaires de pauvreté*, Paris : Presses Universitaires de France, Le lien social, 2005, p.201.

également un risque « *d'affaiblissement de la vie sociale* » et « *d'une marginalisation vis-à-vis des autres travailleurs* ». Or, nous allons maintenant le démontrer, le fait de se retrouver ou d'être au chômage en milieu périurbain peut s'avérer problématique. Le territoire semble ici jouer un rôle actif dans la possibilité offerte aux chômeurs de retrouver un emploi qui assure des revenus « suffisants » et réguliers. Nous nous intéresserons donc tout d'abord à l'équilibre entre l'offre et la demande d'emploi (a) puis à l'importance du genre dans la relation au marché du travail (b).

a Distorsion entre offre et demande de travail

En milieu périurbain, les chances d'accéder à un emploi ne sont pas également réparties au sein de la population d'après le niveau de qualification. L'étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise que nous évoquions plus haut¹⁴⁹ s'est intéressée au travail des « néo-ruraux ». L'étude montrait des écarts importants entre l'offre et la demande, selon le niveau de qualification ou la formation des personnes interrogées. Il s'avérait ainsi plus aisé pour les ouvriers qualifiés et les infirmiers de trouver un emploi à proximité de leur lieu de résidence, que pour les cadres et les professions administratives¹⁵⁰. Ce discours a été confirmé lors d'entretiens réalisés sur Bièvre Est et le Pays Voironnais :

« Une personne qui est qualifiée en zone rurale, de toute manière elle sait qu'elle ne trouvera pas de travail dans sa zone rurale, ou alors c'est extraordinaire. Plus vous montez dans la qualification, plus la personne doit être prête à se déplacer. Le problème de mobilité doit s'aborder différemment. Par essence plus la personne va être qualifiée moins elle a de potentiel d'emploi sur une zone étroite. Vous prenez un cadre haut niveau, on va le mettre acheteur, sur une zone rurale, s'il espère trouver juste à côté de chez lui. Pour un cadre acheteur, il faut qu'il ait une mobilité, pour se déplacer sur un bassin d'emploi où il y a des entreprises pour l'embaucher, quitte même à déménager. »¹⁵¹

Dans le cadre de licenciement et plus généralement de recherche d'emploi, il apparaît en effet que les cadres sont confrontés à des difficultés s'ils limitent leurs recherches au territoire du Voironnais ou de la Bièvre. Se limiter à ces territoires semble dans leur cas rimer avec une longue période de chômage.

¹⁴⁹ Agence d'Urbanisme de la Région Urbaine Grenobloise, Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic préalable, mai 2004.

¹⁵⁰ Agence d'Urbanisme de la Région Urbaine Grenobloise, Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic préalable, mai 2004, p.15.

¹⁵¹ Entretien.

L'évolution vers des emplois de plus en plus qualifiés semble également poser problèmes aux personnes sans aucune qualification ou qui ne parlent pas français. Plusieurs acteurs interrogés on en effet souligné ce fait :

« On a une évolution vers des emplois de plus en plus qualifiés. Quelque soit le numéro de poste on demande de plus en plus de compétences, de qualification. Je m'explique, par exemple même en production, avant, vous aviez dans certaines entreprises des gens qui avaient des difficultés avec la lecture ou l'écriture. Aujourd'hui ça devient impossible. Quand vous êtes en difficulté avec ça, dans un poste, même à l'usine, parce qu'il y a des fiches de fonction, des fois des comptes-rendus à faire. Même pour faire du nettoyage, les femmes de ménage, pareil, faut savoir lire les notices des produits, lire les consignes, etc. C'est plus comme avant. Les personnes avec de très basses qualifications bah on n'arrive plus à les caser, parce que bah le contexte fait que y'a des besoins de qualification de plus en plus importants, et c'est valable pour tous les métiers, on demande de plus en plus de compétences »

Certaines personnes se trouveraient dès lors en incapacité de retrouver un emploi en dehors des entreprises d'insertion. Même dans ces structures la barrière de la langue semblerait poser un frein prépondérant.

Il est également ressorti dans les entretiens qu'il existe d'importants **écarts entre les besoins des entreprises et l'offre d'emploi sur le territoire**. Les entreprises peineraient à recruter des salariés, notamment d'après le niveau de qualification qu'elles s'étaient fixé au départ. Eric LE BRETON évoque également cette particularité des emplois en milieu périurbain¹⁵². Il présente les explications généralement données à ce phénomène.

Une première explication serait tout d'abord **l'inadaptation de la formation des demandeurs d'emploi** aux besoins des entreprises. Les entreprises seraient ainsi souvent obligées de revoir leurs exigences « à la baisse » et de choisir des demandeurs d'emploi moins qualifiés que ce qu'elles souhaitaient au départ, et cela parce qu'elles ne peuvent trouver des personnes avec la qualification qu'elles recherchent sur leur territoire. L'inadéquation de l'offre et de la demande d'emploi en terme de qualification a ainsi été évoquée lors des entretiens avec les professionnels de l'emploi des territoires étudiés : ils ont souligné le fait qu'ils étaient souvent obligés de demander aux entreprises de revoir leurs exigences afin qu'elles puissent recruter :

¹⁵² LEBRETON, Eric., *Domicile-Travail, les salariés à bout de souffle*, Paris : les carnets de l'info, 2008.

« L'évolution des modes d'organisation des entreprises fait qu'on est sur des personnels de plus en plus qualifiés, avec des consignes de plus en plus complexes, des choses de plus en plus difficiles. On a besoin de gens qui sont de plus en plus autonomes et de plus en plus en capacité de gérer leur poste de travail. Y'a ça aussi, moi j'avais des entreprises qui me demandaient « je veux un BTS ou un DUT », je leur disais « bah rêvez pas, vous en aurez pas, y'en a pas sur le marché, par contre prenez des bacs pro, c'est déjà pas mal »¹⁵³

Une deuxième explication serait la mauvaise image des secteurs d'activités, et notamment en termes de conditions de travail, ce qui a également été évoqué lors des entretiens :

« On a pas mal d'offres en restauration : on a 33 offres, et en demandes d'emploi on en a 19, donc y'a un grand décalage, entre l'offre d'emploi et la demande sur le territoire. Ça s'explique, parce que c'est des métiers qui sont difficiles, avec des horaires qui sont difficiles, c'est des métiers qui sont en tension partout et, enfin, il y a le manque d'anticipation des besoins des entreprises »¹⁵⁴

Les agences nationales pour l'emploi (ANPE) des deux territoires semblaient ainsi tenter de travailler avec les entreprises de leur secteur pour établir des prévisions quant aux compétences dont elles auront besoin au terme des évolutions futures.

Ainsi, en milieu périurbain, le décalage entre offre et demande semble s'ancrer autour de la question de la qualification. Les populations les plus et les moins qualifiées sont celles qui sont susceptibles d'être le plus longtemps confrontées à des difficultés pour trouver de l'emploi sur le territoire. Cependant, les personnes avec de hautes qualifications sont plus mobiles et ont davantage la possibilité d'élargir leur zone de recherche d'emploi, et notamment de l'étendre aux agglomérations grenobloise ou lyonnaise. Outre la qualification, nous allons maintenant voir que le genre joue également un rôle important en matière de recherche d'emploi et de réinsertion professionnelle en territoire périurbain.

b Le genre et l'accès à l'emploi en milieu périurbain

Qu'ils aient été effectués auprès de bailleurs sociaux, de travailleurs sociaux, de l'ANPE, du Conseil Général ou d'associations caritatives, tous les entretiens que nous avons réalisés ont systématiquement soulevé la question des difficultés rencontrées par les femmes du territoire pour s'insérer professionnellement. D'après les entretiens, les femmes semblent

¹⁵³ Entretien.

¹⁵⁴ Entretien.

constituer un groupe dont la fragilité est, si ce n'est plus importante, au moins plus visible, que celle des hommes.

Cette fragilité ne concerne cependant pas toutes les femmes, et dépend beaucoup de leur âge et situation familiale. Un des premiers éléments évoqués lors des entretiens pour parler du statut précaire des femmes se base sur leur **situation familiale**. La question des femmes seules avec enfants et des difficultés qu'elles rencontrent a été évoquée lors de 5 entretiens sur les 9 où il était question du périurbain lointain, et 4 des 7 entretiens qui évoquaient le périurbain proche. Les études ont moult fois démontré que les familles monoparentales sont majoritairement constituées de la mère et de ses enfants. On s'aperçoit qu'à Bièvre Est, les femmes avec enfants constituent le deuxième groupe faisant l'objet d'attributions de logements sociaux¹⁵⁵, et le premier groupe pour les attributions de logements d'urgence¹⁵⁶. Elles constituent également le principal groupe vivant dans le parc social. Les ménages monoparentaux constituent par ailleurs le premier groupe faisant une demande de logement social sur le Pays Voironnais (14% des motifs de demandes¹⁵⁷) et le deuxième sur Bièvre Est (28% des demandes¹⁵⁸). C'est enfin le groupe qui semble avoir le plus recours aux conseillères en Economie Sociale et Familiale et aux assistantes sociales, d'après le discours de celles-ci.

Outre la situation familiale des femmes, la question de leur âge a souvent été abordée : 8 entretiens, 4 pour chaque territoire, ont abordé la question de l'âge. Sur le Pays Voironnais, la plupart des personnes avec lesquelles un entretien a été réalisé ont ainsi souligné le fait que les femmes en difficulté ont entre « 25 et 50 ans ». Sur Bièvre Est, la moyenne d'âge évoquée était plus resserrée, et sur une tranche d'âge plus élevée : il était davantage question de personnes ayant entre 35 et 60 ans ou entre 40 et 50 ans. La fragilité des femmes en milieu périurbain lointain semble donc concerner des femmes plus âgées qu'en périurbain proche. En outre, les assistantes sociales rencontrées à Voiron évoquaient ainsi à l'unanimité¹⁵⁹ :

A : « Les femmes seules avec des enfants, et beaucoup de femmes jeunes. »

C : « Oui c'est assez frappant, on voyait pas ça y'a 20 ans, maintenant on en voit beaucoup ».

B : « On a beaucoup de jeunes de 22 ans qui ont déjà deux, trois enfants. Même 18-20 ans ».

¹⁵⁵ Pact de l'Isère, *Observatoire du logement 2007 - Communauté de Communes de Bièvre Est*, juillet 2008, p.41.

¹⁵⁶ Données du Comité Local de l'Habitat disponible lors de mon stage au Pact de l'Isère.

¹⁵⁷ Comité Local de l'Habitat - Pays Voironnais, *Observatoire du Logement Social, Bilan 2006, 2007*, p.16.

¹⁵⁸ Pact de l'Isère, *Observatoire du logement 2007 - Communauté de Communes de Bièvre Est*, juillet 2008, p.37.

¹⁵⁹ Entretien avec trois assistantes sociales (A, B et C) à Voiron, les lettres permettant ici qu'elles ne soient pas reconnues.

A : « Et du coup ça pose le problème de l'insertion professionnelle pour ces jeunes femmes qui n'ont pas pu se former quoi. »

C : « On a l'impression qu'elles acquièrent un statut social en devenant mères, parce que du coup elles acquièrent des droits, y'a une reconnaissance malgré tout, elles ont un statut, et c'est un peu un moyen d'exister. »

Ainsi, si toutes les femmes ne sont pas concernées par la pauvreté ou la fragilité sur les territoires que nous étudions, il apparaît cependant qu'elles ont été identifiées comme plus « fragiles » que les hommes par une large majorité des personnes interrogées. Leur degré de fragilité était estimé comme plus ou moins élevé en fonction d'indicateurs tels que le statut familial ou l'âge. Nous allons maintenant voir les indicateurs ayant davantage trait à la vie professionnelle, car outre les caractéristiques récurrentes comme l'âge ou la situation familiale, les personnes rencontrées lors des entretiens ont également souvent évoqué les relations difficiles que peuvent avoir les femmes à l'égard du marché du travail.

Ces relations difficiles s'expliquent notamment par un **faible niveau de qualification des femmes sur les territoires étudiés**, qui peut poser des problèmes dans le cadre d'une insertion ou d'une réinsertion professionnelle. La question a en effet été abordée à plusieurs reprises, et notamment avec les professionnels travaillant à l'ANPE. Il semblerait ainsi qu'une très large majorité des femmes demandeuses d'emploi aient un niveau de diplôme inférieur au bac, ou ne dépassant pas le niveau IV¹⁶⁰. Une nuance semble cependant devoir être ici précisée : si on ne rencontre pas de femmes qualifiées demandeuses d'emploi à Bièvre Est, il semble en revanche qu'elles soient plus nombreuses au Pays Voironnais :

« La différence entre Voiron et la Côte-Saint-André, c'est que sur Voiron j'avais noté qu'il y avait beaucoup de femmes qui s'inscrivaient, alors là pour le coup très qualifiées, qui arrivaient dans la région suite à des mutation en fonction de leur conjoint. Alors c'était plus souvent des femmes que des hommes, que ça bah souvent ici y'en a quasiment pas. Alors que ça, sur Voiron, enfin sur des zones d'habitation comme Coublevie, Saint-Etienne-de-Crosset, Voiron, etc. ça représentait, c'était quand même fréquent de retrouver des personnes qui arrivaient de la région parisienne, ou même d'autres régions, de Lyon hein, de régions beaucoup plus urbaines »¹⁶¹

Le fait que de nombreuses femmes aient fait l'objet de **licenciement** après avoir travaillé plus de 20 ou 30 ans dans la même entreprise semble également poser problème pour leur réinsertion professionnelle. Cela a été évoqué par les professionnels de l'emploi travaillant sur les territoires étudiés. Il semble en effet alors difficile pour ces femmes de retrouver un emploi :

¹⁶⁰ Niveau IV : sortie de classe terminale du second cycle long et abandon de la scolarisation post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

¹⁶¹ Entretien

« Vous avez des personnes qui travaillent 30 ans dans la même boîte, quand elles en sortent c'est très difficile. Y'a deux raisons, la première c'est qu'elles connaissent que ce métier, elles raisonnent que par rapport à leur entreprise précédente, et que la rupture est parfois très difficile à vivre. La deuxième c'est qu'elles sont sur des prétentions salariales qui n'ont AUCUNE réalité avec le marché du travail. C'est-à-dire qu'elles sont restées 30 ans dans la même boîte, souvent c'est des grandes, grosses boîtes, y'a eu de l'ancienneté, donc le salaire a évolué avec l'ancienneté. Donc quand elles recherchent, sur un emploi souvent peu qualifié, et elles ont les mêmes prétentions salariales, et ben c'est pas du tout réaliste. La nouvelle entreprise va pas les embaucher avec le même salaire que ce qu'elles avaient auparavant. Donc elles vont avoir du mal à accepter. Donc ça c'est un risque de chômage longue durée. Et c'est vrai que pour les personnes, perdre un emploi, c'est une vraie difficulté. »

Les niveaux de salaires et plus généralement les **faibles ressources, associées à un emploi généralement précaire**, sont des questions qui ont également été souvent soulevées lors des entretiens à propos de la situation des femmes sur le territoire. Onze personnes, travaillant dans les domaines du logement, de l'emploi, de l'action sociale ou du caritatif ont en effet évoqué cette question, en soulignant à quel point les femmes, et notamment les femmes seules avec enfant, cumulent par ailleurs une difficulté liée à un emploi précaire, le plus récurrent étant le fait d'effectuer des ménages chez des particuliers. L'absence ou la faiblesse des revenus, parfois combinée à des situations de surendettement, semblent ainsi présenter un élément de fragilité supplémentaire pour les femmes vivant sur les territoires étudiés.

Le niveau de qualification et le genre semblent deux critères autour desquels s'organise le rapport à l'emploi en territoire périurbain. Le territoire semble ici jouer un rôle plus ou moins discriminant : peu d'emplois très qualifiés ou ne requérant aucune qualification, ainsi qu'une forte part d'emplois précaires destinés aux femmes, semblent générer des groupes plus fragilisés que d'autres sur ce territoire dans leur relation au marché du travail. Nous allons maintenant nous intéresser à un autre aspect important en matière d'insertion qui est lui aussi spécifique aux territoires périurbains. Il s'agit de la notion de mobilité.

2 Isolement et solitude en milieu périurbain : les freins à la mobilité

Les travaux d'Eric LE BRETON ou ceux de Jean Pierre ORFEUIL rappellent à quel point la question du transport et de la mobilité est en lien avec celle de la pauvreté et de

l'exclusion. L'absence de mobilité est présentée par les auteurs comme un frein certain à la réinsertion sociale ou professionnelle d'un individu en situation de pauvreté ou de fragilité. Or, en territoire périurbain, la mobilité des individus se présente différemment par rapport aux milieux urbains. La question de la mobilité y semble un sujet crucial, et notamment lorsque l'on s'éloigne de plus en plus vers le périurbain lointain. La question des déplacements ou de l'isolement a été presque systématiquement évoquée par les personnes avec lesquelles ont été réalisés des entretiens. Nous nous intéresserons donc ici à trois aspects qui s'articulent autour de la mobilité : la solitude et l'isolement (a), la mobilité physique (b) et enfin la mobilité que nous appellerons « psychologique » (c).

a Solitude et isolement : le lot du périurbain lointain ?

En lien avec la question de la mobilité des individus, celle de la solitude et de l'isolement des personnes du territoire a souvent été évoquée, et cela tout particulièrement en milieu périurbain. Les acteurs que nous avons interrogés et qui avaient auparavant travaillé en milieu plus urbain semblaient en effet découvrir des situations de pauvreté ou d'isolement qu'ils n'avaient jamais rencontré auparavant :

« Lyon c'est une très grande ville, ils ont l'impression qu'ici c'est très rural, et que du coup les personnes en difficulté ont pas tellement de lieu où elles peuvent s'exprimer, y'a pas énormément de choses, elles sont plus seules quoi »

Le champ lexical rattaché à la notion de solitude ou d'isolement était très présent dans les entretiens : sur l'ensemble des entretiens, le mot « isolement » a été prononcé 12 fois, le mot « isolé(e/s) » 33 fois, le mot « seul(e/s) » 36 fois, et le terme « solitude » a été utilisé à 20 reprises. Les personnes ont en effet souvent souligné le lien entre l'isolement et la situation géographique des personnes, et notamment leur éloignement par rapport aux centres urbains :

« Ici on a des gens qui sont vraiment isolés, qui sont vraiment loin de tout. Alors qu'à Voiron, ou même je me souviens en centre-ville de Grenoble ou dans les quartiers, bah ils ont tout à proximité... C'est vrai que dans les communes extérieures ils sont éloignés de tout. »

Les notions d'isolement et de solitude étaient également rattachés à l'absence de **relations sociales** des individus. On retrouve notamment cette idée dans les propos retranscrits ci-dessous, au cours desquels la personne interrogée parle de l'isolement des femmes d'agriculteurs :

« Y'a beaucoup de femmes isolées aussi. Veuves, ou même encore en couple, ou divorcées, pour des raisons x ou y, et qui du coup se retrouvent toutes seules. Elles n'ont jamais eu de cercle d'amis hormis tous ceux qui sont liés à l'exploitation et du coup elles se retrouvent seules. »

Le terme « isolé » étaient également souvent associé à une situation **d'exclusion par rapport** au travail. Ainsi, plusieurs personnes interrogées associaient généralement les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion et la notion d'isolement.

Enfin, le terme « isolé » ou « isolement » désignait plus spécifiquement la relation des personnes aux **institutions et organismes** auprès desquels elles pourraient recevoir une aide, comme par exemple les assistantes sociales, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), l'ASSEDIC etc. L'isolement à l'égard de ces services a en effet été souligné à plusieurs reprises. Cela fait écho à ce que nous avons mis en évidence dans la partie précédente, à savoir que les personnes vivant en périurbain lointain ont plus difficilement accès aux institutions :

« Même avec les cars tout ça c'est pas forcément facile de se déplacer. Quand quelqu'un part de St Geoirs, ou de Charancieu, quelque part par là, donc il considère qu'il met la journée presque pour faire l'aller-retour, pour une démarche administrative, une bonne demi-journée quoi. Parce que le car, c'est pas Grenoble hein, on n'a pas un tramway qui passe toutes les trois minutes hein. »

Le mot « **marginal** » n'a pour sa part jamais été évoqué pour désigner la situation des individus vivant en milieu périurbain. Il a en revanche été utilisé par une assistante sociale qui avait travaillé auparavant en centre ville à Grenoble, pour désigner les populations que l'on y rencontre. Le fait que ce mot n'ait jamais été utilisé souligne d'après nous que la responsabilité de l'isolement ou de la solitude n'est pas attribuée directement à la personne. En effet, les causes invoquées par les personnes interrogées pour expliquer cette solitude et cet isolement n'avaient pas de lien direct avec la responsabilité de la personne. Se retrouver seul serait dû à des événements multiples : divorce, chômage, veuvage, retraite ou maladie professionnelle. Si ces situations ne sont pas exclusives des territoires relevant du périurbain lointain et qu'on les retrouve tout autant dans les centres urbains, il s'avère cependant que sur les territoires étudiés l'isolement semble renforcé, aggravé et parfois plus étendu dans le temps en raison de l'éloignement des personnes par rapport aux transports, aux centres urbains, aux institutions etc. En d'autres termes l'isolement provoqué par un « accident de parcours » se retrouve aggravé du fait de l'éloignement géographique par rapport aux réseaux de sociabilité et d'emploi. L'isolement et la solitude étaient présentés durant les entretiens comme ayant une influence considérable sur le « moral » voire la santé mentale des individus.

Se retrouver isolé trop longtemps pourrait ainsi plonger les personnes concernées dans une profonde « détresse ».

Le territoire semble ici également jouer un rôle actif lorsqu'il s'agit d'expliquer comment des situations de pauvreté, d'isolement social et de fragilité perdurent sur un territoire. Les distances qui séparent les individus les uns des autres en milieu périurbain, et notamment lointain, rendent plus difficile la sortie de l'exclusion sociale dans laquelle se retrouvent certaines personnes. Cela souligne l'importance de la mobilité physique, dans des espaces où l'isolement semble facilement s'installer. Nous allons donc maintenant nous intéresser à cet aspect propre aux territoires périurbains.

b Mobilité physique : de la mobilité contrainte à l'immobilité forcée

En milieu périurbain comme en milieu urbain, la mobilité est un élément important pour sortir de la pauvreté. Néanmoins, comme nous l'avons souligné plus haut, en milieu périurbain les déplacements sont plus longs, plus chers et s'effectuent majoritairement en voiture. Sur un territoire où les densités de peuplement sont plus faibles qu'en ville et où les centres urbains sont plus éloignés les uns des autres, la question des transports peut rapidement devenir critique, ainsi que le soulignait ce professionnel:

« On peut rencontrer en zone rurale des grandes détresses morales, d'isolement. La personne vit repliée sur elle-même, elle peut être des fois complètement isolée. C'est difficile de caractériser une grosse différence par rapport à l'aspect isolement entre l'urbain et le rural. Je dirai que la grosse différence c'est que sur le rural la personne est aussi isolée par rapport à l'aspect mobilité et à la non présence des services de proximité. »

Le mot « transport » a été prononcé 57 fois par les personnes interrogées durant les entretiens. 18 fois le mot était associé aux termes « manque », « soucis » « problème » ou « difficulté ». Par ailleurs, le terme de « mobilité » a été évoqué à 18 reprises et celui de « déplacement » a été prononcé 9 fois. On s'aperçoit donc que le champ lexical autour de la question de la mobilité était très présent durant les entretiens, les personnes interrogées l'évoquant presque systématiquement sans qu'aucune question leur ait directement été posée sur le sujet. La plupart du temps, ce sujet était même abordé durant le premier quart d'heure de discussion. Néanmoins, cette question du transport était davantage évoquée lorsqu'il s'agissait de parler du périurbain lointain et des communes plus rurales du territoire. Lorsqu'elles parlaient de Voiron, les personnes interrogées soulignaient généralement que le développement récent du réseau de transport en commun permettait une meilleure mobilité, et

que les personnes du territoire rencontraient assez peu de contraintes physiques pour se déplacer.

Cependant, sur le reste du territoire, les difficultés de mobilité ont été soulignées à de nombreuses reprises. Ces difficultés avaient notamment trait à l'absence de véhicule personnel ou aux difficultés à financer celui-ci :

« J'ai une famille en ce moment que je suis, ils ont un véhicule à réparer, ils arrivent pas, à chaque fois qu'ils le réparent y'a toujours une panne encore en plus, et du coup c'est pas possible d'aller travailler. Surtout quand on n'a pas des horaires... parce qu'à la limite dans le Pays Voironnais y'a toujours un bus le matin un bus le soir, mais dès qu'on est en dehors de ces horaires, et puis faut que ça colle avec les horaires de travail. Donc oui c'est vraiment une difficulté. »

L'absence de transport en commun était souvent désignée comme responsable de la dimension « dramatique » parfois prise par une panne de véhicule. En milieu périurbain lointain, les transports en commun ont en effet souvent été présentée comme une solution alternative à la voiture insuffisante car peu développée. Par « transports en commun » nous entendons ici aussi bien les bus et cars entre les villes ou en direction des écoles, collèges et lycées, mais également le train.

L'absence de transports en commun ou de véhicule personnel conduit les personnes vivant en périurbain, et notamment les travailleurs à faible qualification, à effectuer de longs trajets à pied. Ils deviennent ainsi ces « piétons forcés » auxquels fait référence Eric LE BRETON¹⁶². Plusieurs personnes interrogées ont ainsi évoqué ces travailleurs qui marchent de longues distances jusqu'à leur lieu de travail :

« Y'en a qui ont pas de voiture mais il faut qu'elles trouvent un emploi, donc elles y vont à pied, parce qu'elles en veulent, mais autrement... »

Du fait de l'absence d'un réseau de transports en commun très développé, les distances semblent se rallonger et devenir parfois pénalisantes pour les demandeurs d'emploi. D'après les entretiens réalisés auprès des professionnels de l'emploi, les employeurs potentiels hésitent à recruter des personnes habitant à des distances trop importantes du lieu de travail. Les entreprises craignent apparemment que les personnes vivant à une distance trop éloignée soient souvent en retard ou absentes, voire qu'elles abandonnent le poste, découragées par les transports ou parce qu'elles en trouvent un plus près de leur lieu de résidence :

¹⁶² LEBRETON, Eric, Domicile-Travail, les salariés à bout de souffle, Paris : les carnets de l'info, 2008, p.117.

« Y'a pas mal d'employeurs qui disent qu'ils ne veulent que des gens du coin, parce qu'ils ne veulent pas prendre le risque, que les personnes ne restent pas, ou viennent une fois sur deux parce qu'elles ont un problème d'embouteillage. Donc le souci de transport il est vraiment bloquant dans les deux sens, enfin même des employeurs se le mettent aussi comme frein quoi. C'est vraiment paradoxal. Et ça, sur le Voironnais, y'avait pas ce type de frein de la part des employeurs, parce qu'ils étaient moins frileux, enfin peut-être parce qu'ils ont déjà eu des expériences comme ça, et puis le bassin est plus dense, y'a plus d'habitants aussi. »

Face aux contraintes de mobilité observées sur le territoire, et pour contrer le développement des « trappes d'inactivité » que crée l'absence de mobilité, les professionnels de l'action sociale tentent de s'adapter. Les travailleurs sociaux sont par exemple amenés à se déplacer pour aller au-devant de leur public :

« On a à travailler autour de la question du transport. On a à prendre ça en compte dans notre façon de travailler, dans notre travail quotidien on a des visites à domicile à faire parce que y'a des personnes qui peuvent pas se déplacer parce que physiquement elles le peuvent pas, mais qui des fois peuvent pas se déplacer parce qu'elles n'ont pas de moyen de transport, donc c'est à nous d'y aller, donc c'est aussi à nous de nous rapprocher de cette population quand elle peut pas venir au service social. Ça c'est une réalité, elle est vraie partout, même en ville hein on a des visites à domicile en service social, mais ici effectivement quand la personne peut pas se déplacer il va falloir qu'on y aille. Dans un petit village à 10 km d'ici, bah on prend la voiture et on y va, ça c'est des réalités de terrain qu'on trouve plus en rural qu'en semi-rural. »

Ils sont également parfois contraints de les emmener aux endroits auxquels ils ont besoin de se rendre, pour remplir des tâches administratives par exemple :

« Donc c'est pas le même boulot d'accompagnement, des fois c'est un accompagnement physique, il faut qu'on les accompagne vraiment physiquement à l'endroit où ils veulent aller. »

Des associations tentent de mettre en place des modes de déplacement pour permettre aux demandeurs d'emploi ou aux bénéficiaires du RMI de retrouver un travail. Dans cette situation se trouve par exemple l'association « Le Tacot », signalée à plusieurs reprises par les personnes interrogées.

La mobilité physique semble ainsi cruciale en milieu périurbain, notamment lointain. Elle peut en effet provoquer ou aggraver les difficultés financières ou professionnelles rencontrées par les personnes qui vivent sur ces territoires. Néanmoins, outre la question de l'immobilité « physique » s'ajoute celle qui relève du « psychologique » et à laquelle nous allons maintenant nous intéresser.

c Mobilité «psychologique» : être mobile ça s'apprend ?

Si des difficultés en terme de mobilité existent du fait de l'absence de transports en commun ou d'un véhicule personnel, les entretiens nous ont permis d'identifier une autre forme de mobilité qui, d'après les professionnels interrogés, entre elle aussi en compte. Il s'agit de la mobilité que les acteurs ont qualifiée de « psychologique » ou encore de « mentale ».

D'après les entretiens, les personnes des territoires périurbains, et notamment les personnes « du cru », ne semblent pas prêtes à accepter un emploi à l'extérieur de leur commune, ou du moins au-delà d'une limite géographique donnée. Que les personnes habitent Voiron ou la Côte St André, un faible niveau de qualification rime parfois, voire souvent, avec absence de mobilité souhaitée, et donc un refus de travailler à l'extérieur du lieu de résidence :

« Et puis au-delà de 45 ans j'allais dire, les personnes peu qualifiées, avec peu de moyen de locomotion, peu de moyens de se déplacer, et qui dans leur tête sont peu mobiles. C'est-à-dire, des personnes qui ont toujours travaillé près de chez elles, et qui envisagent même pas d'aller travailler sur Voiron quoi, et encore moins sur Lyon, pour qui c'est le bout du monde. C'est vraiment un état d'esprit très rural je trouve. »¹⁶³

Le territoire semble ainsi s'avérer contraignant dans la recherche d'emploi non pas uniquement pour des raisons liées aux difficultés de déplacement, mais pour une question de « barrière mentale » à la mobilité. Eric LE BRETON aborde le sujet dans un de ses ouvrages¹⁶⁴. Il souligne en effet que si les cadres ont « un accès facile à des territoires nombreux et variés » et qu'ils « passent aisément d'un endroit à l'autre », le rapport au territoire de ceux qu'il appelle les « insulaires » est très différent. D'après l'auteur, les insulaires sont « des personnes durablement assignées à des territoires étroits : leur quartier, leur commune et parfois même leur domicile, et qui ne parviennent pas ou difficilement à en sortir »¹⁶⁵. Les difficultés de mobilité que l'auteur associe à la figure de « l'insulaire » semblent correspondre à ce qui a été dit lors des entretiens. Pour ces personnes, l'espace est délimité par des zones à éviter, des frontières et des repoussoirs. Nous parlions plus haut des personnes qui se sont installées en milieu périurbain lointain pour « fuir la ville ». Pour eux, un retour sur Grenoble peut être une solution inenvisageable, car les représentations et le vécu

¹⁶³ Entretien.

¹⁶⁴ LEBRETON, Eric, Domicile-Travail, les salariés à bout de souffle, Paris : les carnets de l'info, 2008.

¹⁶⁵ LEBRETON, Eric, Domicile-Travail, les salariés à bout de souffle, Paris : les carnets de l'info, 2008, p.112.

rattachés à ce territoire font office de repoussoirs. Sans être nécessairement associés à un passé douloureux, les territoires de recherche d'emploi peuvent être très limités :

« Prenez St Laurent du Pont, pour ne pas les citer, vous avez des personnes qui auront du mal, enfin Voiron ça peut aller, mais si vous leur proposez Grenoble, vous vous rendez pas compte, c'est la révolution ! »

D'après les acteurs rencontrés, ces freins à la mobilité qui existent en milieu périurbain peuvent trouver plusieurs sources d'explication. Une première explication est que les personnes n'ont jamais quitté leur territoire et qu'elles sont en quelque sorte réticentes au « changement ». Ce changement peut notamment relever du déplacement du territoire d'activité, voire de résidence, pour pouvoir accéder plus ou moins facilement à un emploi.:

« La différence entre les zones rurales et urbaines c'est la mobilité. Alors sur les zones rurales, la mobilité a deux aspects ; y'a la mobilité « réelle », c'est-à-dire que la personne n'a pas de moyen de locomotion, soit elle a pas de voiture, soit elle a pas de permis. Souvent sur ces zones rurales y'a pas de transport en commun, souvent y'a un bus le matin et un bus le soir. Donc c'est des problèmes de mobilité réelle pour lesquelles y'a pas nécessairement de solution simple. Ou alors c'est le problème de mobilité plus psychologique, ou c'est les personnes qui veulent travailler là et pas ailleurs. Donc il y a des personnes qui sont nées là où leurs parents sont nés là, et qui conçoivent pas d'aller jusqu'à Grenoble ou même Voiron pour bosser. »

Une deuxième explication se fonde sur le fait qu'il est possible de « survivre » sans entrer dans les circuits du marché de l'emploi. Ce constat était cependant exclusif des communes les plus rurales. Les personnes interrogées avaient en effet comme représentation qu'il est possible de survivre en milieu rural, grâce aux systèmes de solidarité locale qui y existent. Ils avançaient également l'idée que les circuits de travail temporaires, c'est-à-dire saisonnier ou le travail non déclaré permettaient à certaines personnes de « tenir », ce qui peut s'avérer être un frein à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle des personnes sans emploi. Cette explication est résumée ici dans cet extrait d'un entretien :

« Mais y'a des personnes qui sont ancrées sur leur territoire, et elles veulent pas, enfin je veux dire c'est pas nécessairement conscient, c'est un mentalité ou un esprit. Enfin je sais pas si vous avez de la famille en milieu rural, mais des fois dans les zones rurales, aller travailler dans le village d'à côté c'est pffffff ! Voilà. Y'a cet aspect là qu'on retrouve qui est un frein à l'emploi. En même temps en zone rurale vous avez des situations où les personnes ont réussi à trouver des équilibres, liés avec des activités très marginales. J'avais un conseiller qui caricaturait ça en disant « il a un potager, trois lapins, et il s'en sort hein. » Qui arrivent à vivoter, hein, parce qu'à la campagne les gens arrivent toujours à trouver un petit coup de main à droite à gauche, les gens arrivent à trouver des fonctionnements qui font qu'ils arrivent à survivre. Et leur demander de sortir de ces situations-là c'est difficile parce qu'ils sont dans des équilibres, et derrière on est pas sûr qu'ils arrivent à tenir dans une situation d'emploi stabilisée. Vous avez aussi en milieu rural la solidarité

familiale qui joue peut-être un petit peu plus. C'est-à-dire que des fois les gens sont même pas inscrits, ou alors vous avez des gens qui donnent un coup de main, occasionnellement. Vous avez plein d'activités saisonnières aussi en milieu rural. Ramassage des noix, des fraises, donc il y a toujours des petites activités comme ça, mises bout à bout, qui permettent aux gens de tenir. »

Nous ne pouvons ici vérifier si les représentations des personnes avec lesquelles des entretiens ont été réalisés sont vraies. Nous ne disposons pas de données statistiques ou d'une série d'entretiens réalisés avec des personnes sans emploi vivant dans des communes relevant du périurbain lointain. Néanmoins, s'intéresser ici aux représentations des acteurs semble intéressante. D'après eux, le territoire, caractérisé par sa « périurbanité », présenterait des freins à l'insertion professionnelle ou à la sortie de situations de pauvreté qui seraient directement liés aux mentalités et pratiques locales. Si l'on ajoute à cela la question des difficultés de déplacement que nous présentions plus haut, il s'avère que le fait de vivre en milieu périurbain, lorsqu'on est pauvre, est un facteur susceptible de faire perdurer ou d'aggraver des situations de fragilité ou de pauvreté.

S'ajoute à cela le contexte de l'emploi au niveau du territoire, et notamment les distorsions entre offre et demande, tout comme les difficultés rencontrées par les femmes en termes d'insertion professionnelle. Si les territoires périurbains semblent offrir un certain nombre d'avantages, notamment en termes d'accès au logement et de mise en retrait par rapport à la ville, l'installation sur ce type de territoire semble exposer les néo-ruraux comme les autochtones à une fragilité qui est propre aux territoires plus ou moins éloignés des centres urbains.

Pour conclure ce que nous avons ici appris sur le fait d'être pauvre en milieu périurbain, nous pouvons souligner que le territoire semble jouer un rôle actif sur l'exclusion et l'isolement des personnes en difficulté. Il s'avère d'une part attractif pour certains individus en difficulté, qui espèrent améliorer leur situation en s'y installant. Il joue par ailleurs un rôle important dans la fragilisation des ménages, notamment liée à leur endettement et à la dépendance aux moyens individuels de locomotion, qui les rendent plus vulnérables à une précarisation de leur situation. Il joue ensuite un rôle important dans la sortie des situations de pauvreté, notamment parce que le marché de l'emploi y est plus tendu et que la mobilité y est plus restreinte. Si tous les ménages vivant en périurbain ne sont pas pauvres et ne le deviennent pas de manière systématique, nous ne pouvons ici négliger le fait que le territoire est porteur d'éléments qui jouent un rôle actif sur les formes, l'ampleur et la durée des situations de précarité ou de pauvreté que l'on trouve en milieu périurbain.

Conclusion

Notre travail s'est attaché à **étudier le lien qui existe entre les phénomènes de pauvreté et de périurbanisation**. Il nous semblait intéressant pour ce mémoire de nous pencher sur ces territoires hybrides, mi-ruraux, mi-urbains, auxquels bon nombre de représentations associent des images de réussite sociale.

Après avoir étudié la pauvreté sur ces territoires d'après des indicateurs monétaires et non monétaires, nous nous sommes particulièrement intéressé à la dynamique de ce lien, c'est-à-dire au fait que le territoire puisse générer plus ou moins de pauvreté selon le degré de périurbanisation qui le caractérise.

Notre travail a ainsi démontré que la pauvreté et la précarité existent aussi en territoire périurbain. Elle y existe notamment parce que, d'une part, le territoire attire les ménages pauvres ou précaires et que, d'autre part, il en « fabrique ». Nous avons en effet souligné que le territoire lui-même est porteur de facteurs de fragilisation pouvant exposer les ménages à des situations sociales, financières ou professionnelles difficiles. En raison de la structure de son marché de l'emploi et de son réseau de transport, il peut conduire à l'aggravation de situations de pauvreté ou de précarité, ou du moins à leur allongement dans le temps.

Nous avons ainsi démontré le fait que le territoire, ici périurbain, semble jouer un rôle actif dans la définition des formes et de l'ampleur de la pauvreté que l'on y trouve.

Nous devons cependant **clarifier ici quelques ambiguïtés que pourrait soulever cette conclusion**.

La première est la suivante : le fait que le périurbain soit concerné par la pauvreté et la précarité ne veut pas dire que ces deux phénomènes y sont plus présents qu'en territoire complètement rural ou totalement urbain. Il semble en effet que la pauvreté soit nettement plus marquée sur certains quartiers urbains ou dans certaines zones rurales reculées.

La deuxième concerne le fait que ce que nous disons ici au sujet des territoires périurbains est valable pour le Pays Voironnais et Bièvre Est. Comme nous l'avons précisé en introduction, le phénomène de « périurbanisation » n'est pas un fait mais un processus, qui s'inscrit dans un continuum entre l'urbain et le rural. Il est donc difficile de faire des généralités à partir de ce que nous avons observé sur les deux territoires qui nous ont ici servi

de référence. Ceux-ci ont un effet une géographie, une histoire et un contexte particuliers, qui influent la manière dont ils sont concernés par la périurbanisation. Il semble néanmoins que nous ayons pu dégager des tendances quant au phénomène de pauvreté en fonction de l'emplacement du « curseur » sur l'échelle imaginaire de la périurbanisation.

Enfin, une dernière ambiguïté concerne les « absents » de ce mémoire. Nous n'avons pas ici abordé la question de la pauvreté des agriculteurs en milieu périurbain proche ou lointain, ainsi que celle des publics d'origine plus « locale ». Nous nous sommes en effet principalement concentré sur les migrants, ce qui a de fait exclu de notre champ d'investigation d'autres catégories de population auxquelles un travail entier aurait pu être dédié. Le fait de ne pas spécifiquement parler d'eux relève d'un choix thématique et méthodologique, car élargir l'étude à ces publics aurait requis une investigation nettement plus poussée. La pauvreté des agriculteurs ou des populations locales semble néanmoins une réalité pour beaucoup de communes périurbaines, et le sujet mériterait d'être approfondi.

Le travail que nous avons réalisé a posé des **questions méthodologiques**, que nous souhaiterions ici soulever.

Une première question relève du choix des interlocuteurs pour les entretiens. Il aurait été très intéressant pour ce travail de compléter les entretiens réalisés auprès des professionnels par d'autres, effectués cette fois-ci auprès des principaux intéressés : les néoruraux. Cependant, il aurait pour cela fallu disposer de davantage de temps et de moyens, ou alors nous aurions dû restreindre le nombre et la diversité des professionnels rencontrés. Une restriction n'aurait certainement pas été satisfaisante, car ces acteurs ont pu apporter des informations précieuses sur leur territoire ou leur public, avec un recul qui n'aurait pas nécessairement été le même via une enquête auprès des habitants. Le nombre d'entretiens réalisés avec des professionnels a par ailleurs été nettement augmenté, du fait de la comparaison recherchée entre les deux territoires, qui a fait que nous avons essayé autant que possible d'obtenir des entretiens avec des acteurs équivalents sur chaque territoire. Même si ces professionnels peuvent être porteurs d'un regard ou d'une parole « biaisées », ils ont beaucoup apporté à ce travail de par leurs connaissances et expériences. Compléter ces entretiens par d'autres, réalisés auprès de la population, aurait cependant pu enrichir davantage ce travail.

Les entretiens avec ces professionnels ont également été importants car ils ont permis de compléter les données statistiques sur la pauvreté, ce qui a soulevé ici une autre question méthodologique. Ces statistiques ne révèlent presque aucune information en ce qui concerne

l'origine des personnes. Elles fournissent en outre des résultats ambigus lorsqu'il s'agit d'étudier les territoires relevant du périurbain lointain. Cela pose la question de la pertinence d'une application des indicateurs de mesure de la pauvreté à des territoires qui ne relèvent pas de « l'urbain », et où les personnes en difficulté ne se tournent pas nécessairement vers les institutions. Le fait de s'en détourner peut-être soit volontaire, via le recours à l'entraide familiale par exemple, soit involontaire, en raison notamment des difficultés à se déplacer sur ces territoires.

Ce mémoire a ainsi abordé une thématique à la fois contemporaine, complexe et riche. Le lien entre la périurbanisation et les phénomènes de pauvreté ou de précarité mériterait cependant d'être approfondi, et cela afin de développer la connaissance de ces territoires, mi-villes, mi-campagnes, sur lesquels une part importante de la population française concentre ses aspirations.

Sigles employés

ASI	l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
API	Allocation Parent Isolé
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
ASSEDIC	Association pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
ASV	Allocation Supplémentaire Vieillesse
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAPV	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
CCBE	Communauté de Communes de Bièvre Est
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CNAF	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DDTEFP	Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DELD	Demandeur d'Emploi Longue Durée
DGI	Direction Générale des Impôts
DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
FSI	Fond Spécial d'Invalidité
MSA	Mutualité Sociale Agricole
ONPES	Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
OSI	Observatoire Social de l'Isère
RGP	Recensement Général de la Population
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
SMAV	Syndicat Mixte d'Agglomération du pays Voironnais

Bibliographie

LA PERIURBANISATION

- Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, « Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable », La Documentation Française, septembre 2003.
- DIRY, Jean-Paul, *Les espaces ruraux*, Paris : Armand Collins, 2004.
- DONZELOT, Jacques, « La ville à trois vitesses », revue ESPRIT, mars 2004
- Dossier « Habitat rural : quelles nouvelles dynamiques ? », Revue POUR n°195, octobre 2007
 - o « Quel devenir pour l'habitat rural », interview de Martin VANIER et de Christophe BERNARD, propos recueillis par Vincent JANNOT, pp. 170-178
 - o BRONTON, J.C., « Diversité des espaces ruraux et problèmes d'habitat », pp. 57-64
 - o DRIANT, J-C., « Espaces ruraux et parcours résidentiel des ménages : un éclairage statistique », pp. 41-48
 - o GUERIN, M., « Fonction résidentielle et conflits d'usage ».
 - o LEVESQUE, R., « Essor résidentiel des campagnes et développement durable », pp.72-79.
- Dossier « Cap sur la campagne », Revue POUR n°182, juin 2004
 - o COGNARD, F., « Mairie-conseils mène l'enquête », pp.91-97.
 - o DE FELICE, J., « L'histoire d'un collectif », pp.143-149.
 - o DETANG-DESSENDRE, C., SCHMITT, B., « Analyse microéconomique des flux migratoires », pp. 75-82.
 - o LE MAREC, A., « Cherche toit désespérément », pp.217-222.
 - o MAMDY, J-F., « De nouvelles recherches pour de nouveaux ruraux », pp.84-90.
- LARCHER G., « Rapport d'information sur la gestion des espaces périurbains », rapport au Sénat 5 mai 1998.

LE PAYS VOIRONNAIS ET BIEVRE EST

Sources communes aux deux territoires :

- AURG, Comprendre la périurbanisation à partir du témoignage des ménages, l'exemple de la Bièvre et du Nord Voironnais, 21 juin 2006.
- Entretien avec Paul HAZEBROUCQ, Responsable du Pôle Urbanisme et Développement au Pact de l'Isère, Chef de projet des observatoires de Bièvre Est et du Pays Voironnais.
- DRASS Rhône-Alpes, « Atlas social de la région Rhône-Alpes », Tome 2, *Les inégalités territoriales*, Août 2000, p.5.

- INSEE, Recensement Général de la Population de 1999.
- INSEE, Recensements Partiels de la Population après 1999.

Pays Voironnais :

- Agence d'Urbanisme de la Région Urbaine Grenobloise, *Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais, Diagnostic préalable*, mai 2004.
- BAUMERT, L., *Si l'intercommunalité (m') était contée : regard sur le récit intercommunal du Pays Voironnais*, Mémoire du Master professionnel 2^e année : Politiques publiques et changement social. Spécialité Villes, territoire, solidarité : Grenoble : IEP, 2007.
- City Development, *Etude diagnostic pour la réalisation d'un contrat de développement économique du bassin voironnais*, 1991.
- Communauté du Pays Voironnais, *Synthèse globale, projet de réactualisation PLH*, 2006.
- Comité Local de l'Habitat - Pays Voironnais, *Observatoire du Logement Social, Bilan 2006*, 2007.
- CORTES, L., *Voiron à travers les âges ou la vie voironnaise des origines à nos jours*, Le Grand Lemps : Isère, 1963.
- CREPAH, *Elaboration du Programme Local de l'Habitat du Syndicat Mixte d'Aménagement du Pays Voironnais, Première synthèse des éléments de diagnostic, document intermédiaires*, 5 juillet 1993.

Bièvre Est :

- ALLERME, Julie, « La communauté de communes de Bièvre Est : un territoire sous influence. Les enjeux du logement à travers la production de logements publics », Mémoire de Master 2 Sciences du Territoire sous la direction de Mr. LACOSTE,, IUG, septembre 2007.
- Communauté de Communes de Bièvre Est et Pact de l'Isère, « Charte Locale de l'Habitat », 2004.
- Communauté de Communes de Bièvre Est et Pact de l'Isère, « Programme Local de l'Habitat – Premier document : approche statistique », janvier 2003.
- Communauté de Communes de Bièvre Est et Pact de l'Isère, « Plan d'Action pour l'Habitat 2004-2008 - Projet », décembre 2003
- Conférence intercommunale du logement – 2007, Séance logement public, novembre 2007.
- Conférence Intercommunale du logement 2008 – Présentation de l'Observatoire du logement 2007, 1er juillet 2008
- FALL Cheikh, « Habitat et développement territorial en milieu périurbain : l'Observatoire du logement de la Communauté de Communes de Bièvre Est (Nord Isère) », Mémoire de Master 2 Conduite de projets de Développement Territorial, sous la direction de Mr Frédéric COROLLEUR, UPMF, septembre 2006.

- Pact de l'Isère, « Comité de suivi de l'Habitat », septembre 2007
- Pact de l'Isère, « Le parc locatif public », mai 2006
- Pact de l'Isère, « Observatoire du logement 2005 - Communauté de Communes de Bièvre Est », 2006.
- Pact de l'Isère, « Observatoire du logement 2006 - Communauté de Communes de Bièvre Est », 2007.
- Pact de l'Isère, « Observatoire du logement 2007 - Communauté de Communes de Bièvre Est », juillet 2008.
- Pact de l'Isère, « Poursuite de la mise en place de l'observatoire du logement de la Communauté de Communes de Bièvre Est – Quelques indicateurs », 24 juin 2006
- Pact de l'Isère, « Production de logements publics : les conditions de réalisation des opérations nouvelles », janvier 2007.

PAUVRETÉ

- AUCLAIR, Elisabeth, DURAND, François et Didier VANONI, « Le logement et l'insertion en milieu rural des exclus de la ville » Fondation pour la Recherche Sociale, Paris, 1998.
- DEBRAN, T., « Où logent les pauvres ? », Habitat et Société, N°37, mars 2007. pp. 13-17
- DRASS Rhône-Alpes, « Atlas social de la région Rhône-Alpes », Tome 2, *Les inégalités territoriales*, Août 2000.
- Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, *L'état du mal-logement en France, Rapport annuel 2007*, Liévin : L'artésienne, janvier 2007.
- INSEE Première, *Niveau de vie et pauvreté en France : les départements du Nord plus touchés par la pauvreté et les inégalités*, N°1162, Octobre 2007.
- MAUREL, Elisabeth, MANSANTI, Dominique et Anne-Hélène PONZA, *Les systèmes locaux de pauvreté. Le Sud-Gresivaudan* Pacte, juin 2005.
- Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale., *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2000*, Paris : La Documentation Française, 2000.
- Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale., *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002*, Paris : La Documentation Française, 2002.
- Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale., *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2003-2004*, Paris : La Documentation Française, 2004.
- PAGES, Alexandre, *La pauvreté en milieu rural*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2005.
- PAGES, Alexandre (entretien avec...), *La pauvreté en milieu rural*, Propos recueillis par Evelyne JARDIN, disponible sur www.place-publique.fr (dernière consultation le 25/09/2008)

- MATTHIEU, Nicole, « Pour une approche spatiale de l'exclusion sociale », Cybergeos n°33, octobre 2007.
- PASQUALI Amandine, « Pauvreté et territoire rural montagnard », Mémoire de Master 2 Politiques Publiques et Changement Social, Spécialité Villes, Territoires, Solidarité, sous la direction d'Elisabeth MAUREL, 2004/2005.
- QUERRIEN A., LASSAVE P., « Les infortunes de l'espace », Les Annales de la recherche urbaine, n°93, Mars 2003.

MOBILITE

- LEBRETON, Eric, *Domicile-Travail, les salariés à bout de souffle*, Paris : les carnets de l'info, 2008.
- LEBRETON, Eric, *Bouger pour s'en sortir, mobilité quotidienne et intégration spatiale*, publié par l'Institut pour la ville en mouvement]. - Paris : A. Colin, 2005.
- Institut pour la ville en mouvement, *Transports, pauvretés, exclusions Pouvoir bouger pour s'en sortir*, sous la dir. de Jean-Pierre ORFEUIL, Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, 2004

Résumé

Ce travail s'intéresse au lien qui existe entre périurbanisation et pauvreté, et notamment au rôle actif joué par le territoire en matière de pauvreté. Il se base sur une comparaison entre le Pays Voironnais et Bièvre Est, tous deux soumis au desserrement résidentiel et démographique de l'agglomération grenobloise. Si le Sud du Pays Voironnais est déjà « périurbanisé », le nord de son territoire et Bièvre Est sont à des stades de périurbanisation moins avancés, du fait de leur éloignement géographique plus prononcé. On s'aperçoit que la pauvreté, en termes monétaires et non monétaires, est plus importante en périurbain lointain qu'en périurbain proche, mais que les personnes ont moins recours aux minima sociaux dans le premier que dans le second. On se rend également compte que la migration vers le périurbain lointain peut être motivé par des situations de pauvreté, mais que le territoire génère lui-même de la pauvreté du fait de la fragilisation des ménages migrant. La question de l'emploi et de la mobilité en périurbain lointain posent ensuite des freins à la sortie de la pauvreté. Le territoire joue donc un rôle actif sur la pauvreté en milieu périurbain.

Mots clefs

Bièvre Est ; Pays Voironnais ; Territoire ; Périurbanisation ; Migrations ; Migrants ; Desserrement urbain ; Pauvreté monétaire ; Pauvreté non monétaire ; Minima Sociaux ; Logement ; Emploi ; Formation ; Mobilité.